

APERÇU DES BESOINS HUMANITAIRES BURUNDI

CYCLE DE
PROGRAMME HUMANITAIRE
2021
PUBLIÉ EN MARS 2021



À propos

Ce document est consolidé par OCHA pour le compte de l'Équipe humanitaire pays et des partenaires. Il présente une compréhension commune des chocs, notamment les besoins humanitaires les plus pressants et le nombre estimé de personnes ayant besoin d'assistance. Il constitue une base factuelle aidant à informer la planification stratégique conjointe de la réponse.

PHOTO DE COUVERTURE

Des personnes déplacées dans le site de Kinyinya II, en province de Bujumbura, suite aux inondations de Gatumba.

Photo: © OIM / T. Ntore

Les désignations employées et la présentation des éléments dans le présent rapport ne signifient pas l'expression de quelque opinion que ce soit de la part du Secrétariat des Nations Unies concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone ou de leurs autorités ou concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

Pour consulter les plus récentes mises à jour :



OCHA coordonne l'action humanitaire pour garantir que les personnes affectées par un choc reçoivent l'assistance et la protection dont elles ont besoin. OCHA s'efforce de surmonter les obstacles empêchant l'assistance humanitaire de rejoindre les personnes affectées par des chocs et est chef de file dans la mobilisation de l'assistance et de ressources pour le compte du système humanitaire

www.unocha.org/burundi

twitter.com/ochaburundi

Humanitarian RESPONSE

La réponse humanitaire est destinée à être sur le site Web central des outils et des services de Gestion de l'information permettant l'échange d'informations entre les clusters et les membres de l'IASC intervenant dans une crise.

<https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/burundi>



Humanitarian InSight aide les décideurs en leur donnant accès à des données humanitaires essentielles. Il donne les dernières informations vérifiées les plus récentes sur les besoins et la dispense de la réponse humanitaire ainsi que les contributions financières.

<https://hum-insight.info/plan/1039>



Le FTS, géré par OCHA, est le premier fournisseur de données continuellement mises à jour sur le financement humanitaire dans le monde et un contributeur majeur à la prise de décision stratégique en faisant ressortir les lacunes et les priorités et en contribuant ainsi à l'efficacité et à l'efficience d'une assistance humanitaire fondée sur des principes.

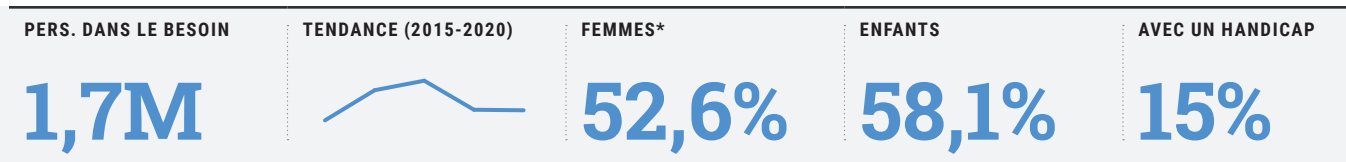
<https://fts.unocha.org/countries/37/summary/2021>

Table des matières

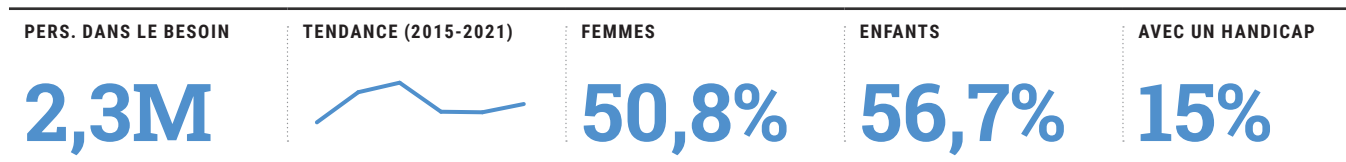
04	Résumé des besoins humanitaires
11	Partie 1: Impact des chocs et conditions humanitaires
12	1.1 Contexte
20	1.2 Les chocs et leurs impacts sur les plus vulnérables
30	1.3 Portée de l'analyse
32	1.4 Conditions humanitaires, sévérité et personnes dans le besoin
45	1.5 Perception des personnes affectées
46	Partie 2 : Analyse des risques et suivi de la situation et des besoins
47	2.1 Analyse des risques
52	2.2 Suivi des besoins
55	Partie 3 : Analyse sectorielle
61	3.1 Abris et articles non alimentaires
65	3.2 Eau, Hygiène et Assainissement
67	3.3 Éducation
70	3.4 Logistique
71	3.5 Nutrition
73	3.6 Protection
78	3.7 Santé
81	3.8 Sécurité alimentaire
84	3.9 Analyse des besoins des réfugiés
87	Partie 4 : Annexes
88	4.1 Sources des données
89	4.2 Méthodologie
97	4.3 Insuffisances et limitations des informations
99	4.4 PiN global désagrégé par genre, âge et zone géographique
100	4.5 Détails sur l'analyse des risques et suivi de la situation et des besoins
101	4.6 Acronymes
103	4.7 Notes finales

Résumé des besoins humanitaires

Chiffres - 2020



Projection des besoins (2021)



*Ce pourcentage inclut les filles, les femmes adultes et les femmes âgées.

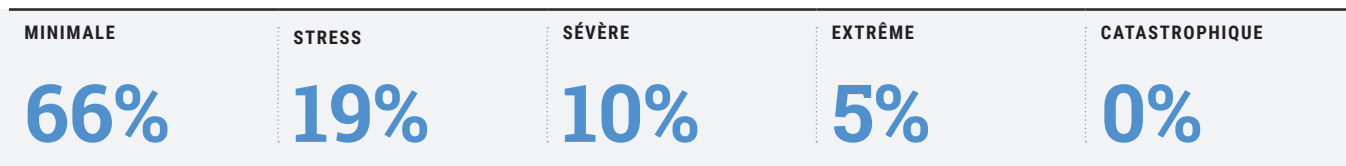


BURUNDI

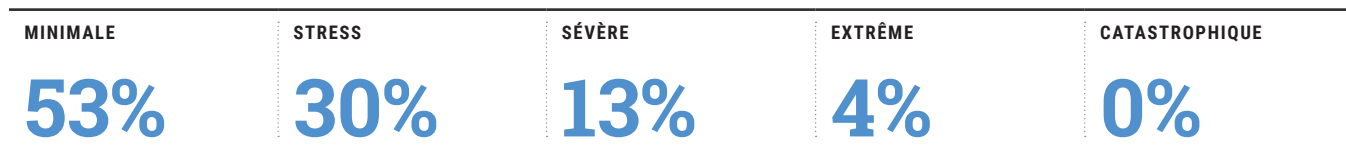
Une femme et ses deux enfants rapatriés depuis le camp de Lusenda de la République démocratique du Congo, RDC.

Photo: © UNHCR Burundi/B.Ntwari

Sévérité des besoins: 2020



Sévérité des besoins: projection (2021)



Besoins par conditions humanitaires

CONDITIONS HUMANITAIRES	PERSONNES DANS LE BESOIN (PIN)
Survie, bien-être physique et mental	2,13M
Conditions de vie	2.22M

Besoins par genre

Plus d'information sur les pages 8, 9, 99

GENRE	PERSONNES DANS LE BESOIN	% PIN
Garçons	629k	28%
Filles	649k	29%
Hommes	482k	21%
Femmes	496k	22%

Besoins par groupes de population

Plus d'information sur les pages 37, 40, 44

GROUPE DE POPULATION	PERSONNES DANS LE BESOIN
Personnes déplacées internes	131k
Personnes rapatriées	185k
Autres populations vulnérables	1,8M
Réfugiés	95k

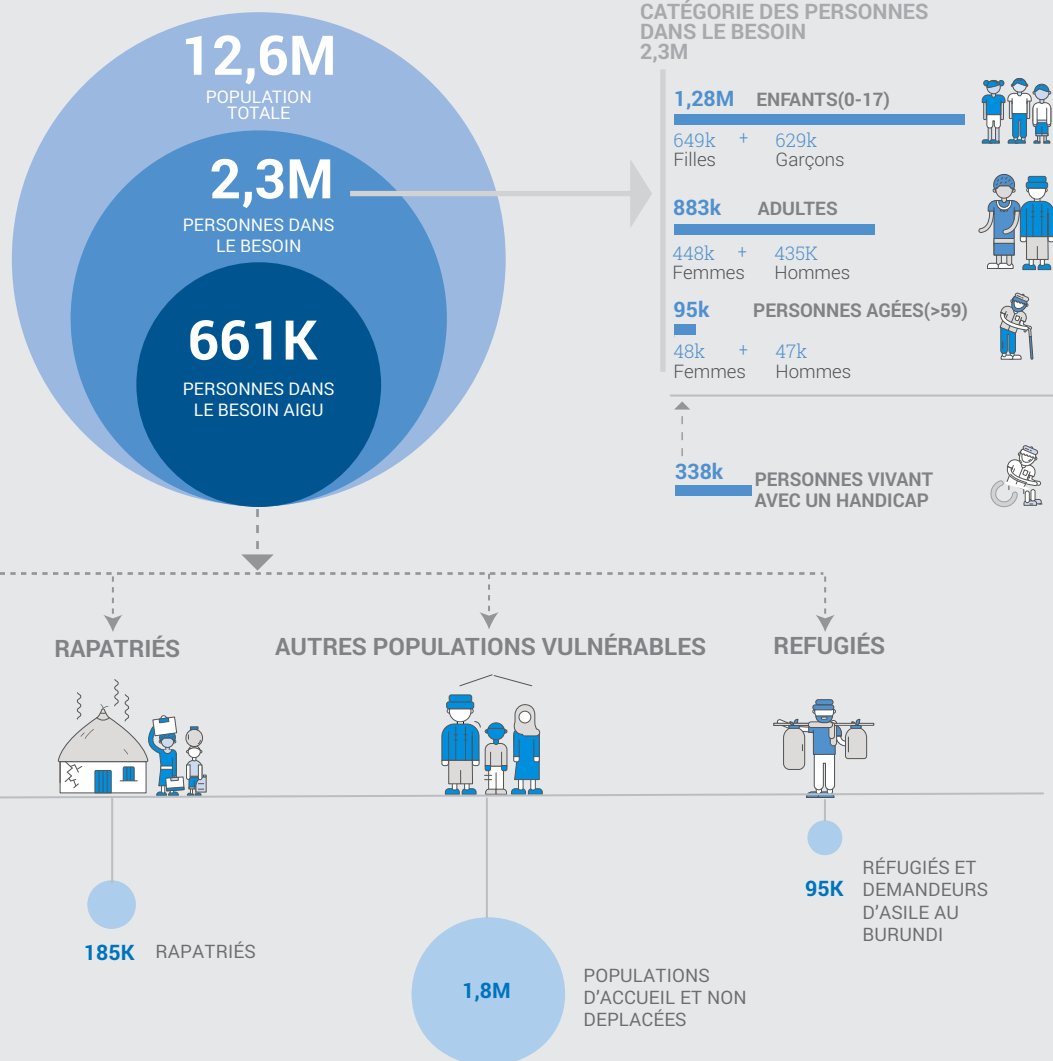
Besoins par âge

Plus d'information sur les pages 8, 9, 99

AGE	PERSONNES DANS LE BESOIN	% PIN
Enfant (0 - 17)	1.28M	57%
Adultes (17 - 59)	883k	39%
Pers. âgées (59+)	95k	4%

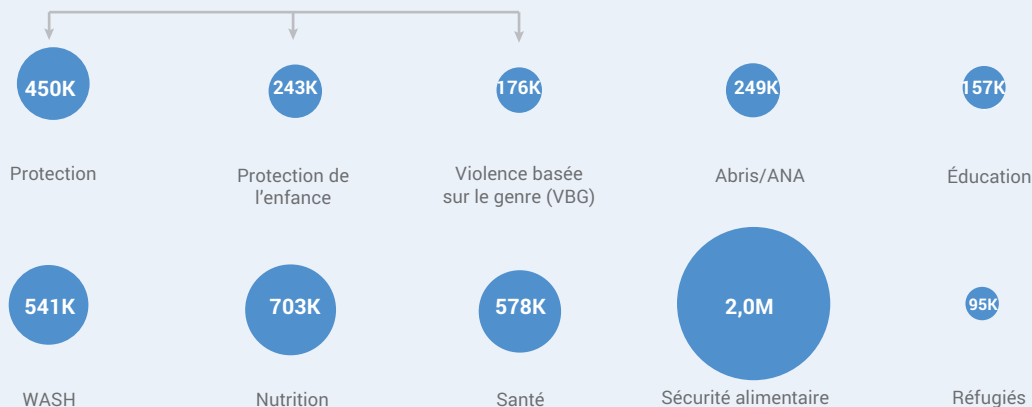
PERSONNES DANS LE BESOIN

EN UN COUP D'OEIL



PERSONNES DANS LE BESOIN PAR SECTEUR

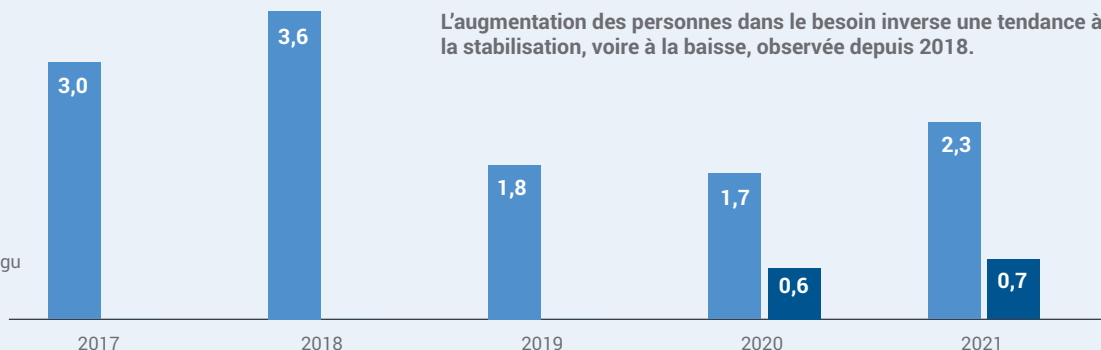
(en millions)



PERSONNES DANS LE BESOIN

L'augmentation des personnes dans le besoin inverse une tendance à la stabilisation, voire à la baisse, observée depuis 2018.

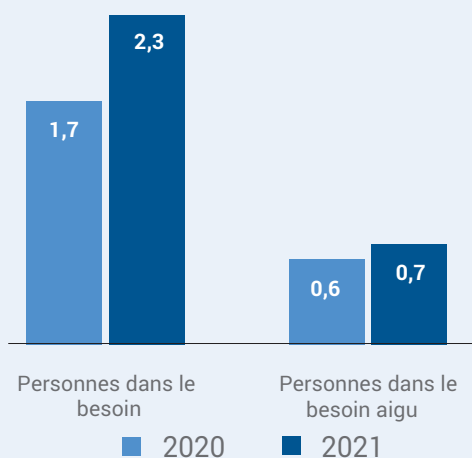
■ Personnes dans le besoin
■ Personnes dans le besoin aigu
(en millions)



A cause des plusieurs facteurs aggravants, le nombre des personnes dans le besoin et la proportion de celles ayant des besoins aigus ont augmenté respectivement de 35 et 17 pour cent comparativement à 2020.

ÉVOLUTION DES BESOINS

(en millions)



FACTEURS AGGRAVANTS



COVID-19



Pouvoir d'achat réduit



Maladies à potentiel épidémique

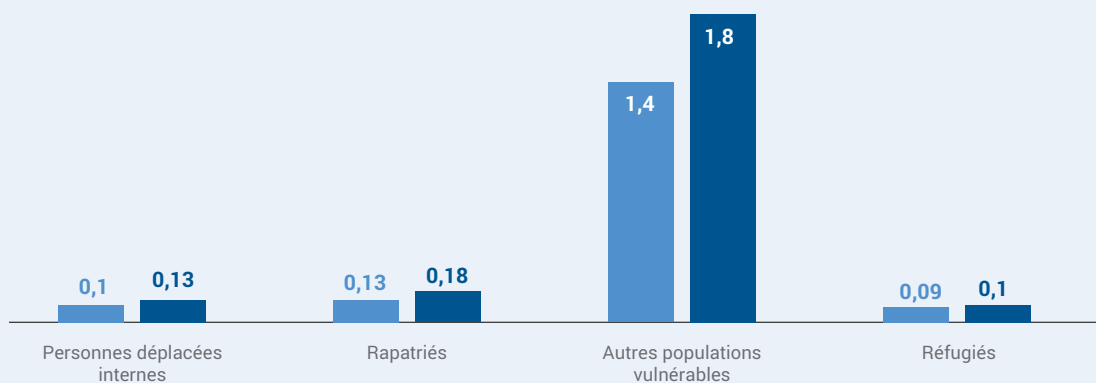


Inondations



Epidémie des cultures

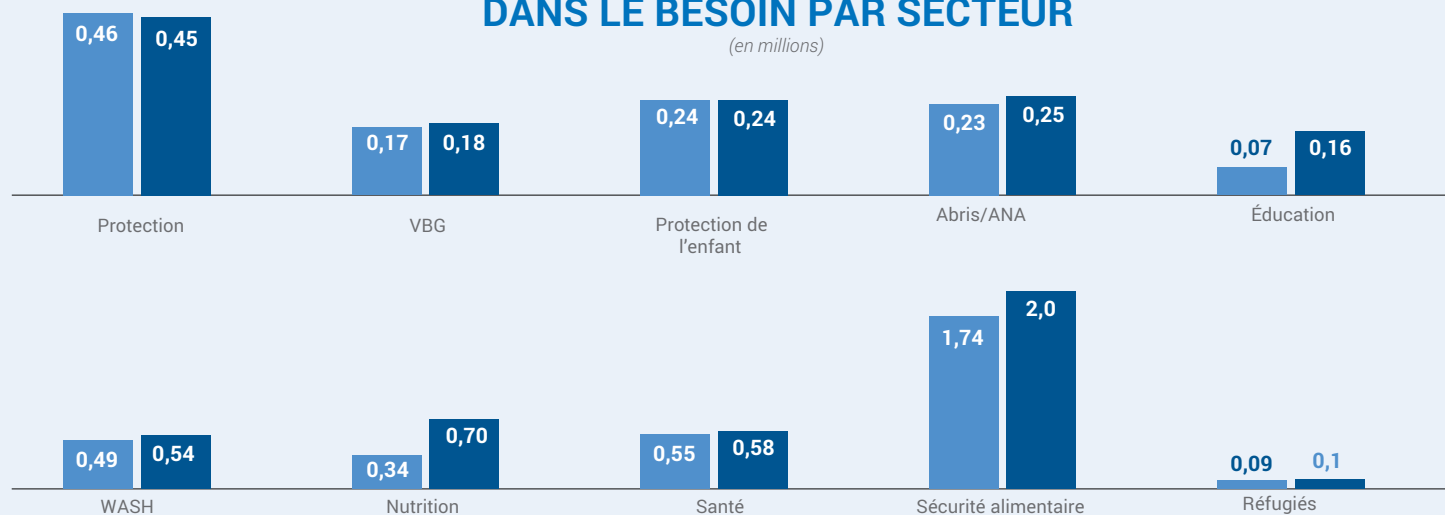
ÉVOLUTION DES BESOINS PAR GROUPES DE POPULATIONS



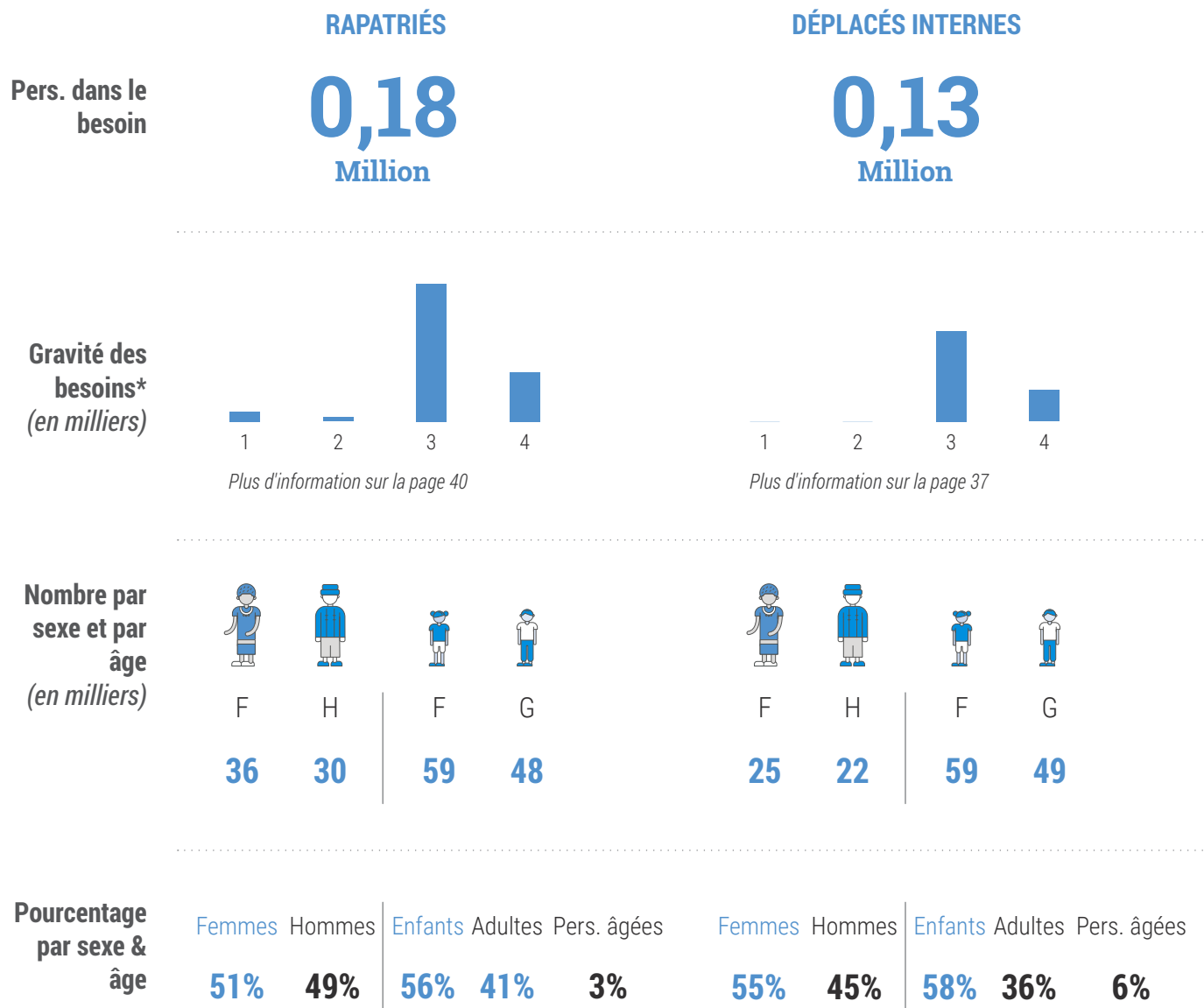
Le nombre de personnes dans le besoin a augmenté dans la majorité des secteurs comparativement à 2020.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DANS LE BESOIN PAR SECTEUR

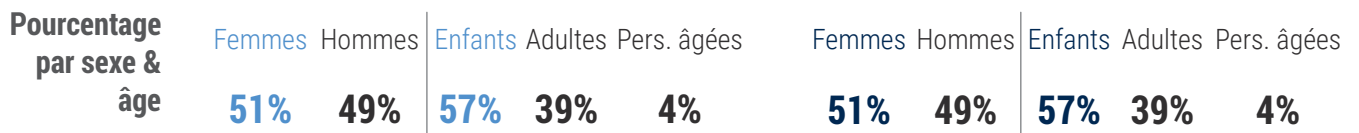
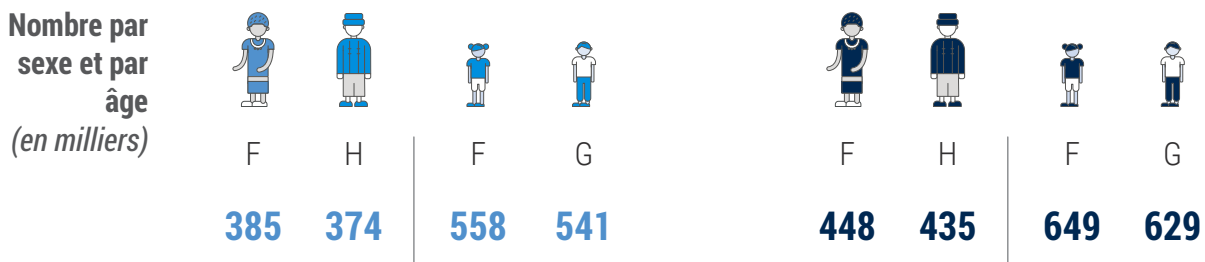
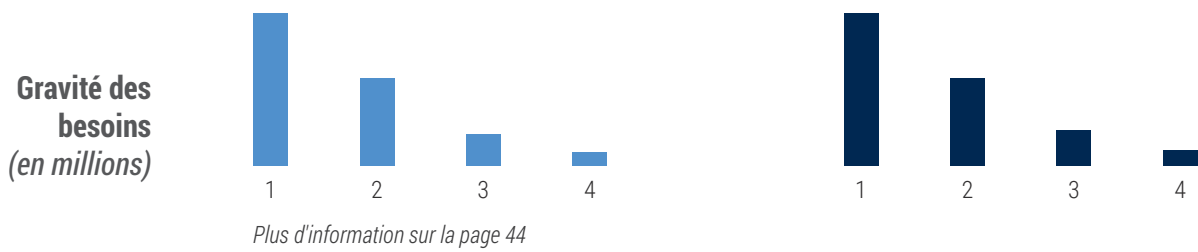
(en millions)



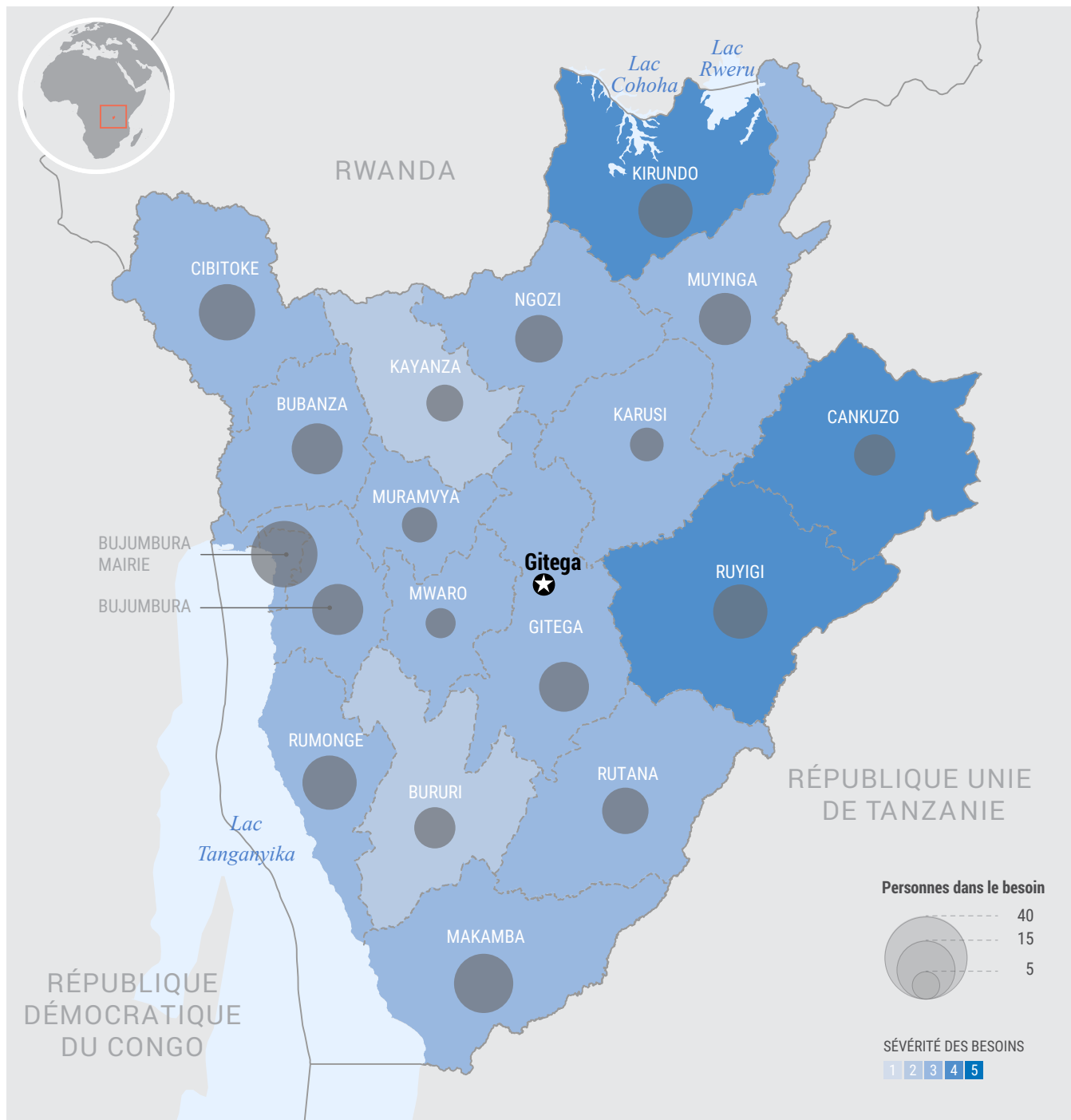
Sévérité des conditions humanitaires et nombre de personnes dans le besoin



*Gravité des besoins: 1 - Minimal | 2 - Stress | 3 - Sévère | 4 - Extrême



Gravité des conditions humanitaires et nombre de personnes dans le besoin



Les appellations employées dans le rapport et la présentation des différents supports n'impliquent pas d'opinion quelconque de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies concernant le statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni de la délimitation de ses frontières ou limites géographiques.

Partie 1:

Impact des chocs et conditions humanitaires

KIGARAMANGO, BURUNDI

Une mère de famille déplacée suite aux inondations survenues à Gatumba dans le site de déplacés de Kigaramango. Photo: ©OCHA/A.Ndayiragije



1.1

Contexte

L'année 2020 a été marquée par la survenance de désastres naturels et l'organisation d'élections générales¹ suivies, au courant du second semestre, d'un retour important de réfugiés burundais résidant dans les pays limitrophes. La récurrence des catastrophes naturelles, notamment les pluies excessives, a contribué à exacerber les vulnérabilités préexistantes inversant la tendance à la baisse des déplacements internes observée depuis la fin de l'année 2018. Parallèlement, les effets de la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19) ont fragilisé davantage les populations les plus vulnérables.

Contexte politique, juridique et légal

De nouvelles autorités établies

Conformément au calendrier préétabli, le Burundi a organisé un triple scrutin (élections présidentielle, législatives et communales) en mai 2020 suivi d'élections sénatoriales en juillet et locales en août 2020 qui ont donné lieu, notamment, à l'élection en tant que Président de la République du candidat du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD). Le candidat du principal parti d'opposition a fait recours contre les résultats de l'élection présidentielle mais la Cour Constitutionnelle l'a rejeté et a confirmé les résultats présentés par la Commission Electorale du Burundi².

A l'issue de ces élections, conformément aux articles 97 et 169 de la Constitution du Burundi, le Président de la République et les membres du Parlement ont été élus pour 7 et 5 ans respectivement³ et les autorités exécutives et législatives ont été mises en place. Les principales institutions étatiques continuent d'être dominées par le parti reconnu vainqueur par la Cour Constitutionnelle.

Une volonté de renforcer la collaboration socio-économique avec la communauté internationale

Conformément aux priorités exprimées par le nouveau Président de la République, le Gouvernement du Burundi s'est engagé dans un processus de renforcement de la collaboration avec la communauté internationale au courant de la seconde moitié de 2020. C'est dans ce cadre qu'une mission multisectorielle d'évaluation stratégique composée d'experts de l'Organisation des Nations Unies (ONU), a été déployée dans le pays du 14 au 19 septembre 2020 pour évaluer la situation et identifier les domaines potentiels de soutien de l'ONU au pays.

La mission fait suite à un appel téléphonique du Secrétaire général de l'ONU le 29 juin 2020 au Président du Burundi à l'occasion duquel la proposition de déploiement d'une équipe d'évaluation a été faite et acceptée. Par une lettre en date du 23 juillet, le Président du Conseil de Sécurité a demandé que le rapport de la mission soit fourni au Conseil de Sécurité de l'ONU avant le 31 octobre⁴.

La mission a eu pour objectifs d'évaluer les défis auxquels le Burundi est confronté ainsi que la portée et les modalités de l'engagement de l'ONU dans le pays, auprès de l'Union Africaine et des instances sous-régionales. Pour ce faire, la mission a consulté un ensemble d'acteurs sur la situation au Burundi dont les autorités burundaises, les représentants de partis politiques, les organisations non gouvernementales et les agences de l'ONU ainsi que la société civile et les personnes déplacées internes (PDI).

Le rapport du Secrétaire général de l'ONU daté du 2 novembre indique la nécessité de définir un cadre acceptable « permettant d'aborder les questions non résolues par le processus électoral et les autres tensions politiques persistantes au Burundi et dans la région »⁵.



MUYINGA, BURUNDI

Jour de marché dans le camp des réfugiés congolais de Kinama en province de Muyinga.

Photo: ©OCHA/L. Wolfe

Après ce rapport⁶, le Gouvernement burundais a adressé, le 17 novembre 2020, une note verbale au Bureau du Secrétaire général de l'ONU pour notifier la "fermeture formelle" du bureau de l'Envoyé spécial au Burundi⁷.

En date du 4 décembre, le Conseil de Sécurité de l'ONU a décidé de retirer le Burundi de son agenda politique⁸.

Par ailleurs, le Gouvernement du Burundi a entamé des discussions avec l'Union Européenne dans le cadre du renforcement de la collaboration avec cette institution.

Des efforts à poursuivre pour le renforcement du processus de réconciliation

Dans le passé, le Burundi a connu des conflits interethniques à la suite desquels le pays s'est engagé dans un processus de réconciliation. A cet effet, une Commission Vérité et Réconciliation (CVR) a été créée en mai 2014 avec pour objectif de traiter des conflits

interethniques survenus au Burundi de l'indépendance (1er juillet 1962) à la signature du cessez-le-feu avec le dernier groupe armé (4 décembre 2008). Entre ces deux dates, un accord global de cessez-le-feu avait été signé entre le gouvernement de transition et le CNDD-FDD. En 2018, la période de compétence de la CVR a été étendue pour couvrir la période coloniale (à partir de 1885⁹) et son mandat initial de quatre ans a été prorogé et arrivera à terme en 2022¹⁰. En 2020, la CVR a mis un accent particulier sur les travaux d'exhumation de corps de victimes des conflits interethniques de 1972. Ce processus devrait être renforcé en 2021¹¹.

Parallèlement à ce processus, des efforts de dialogue inter-burundais avaient été initiés aux niveaux national et régional à partir de 2016. L'objectif de ce processus était la résolution des différends entre les mouvements politiques burundais depuis 2015.

En décembre 2020, le Président burundais a gracié quatre journalistes qui avaient été condamnés en octobre 2019. Dans des discours prononcés en janvier 2021, il a informé qu'une commission technique avait été mise en place pour recueillir des informations sur les services pénitentiaires et les conditions de détention des prisonniers et que, sur base de ces renseignements, la grâce présidentielle serait prononcée pour certains et des peines seraient allégées pour d'autres. Il a également annoncé l'ouverture d'un dialogue avec les organes de presse sous sanctions¹². Suite à cet appel du Président, le Conseil National de Communication (CNC) a levé, durant le mois de février 2021, deux de ses décisions portant sanction aux médias : la décision portant retrait de l'autorisation d'exploitation de la radio RSF Bonesha FM et la décision portant suspension de la rubrique « commentaires » du site web du journal IWACU¹³. Le 5 mars 2021, un décret portant mesures de grâce a été publié. Au total, 5 255 personnes condamnées ont bénéficié de ces mesures¹⁴. Parallèlement, le 2 février, le greffier de la Cour suprême a signifié l'arrêt prononcé le 23 juin 2020 et condamnant 34 personnes exilées à la prison à perpétuité pour « attentat à l'autorité de l'Etat, assassinats et destructions »¹⁵.

Un nouveau cadre juridique pour les Organisations Non Gouvernementales Etrangères (ONGE)

En mai 2020, le Gouvernement burundais a publié trois décrets d'application de la loi sur ONGE de janvier 2017. Ces décrets portent sur i) la mise en place d'un guichet unique au niveau du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement chargé de traiter des questions d'établissement et de fonctionnement des ONGE au Burundi, ii) l'établissement de procédures de suivi et d'évaluation des interventions des ONGE par le Gouvernement et iii) la mise en place de comités aux niveaux des ONGE et du Gouvernement pour le recrutement du personnel national avec pour but d'assurer le respect des quotas ethniques et de genre au sein de ces organisations. Les échanges se poursuivent quant à l'opérationnalisation de ces décrets en vue d'assurer la continuation d'une action humanitaire efficace et conforme à ses principes.

Situation économique et de développement humain

Classé 185ème sur 189 pays sur l'indice de développement humain¹⁶, le Burundi fait partie des pays les moins avancés au monde¹⁷. Selon la Banque mondiale, en 2019, 83,4 pour cent de la population vivait sous le seuil de pauvreté¹⁸ (sur la base du seuil international de pauvreté de \$1,90/habitant/jour en 2011). Dans ce contexte économique fragile, les impacts de nouveaux chocs comme la pandémie de Covid-19 sont particulièrement importants.

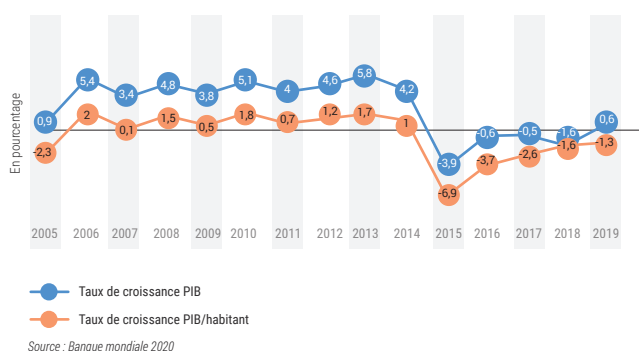
Ces cinq dernières années, l'économie burundaise a connu une période de croissance négative (-3,9 et -0,6 pour cent respectivement en 2015 et 2016) suivie d'un faible redressement de la situation à partir de 2017¹⁹.

La période de croissance négative a eu notamment pour conséquences un déficit budgétaire, une augmentation du chômage et une diminution des activités économiques, particulièrement dans le secteur informel²⁰. Le léger redressement enregistré en 2017 (0,5 pour cent de croissance) a été suivi en 2018 et 2019 d'une amélioration avec des croissances respectives de 1,6 et 1,8 pour cent²¹. Cette amélioration est due à la mobilisation des recettes budgétaires à travers notamment la relance du secteur du café et du thé, principales exportations du pays.

La légère amélioration observée à partir de 2018 demeure toutefois fragile et est négativement affectée par la croissance démographique.

La baisse de l'appui extérieur et la hausse des dépenses courantes, notamment dues à la demande sociale, ont eu des conséquences sur les finances publiques. En outre, le taux de croissance économique du Burundi est inférieur à celui de sa croissance démographique (2,7²² pour cent) depuis plusieurs années. Cela a eu pour conséquence une croissance négative du Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant sans interruption depuis 2015. Ainsi, le revenu par habitant demeure particulièrement faible (260 dollars en 2019, contre 520 en République démocratique du Congo -RDC-, ou 1 080 en Tanzanie).

Burundi : Evolution des taux de croissance du PIB et du PIB/habitant 2005-2019



La position extérieure du pays demeure également fragile²³. Les exportations du Burundi, principalement des produits agro-alimentaires, constituent environ 10 pour cent du PIB tandis que les importations (en constance hausse) atteignent 32,7 pour cent du PIB en 2019. Ce déficit de courant (-11,9 pour cent en 2019)²⁴, peu financé en raison du manque de capital et d'investissement direct étranger, se traduit par un niveau de réserves de change faible. Cela a créé des pressions sur la monnaie qui subit un écart important entre les taux de change officiel et parallèle (avoisinant les 50 pour cent en fin 2019).

La survenance de la pandémie de la Covid-19 dans ce contexte de croissance économique faible exacerbera davantage la situation économique selon les prévisions avec un impact sur les vulnérabilités humanitaires.

Avant la pandémie, les projections indiquaient que la croissance du PIB réel du Burundi pour 2019-2021 devait être de 2 pour cent en moyenne. Selon les analyses effectuées dans le Plan d'appui des partenaires au développement pour la réponse socio-économique à la pandémie de la Covid-19 au Burundi, l'économie burundaise devrait se contracter en 2020. Le scénario de référence de cette étude prévoyait, dans la perspective où la croissance mondiale chute à -2,2 pour cent en 2020, un ralentissement à 1 pour cent de la croissance économique du Burundi avant une remontée progressive qui pourrait atteindre 2,5 pour cent en 2022. Toutefois, en raison de la durée de la pandémie et de l'intensité de son impact sur l'économie, les prévisions mondiales effectuées en avril 2020, ont été revues à la hausse et l'économie mondiale devrait chuter à -4,9 pour cent et non -2,2

pour cent. Concernant les effets sur les personnes, la Banque mondiale indique déjà que l'impact de la Covid-19 ajouté à la croissance négative du PIB aura pour conséquence une augmentation de la pauvreté dont le taux devrait passer à 85,9 pour cent en 2022²⁵.

Situation démographique et sociale

Le Burundi est le quatrième²⁶ pays d'Afrique quant à sa densité démographique. En effet, avec une population de 12,5²⁷ millions de personnes et une superficie de 27 834 kilomètre carré (km²), le pays compte environ 435 habitants par km². Avec un taux de croissance estimé à 2,7 pour cent, la population pourrait atteindre 14,9 millions d'habitants en 2030²⁸ selon les projections.

La population burundaise est à majorité féminine mais les inégalités de genre persistent.

En effet, les femmes et les filles représentent 50,8 pour cent des burundais (contre 49,2 pour les hommes et les garçons). Des progrès notables ont été réalisés quant à la participation des femmes dans la vie politique. A titre d'exemple, à la suite des élections de mai 2020 et grâce au système de quotas, les femmes détiennent 40 pour cent des sièges à l'Assemblée nationale²⁹ (contre 32 pour cent avant) et 45³⁰ pour cent au Sénat (contre 42 pour cent avant). Parallèlement, 30 pour cent des membres du Gouvernement sont des femmes.

Toutefois, les inégalités de genre demeurent importantes sur le plan social. Ainsi, la représentation des femmes à d'autres niveaux de l'administration reste limitée. En outre, le pays figure à la 124^{ème} place sur 162 sur l'indice de l'inégalité de genre (IIG)³¹. Cet indice est interprété comme une perte du développement humain imputable à l'inégalité entre les hommes et les femmes. Le score élevé du Burundi est principalement lié à la santé reproductive des femmes et des filles, à leur autonomisation et à leur participation au marché du travail. Concernant la santé de la reproduction, un taux important de mortalité maternelle³² persiste en raison notamment de l'insuffisance du plateau technique des services de santé.

Parallèlement, le taux de natalité est élevé chez

les adolescentes avec 55,6 naissances sur un total de 1000³³. La grossesse chez les adolescentes influe négativement sur leur accès à l'éducation notamment. Au courant de l'année scolaire 2018-2019, 1 524 cas de grossesses chez les élèves ont été enregistrés avec pour conséquence des interruptions / abandons scolaires. En outre, malgré le rôle essentiel qu'elles jouent pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, les femmes restent confrontées à un accès inéquitable aux facteurs de production, dont la propriété foncière. Moins de 15 pour cent des terres enregistrées au nom de personnes physiques le sont au nom d'une femme, individuellement ou solidairement³⁴. Cette situation est aggravée par le fait que les femmes, surtout dans les zones rurales, ne participent pas souvent à la gestion des biens et des revenus familiaux.

La population burundaise est caractérisée par sa jeunesse.

Les moins de 25 ans représentent 63 pour cent de la population. Sur le plan social, le Gouvernement burundais a effectué des efforts significatifs ces dernières années pour faciliter l'accès à l'éducation pour cette catégorie de la population. Ainsi, à la suite de l'introduction de l'enseignement primaire gratuit en 2005, le taux brut de scolarisation pour l'année scolaire 2018/2019 est passé à 120,3³⁵ pour cent sans variations significatives entre les provinces, le sexe ou le revenu des ménages. Toutefois, l'accès à l'emploi reste un défi chez les jeunes. Le taux de chômage atteint 55,2 pour cent chez cette catégorie de la population et les effets de la Covid-19 pourraient exacerber cette situation. Au regard de l'ampleur du problème et de son possible impact sur la situation sécuritaire, l'accès des jeunes à l'emploi a été inscrit par le nouveau Président de la République parmi les six priorités du Gouvernement pour les cinq prochaines années³⁶ dans son discours d'investiture du 18 juin 2020.

D'autres couches vulnérables dont les agriculteurs, les enfants, les personnes âgées et les personnes vivant avec handicap demeurent importantes par leur nombre.

Au total, 80 pour cent de la population burundaise vit de secteurs économiques sensibles au climat tels que l'agriculture et l'élevage³⁷. Or, la pratique

agricole demeure une agriculture de subsistance, principalement traditionnelle, souvent, sans accès effectif à des systèmes d'irrigation performants et avec des rendements assez faibles. Par conséquent, le secteur agricole ne participe qu'à hauteur de 40 pour cent au PIB du Burundi et près d'un ménage sur deux est en situation d'insécurité alimentaire chronique³⁸. Cela a des conséquences sur la santé nutritionnelle des populations les plus vulnérables, y compris celles des enfants. Ainsi, en 2020, 28,3 pour cent d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance en raison d'une malnutrition chronique qui est aussi la cause du décès d'un enfant sur deux³⁹. Si la gratuité des soins de santé pour les mères et les enfants âgés de moins de 5 ans a permis de réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans (de 96 à 78 pour 1 000 naissances vivantes entre 2010 et 2017), celle-ci reste importante.

L'espérance de vie est de 60 ans⁴⁰ et les plus de 60 ans ne représentent que 4,3 pour cent de la population burundaise⁴¹. Par rapport à cette moyenne nationale, la proportion des plus de 60 ans est légèrement supérieure chez les personnes déplacées internes (5 pour cent) mais inférieure chez les rapatriés burundais (2,8 pour cent) et les réfugiés au Burundi (2,4 pour cent). Or, la santé des personnes âgées reste un domaine peu exploré et les services de prévention des maladies de la vieillesse sont peu disponibles. L'accès aux services de santé pour les personnes âgées reste faible. La mise en oeuvre de la politique nationale de protection sociale doit être renforcée et l'offre de service de santé dans les formations sanitaires doit être adaptée aux besoins spécifiques des personnes âgées.

Il existe deux centres étatiques⁴² pour soutenir la prise en charge, l'appareillage et la réadaptation socio-professionnelle des personnes vivant avec handicap au Burundi. Le pays a également réalisé des avancées législatives en la matière. Malgré ces efforts, les personnes vivant avec handicap majeur au Burundi ne sont pas pleinement prises en compte dans la vie sociale. Les enfants ont encore besoin d'assistance pour accéder au système scolaire en raison notamment de l'insuffisance des infrastructures d'accueil et de l'ignorance de certains parents⁴³. En

situation de déplacement, la précarité des personnes vivant avec handicap s'accroît.

Profil environnemental et épidémiologique

L'exercice d'analyse et de projection des risques effectué par un groupe d'experts (humanitaire, développement et services techniques du Gouvernement) dans le cadre d'analyse conjoint intersectoriel (JIAF) considère la survenance des catastrophes naturelles et des maladies à potentiel épidémique comme risques plausibles pour 2021. Lors d'un mini-atelier organisé le 14 octobre 2020 par OCHA, le groupe d'experts a estimé le niveau de probabilité de survenance de ces chocs à « sévère » soit 4 sur une échelle de 1 à 5 impliquant des conséquences également jugées « sévères » soit 4 sur une échelle de 1 à 5.

L'analyse de ce groupe est basée non seulement sur les prévisions météorologiques mais aussi sur les jugements d'experts par rapport aux vulnérabilités existantes et aux expériences des années antérieures.

Le Burundi est au 169ème rang sur 181 pays quant à sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles⁴⁴.

Le pays est enclavé avec un relief accidenté et sujet à des inondations et glissements de terrain récurrents. Ces incidents sont causés entre autres par des pressions croissantes exercées sur les ressources en eau et en sol ou par la faiblesse d'aménagement de certaines zones à risque d'inondations. Avec seulement 12 pour cent de terres boisées en 2016, le Burundi possède l'une des couvertures forestières les plus basses d'Afrique subsaharienne. A cet égard, le Burundi a initié, depuis 2019, le projet "Ewe Burundi Urambaye" dont la finalité est d'augmenter la couverture forestière et de protéger l'environnement. Pourtant, la population se livre à une utilisation extensive du bois de chauffage en raison d'un accès extrêmement faible à l'électricité. Seuls 5 pour cent des ménages sont connectés au réseau électrique central⁴⁵, contre une moyenne de 16 pour cent en Afrique sub-saharienne et de 41 pour cent dans les pays en développement à faibles revenus⁴⁶. Ce faible taux d'électrification progresse lentement, en particulier en zones rurales limitant ainsi les capacités

de diversification des économies locales et renforçant les inégalités, y compris les inégalités de genre. Les femmes et les filles, principalement chargées de la collecte du bois destiné à la fabrication de charbon, parcourent parfois de longues distances⁴⁷ ce qui les expose à des risques divers, y compris de protection.

Sur le plan sanitaire, le pays fait régulièrement face à la résurgence des maladies à potentiel épidémique comme le choléra et le paludisme.

Comparativement à l'année 2019 marquée par une flambée de paludisme et la persistance d'épidémies de choléra, le nombre de cas de choléra et de paludisme enregistré en 2020 a été particulièrement bas. Selon le secteur de la Santé, 70 cas de choléra ont été enregistrés de janvier à mai 2020 et seulement 5 districts sanitaires sur 47 étaient en état d'alerte concernant le paludisme. Cette évolution positive s'explique en partie par les distributions de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MIILDA) effectuées par le Gouvernement sur financement du Fonds mondial en fin 2019 et les pulvérisations domiciliaires effectuées dans le cadre de la lutte contre le paludisme.

Par ailleurs, des préoccupations liées à la santé des femmes, des enfants et des adolescents persistent. Chez la femme en âge de procréer (FAP), la morbidité est dominée par le paludisme et les maladies infectieuses et transmissibles, particulièrement les infections sexuellement transmissibles (IST) y compris le VIH/SIDA tandis que chez les enfants, elle est dominée par le paludisme, les pneumonies, les maladies diarrhéiques, le VIH et les anémies⁴⁸.

La Covid-19 constitue un choc supplémentaire qui vient se greffer à une situation épidémiologique et sanitaire précaire.

Le Burundi, comme tous les pays du monde, fait face à la Covid-19 et à ses effets sur la survie et les conditions de vie des populations. Alors que le pays a été classé 8ème sur 189 pays quant à sa vulnérabilité selon le Index for risk management (INFORM) Covid-19, le nombre de cas (688) enregistrés du 31 mars au 29 novembre 2020⁴⁹ est relativement faible.

Le Gouvernement a lancé une campagne de test de masse qui a débuté le 6 juillet 2020. D'une durée de

trois mois, cette campagne a couvert l'ensemble du pays. Du 31 mars au 29 novembre 2020, 65 252 tests ont été effectués avec un taux de dépistage moyen de 2 tests pour 10 000 habitants par semaine depuis le début de la pandémie⁵⁰. Comparé à d'autres pays, présentant des caractéristiques similaires (niveau de développement et nombre de population comparable), le taux de dépistage est relativement bas. Dans le cadre du processus de rapatriement, 62 cas de Covid-19, venant du Rwanda (26) et de la Tanzanie (36) ont été enregistrés à la date du 14 décembre 2020.

Sécurité et risques humains

La situation sécuritaire reste relativement calme dans l'ensemble du pays.

Le Burundi a tenu des élections générales dans un environnement relativement pacifique. Toutefois, depuis la fin de l'année 2019, des infiltrations et attaques sporadiques contre des positions des Forces de Défense Nationales et la Police Nationale du Burundi (FDN/PNB) et contre des civils ont été enregistrées. Alors que certaines attaques ont été revendiquées par un mouvement s'identifiant comme mouvement rebelle, le Gouvernement du Burundi les qualifie d'activités criminelles menées par des groupes de bandits. Ces incidents ont principalement affecté les provinces de Bujumbura, Cibitoke et Kayanza.

Par ailleurs, du 23 août au 25 septembre 2020, des attaques de petits groupes d'hommes armés ont été signalées dans les provinces de Rumonge (Burambi), Bururi (Mugamba), Bujumbura (Mukike), Mwaro (Rusaka), Muramvya (Kiganda, Muramvya), Kayanza (Matongo, Kabarore), Bubanza (Musigati).

Ces incidents n'ont pas eu d'impact sur la conduite des interventions humanitaires dans les zones concernées. Seule la traversée de la forêt de la Kibira, dans le nord-ouest du pays, continue de faire l'objet de restriction de mouvements depuis fin 2019. Quant à la forêt de Rukoko, à l'ouest du pays, son accès est uniquement possible de 7h00 à 17h00.

Les violences basées sur le genre et la traite des êtres humains demeurent des défis majeurs.

Depuis l'adoption en 2016 de la loi N°1-13 portant

prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre (VBG), le traitement judiciaire des dossiers sur les VBG s'est amélioré grâce à la mise en place d'un logiciel d'enregistrement et de suivi installé dans toutes les juridictions. Selon le Plan National de Développement (PND), depuis 2017, 2 968 dossiers de VBG sur 4 004 ont été clôturés par la Justice. Cependant, l'accès à des services de qualité et adaptés aux besoins des survivantes de violences basées sur le genre est limité en raison (i) des faibles capacités institutionnelles des services judiciaires, administratifs et de santé, (ii) des mécanismes parfois déficients en matière de responsabilité et de transparence aux niveaux national et local, et (iii) de la faible capacité de plaider des défenseurs des Droits de l'Homme. Actuellement, le pays dispose de six centres intégrés de prise en charge des survivants de VBG capables de couvrir tous les niveaux de services essentiels (psychosocial, médical, juridique et hébergement d'urgence), dont trois à Bujumbura. Cela reste insuffisant pour couvrir les besoins de tous les survivants, particulièrement ceux résidant dans les localités éloignées. Par ailleurs, le manque de système harmonisé et coordonné de collecte et d'analyse des données ne permet d'avoir une idée sur la prévalence et les tendances des cas.

Concernant la protection de l'enfance, des mineurs et jeunes adultes, notamment ceux des provinces transfrontalières avec la Tanzanie, sont parfois exposés à diverses formes de travail disproportionné par rapport à leur force dans les plantations ou petites exploitations agricoles. A cela s'ajoutent le commerce informel dans les rues des grandes villes, le ramassage de galets dans les cours d'eau pour la construction de bâtiments à Bujumbura, le travail dans l'industrie de la pêche, la servitude domestique et la prostitution.

L'application de la loi de 2014 sur la traite des personnes au Burundi, qui criminalise la traite à des fins sexuelles et de main-d'œuvre, reste limitée. La mise en place d'un Comité interministériel de lutte contre la traite des personnes a permis d'améliorer la coordination des politiques et la communication avec la société civile. Toutefois, la faiblesse des ressources et la restructuration en cours au niveau

de l'administration entravent les succès des efforts nationaux de lutte contre la traite. En support à cette initiative, le projet de l'OIM lancé en 2019 en partenariat avec le Gouvernement vise à renforcer la capacité du Gouvernement à lutter contre la traite des personnes sur une période de trois ans et comprend le renforcement du système de référencement national pour la protection et la fourniture d'une aide à la réintégration des victimes de traite.

Infrastructures/profils technologiques

Si le taux d'accès à l'eau potable est de 83 pour cent en milieu urbain et de 60 pour cent en milieu rural⁵¹, seuls 27 pour cent et 15 pour cent respectivement de la population urbaine et rurale ont accès à des installations sanitaires adéquates⁵². Le transport routier reste également limité du fait de l'insuffisance du réseau bitumé qui représente environ 20 pour cent du réseau routier national classé⁵³. Si tous les chefs-lieux des provinces sont reliés par une route revêtue, les routes et les pistes communales en revanche sont en terre et souvent en mauvais état⁵⁴. Le faible rendement agricole, dont dépendent pourtant 80

pour cent de la population pour sa survie, s'explique en partie par un système d'irrigation insuffisant et le recours à des techniques traditionnelles. La consommation électrique est également très faible, avec seulement cinq pour cent de la population ayant accès à l'électricité⁵⁵. Celle-ci est inférieure à 30 kWh/habitant/an, ce qui est en-dessous de la moyenne africaine estimée à 150 kWh/habitant/an⁵⁶. Le poste radio demeure le moyen d'information le plus utilisé par les ménages (38,7 pour cent)⁵⁷. Il est également le canal préféré des populations selon les enquêtes U-report⁵⁸ effectuées par UNICEF au courant de l'année 2020. Concernant le téléphone mobile, le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile a pratiquement triplé entre 2010 et 2015 avec un taux de pénétration de 48 pour cent à la fin 2015⁵⁹. Toutefois, ce taux est inférieur au niveau des populations les plus vulnérables. Ainsi, moins de 25 pour cent⁶⁰ des rapatriés indiquent posséder un téléphone, parmi lesquels une grande majorité d'homme. Enfin, seuls 2 pour cent de jeunes et d'adultes savent utiliser un ordinateur⁶¹ tandis que le taux d'accès aux services internet se situait à 8,2 pour cent (en fin 2015)⁶².



GATUMBA, BURUNDI

Une maman et ses deux enfants puisent de l'eau dans une zone inondée de Gatumba.

Photo: ©OCHA/L. Wolfe

1.2 Les chocs et leurs impacts sur les plus vulnérables

Le Burundi continue d'être exposé à de nombreux chocs qui affectent surtout les communautés déjà fragiles. Il s'agit principalement de catastrophes naturelles qui touchent régulièrement les cultures, fragilisent davantage la situation nutritionnelle et alimentaire des plus vulnérables et provoquent des déplacements de populations à la recherche d'un abri et de moyens de subsistance.

Les retours des burundais réfugiés dans les pays limitrophes, fortement encouragés par le Gouvernement, ont considérablement augmenté au courant du second semestre de 2020 avec des

flux de 500 personnes par semaine. Cette tendance devrait continuer en 2021, année durant laquelle plus de 143 000 retours sont attendus. Ces retours auront notamment pour conséquences des pressions supplémentaires sur les communautés hôtes dans un contexte de pauvreté et de vulnérabilité importante.

Enfin, les flambées régulières de maladies à potentiel épidémique dont le choléra et le paludisme ajoutées aux impacts socio-économiques de la Covid-19 risquent de continuer à fragiliser les populations les plus vulnérables.

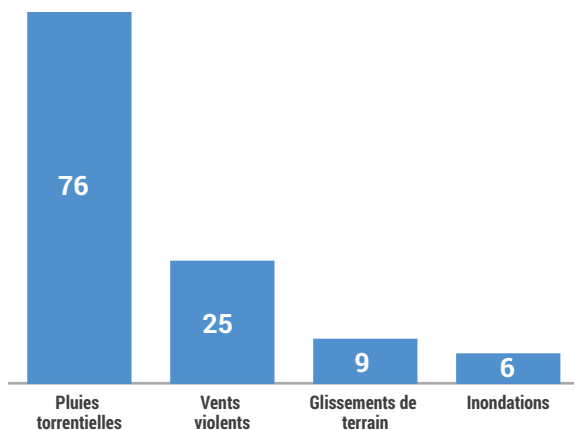
La dynamique et l'ampleur des chocs

Les catastrophes naturelles constituent les chocs les plus importants au Burundi en raison de leur récurrence, du niveau élevé des vulnérabilités préexistantes et de l'ampleur des besoins qu'elles entraînent.

Selon « l'Index for Risk Management (INFORM) »⁶³, l'ensemble du Burundi est vulnérable aux risques naturels et d'origine humaine⁶⁴.

Les provinces du nord (Ngozi, Kirundo etc.), de l'ouest (Bubanza, Bujumbura, etc.) et du centre (Gitega) sont considérées comme étant les plus à risque de catastrophes naturelles. Entre octobre 2019 et septembre 2020, 116 désastres naturels ont été enregistrés par l'Organisation internationale des migrations (OIM) à travers la matrice de suivi de déplacement (Displacement Tracking Matrix-DTM). Il s'agit principalement de pluies torrentielles, de vents violents, d'inondations et de glissements de terrain qui ont provoqué le déplacement de personnes, la destruction de champs et d'infrastructures notamment.

Nombre de désastres naturels entre octobre 2019 et septembre 2020



D'octobre 2019 à septembre 2020, les catastrophes naturelles ont affecté plus de 100 000 personnes dans 13 des 18 provinces du Burundi, tué ou blessé 81 personnes, endommagé des hectares de production agricole et détruit partiellement ou totalement plus de 22 000 maisons.

La fin de 2019 et le début de 2020 ont été marqués par la survenance d'importants désastres naturels qui ont principalement touché les provinces de l'ouest du pays, y compris celles situées le long du littoral du Lac Tanganyika. Si des facteurs liés au

changement climatique ont été la cause principale de ces désastres, les activités humaines ont contribué à exacerber leurs conséquences sur les populations. En effet, en raison de la température de l'eau supérieure à la moyenne dans l'océan Indien, les pays d'Afrique de l'Est dont le Burundi ont connu des pluies anormalement abondantes pendant cette période. Cela est en partie attribué au phénomène mondial de hausse des températures océaniques. Parallèlement, les activités humaines dont les constructions non régulées sur les rives du Lac Tanganyika, ont exacerbé les effets des désastres enregistrés. Alors que les pluies torrentielles et les inondations ont affecté les provinces de l'ouest en fin 2019 et début 2020, les prévisions météorologiques font état de pluies en dessous de la moyenne pluviométrique d'octobre à décembre 2020, en lien avec le phénomène de La Niña. Près de la moitié du Burundi pourrait être affectée par ce déficit hydrique, particulièrement les provinces situées au nord-est, au sud-est et à l'est. Ces provinces, particulièrement celles de l'est et du sud (Ruyigi, Muyinga et Makamba) accueillent plus de 40 pour cent des personnes qui ont été rapatriées en septembre 2020. En outre, elles constituent avec Kirundo, les zones de retour potentielles des 331 000 burundais encore réfugiés dans les pays limitrophes⁶⁵.

Les mouvements de retour des réfugiés burundais installés dans les pays limitrophes participent à la recherche de solutions durables pour beaucoup d'entre eux. Toutefois, les effets de ces retours sur les communautés hôtes demeurent importants en raison des vulnérabilités existantes.

Depuis 2017, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en collaboration avec les Gouvernement du Burundi et des pays d'asile, a commencé à faciliter les retours des burundais réfugiés dans les pays limitrophes. Ces retours font partie des solutions durables pour cette catégorie de la population. Pour autant, ils s'effectuent au sein de communautés particulièrement vulnérables ce qui affecte autant les rapatriés, les populations hôtes et la durabilité du retour.

Faibles au courant de l'année 2019 et de la première moitié de 2020, les mouvements de retour des réfugiés burundais ont commencé à augmenter considérablement à partir du second semestre de 2020.

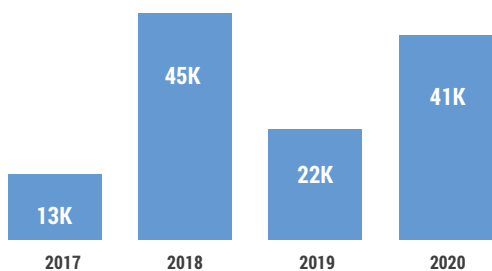
Si les retours ont été importants en 2018, leur courbe a considérablement fléchi à partir de 2019. Cette tendance a continué au courant de la première moitié de 2020. A partir du second semestre et à la faveur de la conclusion de la période électorale, le nombre de retour a augmenté. Ainsi, parmi les 41 000 personnes qui ont été rapatriées volontairement en 2020, 35 000 l'ont été depuis juillet 2020.

En 2020, comme pour les années précédentes, la quasi-totalité des rapatriés provenaient de la Tanzanie. Toutefois, à partir de la seconde moitié de l'année, des retours du Rwanda et de la RDC ont commencé à être

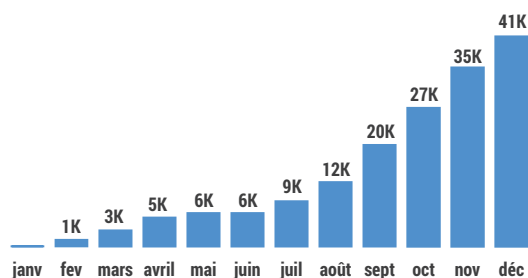
enregistrés. En effet, les convois de rapatriement du Rwanda ont repris le 27 août 2020 pour la première fois depuis 2015 et de la RDC le 23 septembre 2020, pour la première fois en 2020. En outre, certains réfugiés burundais en Namibie et en Ouganda ont émis le souhait de retourner dans leur pays d'origine. Les provinces de l'est et du nord, ont été les zones principales d'accueil des rapatriés depuis 2017.

Actuellement, 331 000⁶⁶ réfugiés burundais résident dans les pays limitrophes. Le HCR prévoit le retour de 142 890 d'entre eux en 2021 sur la base d'accords/cadres tripartites entre le HCR et les Gouvernements du Burundi et des pays d'asile. Ces retours sont attendus principalement de la Tanzanie, du Rwanda, de la RDC et de l'Ouganda.

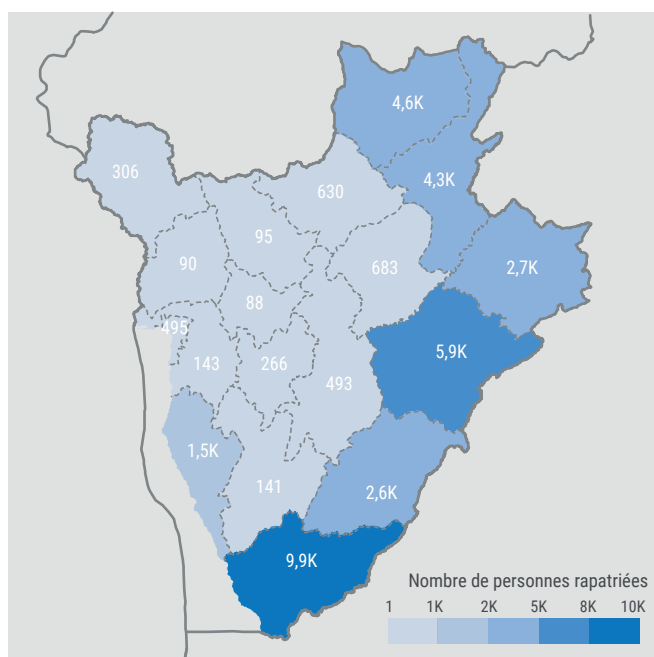
Nombre de personnes rapatriés par an depuis 2017



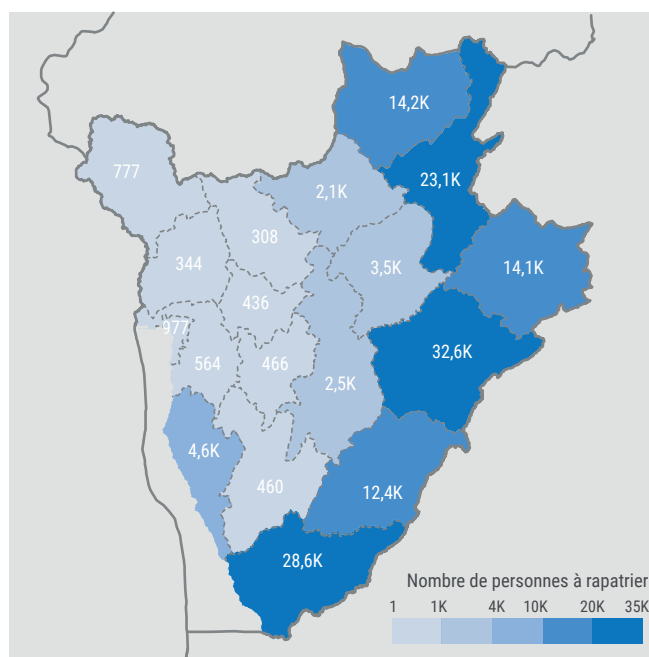
Cumul des rapatriements par mois en 2020



Zones de retour actuelles des rapatriés



Zones de retour des rapatriés planifiés en 2021



Source: UNHCR

La présence prolongée de réfugiés congolais, particulièrement dans l'est du Burundi, créé des besoins importants et une pression sur les ressources locales des zones d'accueil.

La majorité des réfugiés au Burundi viennent de l'est de la RDC. Selon les prévisions du HCR, le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile devrait augmenter de 78 000 à 100 000 d'ici décembre 2021. La situation sécuritaire, qui demeure instable dans l'est de la RDC sert de base à cette projection.

La Covid-19 constitue le troisième choc majeur pour le Burundi déjà sujet aux maladies à potentiel épidémique et fragilisé sur le plan socio-économique.

Si le nombre de cas enregistré dans le pays est faible, l'impact socio-économique reste important. En effet, le Burundi a enregistré ses premiers cas de Covid-19 le 31 mars 2020. A la date du 29 novembre 2020, 688⁶⁷ cas de Covid-19 ont été confirmés au Burundi parmi lesquels 612 personnes ont guéri et une personne est décédée. Bien que la majorité des cas ont été enregistrés à Bujumbura Mairie (66 pour cent), leur distribution géographique met en évidence 14 provinces sur 18 affectées.

Alors que les cas de choléra et de paludisme déclarés ont été relativement faibles en 2020, le Burundi connaît actuellement une flambée importante de rougeole.

Selon le secteur de la Santé, la diminution en 2020 des cas de choléra est due au caractère cyclique de cette maladie tandis que celle des cas de paludisme est liée à la distribution de moustiquaires imprégnées en fin 2019. Concernant la rougeole, le Burundi a enregistré ses premiers cas le 29 novembre 2019, dans les centres de transit pour réfugiés venus de l'est de la RDC. Une campagne de vaccination de la tranche d'âge de 9 mois à 14 ans en avril 2020, a permis de diminuer significativement le nombre de nouveaux cas de rougeole dans tous les districts sanitaires touchés. Toutefois, depuis juin 2020 de nouveaux cas sont apparus dans les districts sanitaires de Ngozi, Bujumbura Nord, Bukinanyana et Mabayi. Selon le secteur de la santé, à la date du 4 octobre 2020, le nombre total de cas de rougeole avait atteint 1 347. Par ailleurs, une maladie de plaie ulcéreuse encore inconnue et peu étudiée a été notifiée dans plusieurs provinces du pays avec des milliers de cas notifiés.

L'impact des chocs

L'impact des chocs sur les personnes et la situation de protection

Les catastrophes naturelles, les retours des rapatriés et la Covid-19 ont contribué à exacerber les risques de protection pour les PDI, des rapatriés et des communautés vulnérables, y compris les victimes de catastrophes naturelles et les communautés hôtes. Ces chocs ont donné lieu à une augmentation des besoins humanitaires et des risques de protection à travers :

- Les déplacements de populations.
- L'exacerbation des vulnérabilités préexistantes comme la situation de sécurité alimentaire et de nutrition.
- Le renforcement des inégalités et l'augmentation des risques de violences basées sur le genre (VBG).
- Les défis importants pour l'accueil et la réintégration locale des rapatriés.

La révision du Plan de Réponse humanitaire (HRP) 2020 pour prendre en compte l'impact des chocs survenus en 2020.

En juillet 2020, les acteurs humanitaires ont révisé le HRP 2020, en étroite collaboration avec le Gouvernement du Burundi. Bien que la probabilité de survenance de chocs, y compris sanitaires et des désastres naturels enregistrés en fin 2019 et début 2020, ait été prévue dans le cadre des projections effectuées lors de planification humanitaire, l'ampleur et l'impact d'une pandémie telle que la COVID-19 n'avaient pas été envisagés. L'addendum au HRP 2020 a élargi le ciblage initial du HRP 2020 de 630 000 à 887 000 personnes soit une augmentation de 40 pour cent. Cette augmentation a permis d'étendre l'assistance aux populations qui se situaient à la limite des critères de vulnérabilité utilisés dans l'Aperçu des besoins humanitaires (HNO) et qui pouvaient basculer dans cette vulnérabilité à la suite des effets socio-économiques de la COVID-19. Les PDI, les rapatriés, les réfugiés et les extrêmes vulnérables – y compris les victimes de catastrophes naturelles et les populations ayant perdu leurs moyens de subsistance ont été priorisés pour la réponse.

L'augmentation des déplacements de populations et des vulnérabilités des PDI

Au cours de 2020, les désastres naturels ont déplacé des milliers de personnes et par conséquent, inversé la tendance à la baisse du nombre de déplacés internes observée depuis fin 2018 et fragilisé davantage les populations affectées.

Le nombre de PDI est passé de 103 000 en décembre 2019⁶⁸ à 131 000 personnes en septembre 2020⁶⁹, soit une augmentation de plus de 23 pour cent du nombre total de déplacés internes. Au total, 100 pour cent des personnes déplacées à l'intérieur du Burundi en 2020, l'ont été à la suite de catastrophes naturelles. Celles-ci constituent désormais la cause de plus de 83 pour cent de l'ensemble des déplacements internes⁷⁰ contre 77 pour cent en décembre 2019.

Près de 20 pour cent des 131 000 PDI vivent dans des sites de déplacés internes. En avril et mai 2020, les inondations dans l'ouest du pays dues à la montée des eaux dans la zone de Gatumba ont rendu non fonctionnelles 4 écoles sur 14 de cette localité et affecté plus de 45 000 personnes parmi lesquelles

plus de 24 000 se sont réfugiées dans 4 sites de déplacés internes (Kigaramango, Kinyinya II, Sobel-Maramvya- et Mafubo). Parmi les PDI dans les sites, 13 000 sont de femmes et 11 000 des hommes.

Évolution des PDI

Milliers de personnes

ANNÉE	NO. PERS.
2015	15k
2016	141k
2017	180k
2018	140k
2019	104k
2020	131k

Source: OIM - Tableau de bord des déplacements (DTM) - août 2020



CIBITOKÉ, BURUNDI

À Rukana, dans la province de Cibitoke, une fille âgée de 9 ans doit souvent parcourir un long trajet pour aller chercher de l'eau.

Photo: ©Unicef Burundi Z.Boujraba

Le renforcement des vulnérabilités et des inégalités de genre et l'augmentation des risques de violences basées sur le genre (VBG)

Malgré les efforts du Gouvernement et de ses partenaires, notamment en matière d'intégration des femmes dans la sphère politique, les inégalités préexistantes liées au genre restent importantes. Elles contribuent à l'exacerbation de l'impact des chocs, particulièrement chez les femmes et les filles. Ainsi, la prévalence de l'insécurité alimentaire dans les ménages dirigés par les femmes (20 pour cent) est supérieure à la moyenne nationale (14 pour cent) et comparée à celle des ménages dirigés par des hommes (12 pour cent)⁷¹.

Pour mieux comprendre les risques auxquels les femmes et filles font face dans le contexte de la Covid-19, l'Organisation non gouvernementale (ONG) International Rescue Committee (IRC) a effectué un audit de sécurité et de protection dans les camps de réfugiés et en milieu urbain, y compris à Bujumbura. L'audit indique notamment une prédominance des violences conjugales et leur augmentation dans les lieux évalués.

Les défis de plus en plus importants en ce qui concerne l'accueil et la réintégration locale des rapatriés.

Un nombre important de réfugiés burundais continue à retourner, pourtant les conditions d'accueil dans les zones d'origine demeurent précaires en raison de la pauvreté chronique, des vulnérabilités préexistantes dans ces localités et de l'insuffisance de réponse adéquate, liées aux solutions durables et au développement. Si 73 pour cent des rapatriés indiquent avoir des cartes d'identité, seulement 46 pour cent des enfants ont des actes de naissance et 49 pour cent vont à l'école. En outre, seulement 33 pour cent des ménages indiquent avoir accès à leur logement à leur retour. Ces conditions difficiles dans les zones de retour ont des conséquences sur la durabilité des retours.

Entre janvier et juin 2020, 40 pour cent des rapatriés suivis, soit 2 sur 5, n'ont pas été retrouvés dans leur localité de retour⁷². Ce nombre était de 9 pour cent en 2019. Selon les acteurs de la protection, ces absences

TYPE DE VIOLENCE	% DE POINTS* FOCAUX FÉMININS
La violence conjugale	35%
Violence sexuelle	17%
Exploitation et abus sexuels par un acteur humanitaire / une personne en situation d'autorité	0%
Mariage précoce (filles de moins de 19 ans)	4%
Mariage forcé (femmes adultes)	0%
Harcèlement lors du déplacement pour accéder aux services de base	4%
Harcèlement lors de l'accès à l'eau, à la nourriture, etc.	4%
Pratiques traditionnelles néfastes (MGF)	0%
Pratiques traditionnelles néfastes (autres)	0%
Autres types de violences (dénis de ressources, violences émotionnelle, ...)	43%
Aucun des éléments ci-dessus n'a été mentionné - logement	22%

Source : IRC, Rapport d'audit de sécurité sur la protection et l'autonomisation des femmes en période de Covid-19

*Pourcentage de points focaux féminins ayant mentionné

pourraient être dues à de seconds déplacements liés aux difficultés d'accès aux opportunités économiques, aux moyens de subsistance, aux abris ou/et à la terre notamment. En outre, certains rapatriés n'ont pas de documentation civile, comme les extraits de naissance, malgré leur faible coût et les campagnes de sensibilisation réalisées dans certains centres de transit. Cela bloque leur accès aux services, dont les services scolaires et de santé. Une plus grande obtention de la documentation civile par les rapatriés reste un enjeu central même si une amélioration a été notée au cours de l'année 2020. En effet, si seulement 36 pour cent des ménages rapatriés interrogés pendant la première moitié de 2020 rapportaient que leurs enfants possédaient des extraits de naissance, ils étaient 46 pour cent à le rapporter en novembre 2020⁷³.

L'impact des chocs sur les systèmes et les services

Les chocs ont des conséquences non seulement sur les populations mais aussi sur les systèmes et les services existants. En fin 2019 et au courant de 2020, les chocs subis par le Burundi ont conduit à :

- La réduction des fréquentations de certains services de santé et de l'accès à certains services de protection
- L'endommagement des infrastructures sanitaires et la perte de récoltes dans certaines localités et la réduction des stocks alimentaires au niveau de certains marchés
- La hausse constante des prix de certaines denrées alimentaires sur l'ensemble du territoire.

Sur le plan sanitaire, la Covid-19 n'a pas, en soi, fortement affecté l'accès des plus vulnérables aux soins (par exemple les campagnes de vaccination prévues contre la rougeole et d'autres pathologies ont pu être effectuées comme prévu).

Toutefois, les vulnérabilités préexistantes combinées aux impacts socio-économiques de la Covid-19 et les mesures d'auto-restriction de la part des communautés ont affecté leur accès aux soins. Ainsi, de janvier à avril 2020, une tendance à la baisse de l'utilisation des services de santé a été constatée par rapport à la même période en 2019, notamment pour les consultations prénatales, les accouchements assistés, les vaccinations de routine, les consultations curatives et l'occupation des lits.

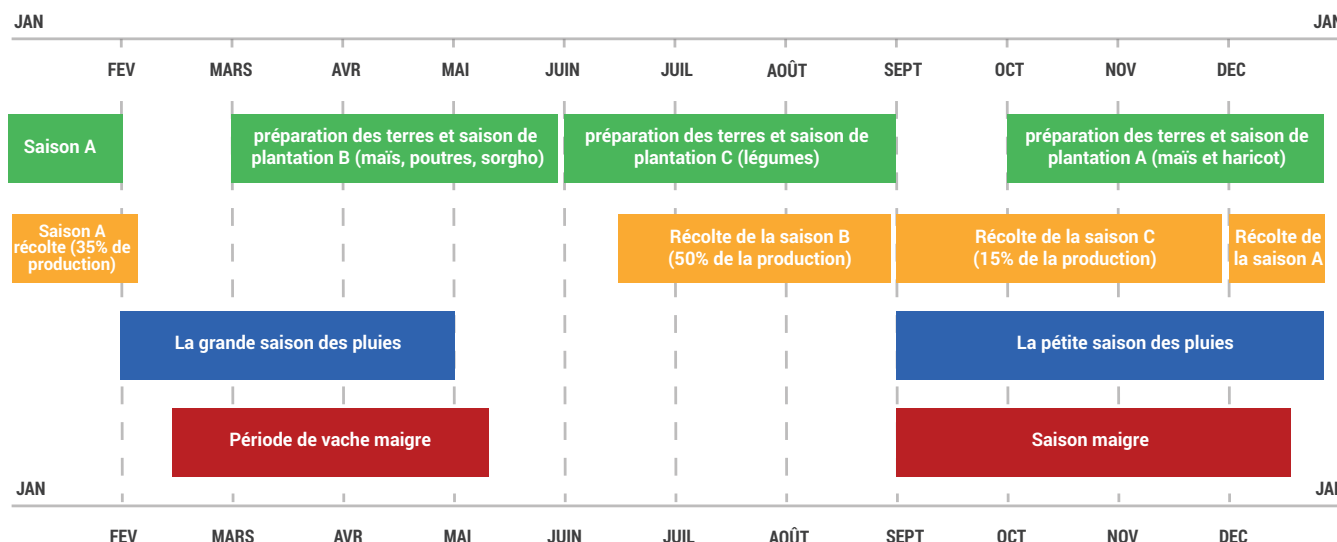
Pour les demandeurs d'asile, l'accès aux services de protection et aux biens a été réduit en raison de la Covid-19.

Selon le HCR, plus de 10 000 réfugiés sont arrivés au Burundi en 2018 et plus de 14 000 en 2019. En 2020, en raison de la fermeture des frontières avec la RDC depuis le 22 mars 2020 comme mesure de protection contre la Covid-19, les demandeurs d'asile n'ont plus accès au territoire burundais ce qui a également un impact sur leurs droits de chercher asile. Or, la situation sécuritaire demeure fragile dans l'est de la RDC, zone de provenance de la majorité des réfugiés installés au Burundi.

Les catastrophes naturelles ont endommagé des infrastructures WASH ainsi qu'une partie importante des récoltes en 2020.

A l'insuffisance et au manque d'entretien des infrastructures WASH dans certaines localités, se sont ajoutés les destructions/endommagements de ces infrastructures à la suite des catastrophes naturelles. Ainsi, selon les données de la DTM, d'octobre 2019 à octobre 2020, les catastrophes naturelles ont détruit 37 sources ou réseaux d'eau. Pour conséquences, les populations vulnérables ont parfois recours à l'eau de surface ou à des points d'eau non aménagés, les exposant à des risques de maladies d'origine hydrique notamment.

Calendrier saisonnier du Burundi

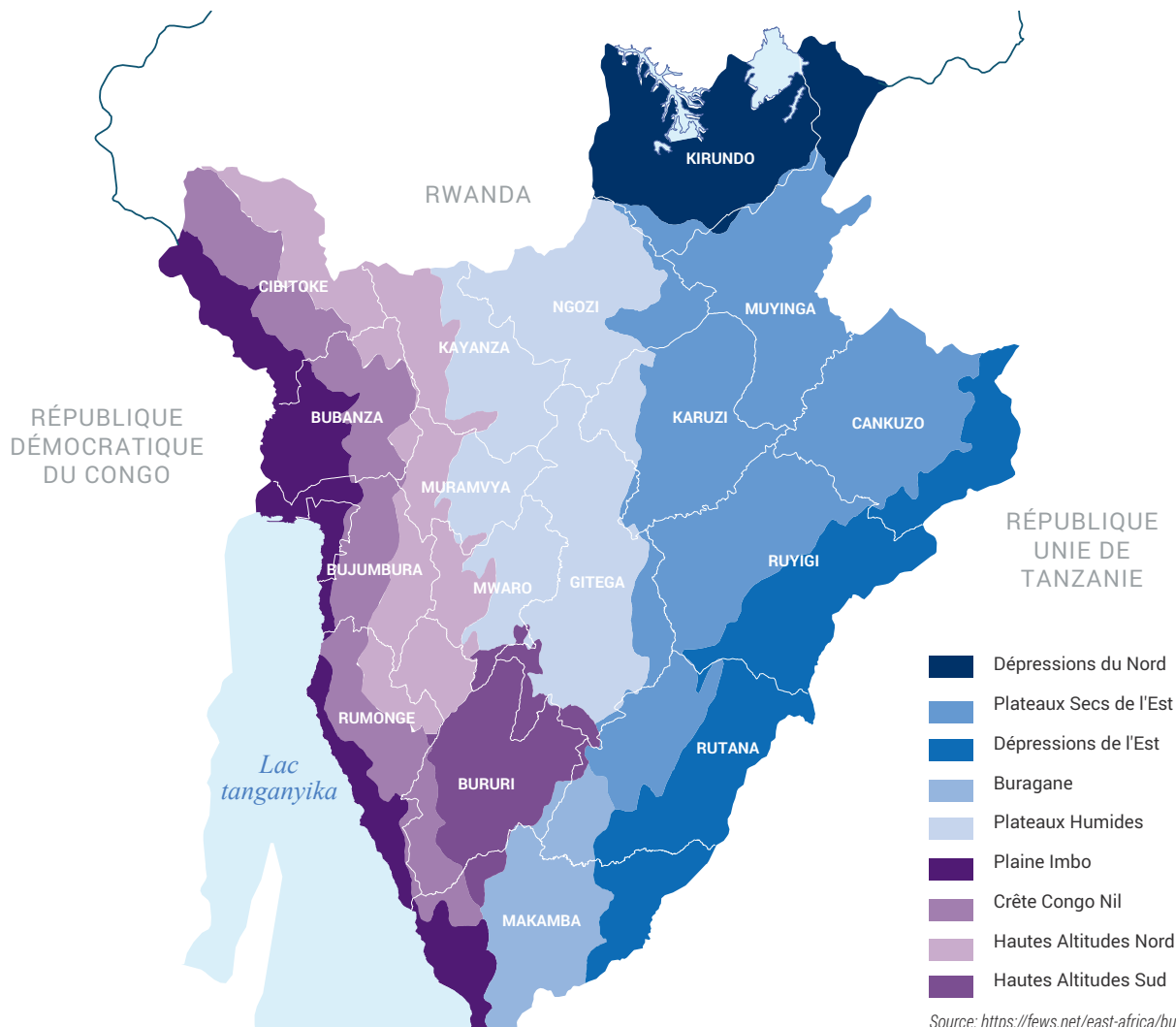


En décembre 2019, le mobile Vulnerability Analysis and Mapping (mVam) effectué par le Programme alimentaire mondiale (PAM) indiquait des dégâts importants sur les cultures dans la quasi-totalité des marais pour la saison 2019 C. Parallèlement, les importations de denrées alimentaires qui devaient combler le déficit de production observé ont été particulièrement difficiles en raison de leur disponibilité en Afrique de l'est suite à l'invasion des criquets pèlerins mais aussi de la cherté des devises étrangères par rapport à la monnaie nationale.

Les pluies excédentaires ayant continué en fin 2019 et début 2020, les cultures des saisons culturales 2020A et 2020B⁷⁴ ont également été affectées. Ainsi, en décembre 2019 déjà, 6 pour cent (soit 32 000 hectares) des semis de la saison 2020A avaient été endommagés selon les informations recueillies auprès

de 50 pour cent des informateurs clés ayant signalé des dégâts dans la production des localités qu'ils couvrent. Seules les cultures tolérantes au régime pluviométrique excédentaire, mais peu nutritives, comme le manioc, ont été épargnées. Pour la saison 2020B, l'enquête nationale agricole du Burundi (ENAB) publiée en juillet 2020, indiquait une disparité importante entre les taux de couverture des besoins de consommation alimentaire par zones et moyens d'existence (ZME). Alors que la majorité des ZME ont connu des surplus de production, trois zones de ZME sur huit⁷⁵ étaient en déficit avec des taux de couverture des besoins de consommation alimentaire en dessous de 100 pour cent. Il s'agissait des ZME de Dépression du Nord (80 pour cent), de la Crête Congo Nil (65 pour cent) et de la Plaine de l'Imbo (72 pour cent), des endroits qui étaient déjà particulièrement vulnérables.

Carte des zones de moyens d'existence du Burundi



Ces catastrophes ont également contribué à l'épuisement rapide des stocks chez une partie de la population et au niveau des marchés.

En juillet 2020, selon l'enquête de suivi de la sécurité alimentaire des ménages (FSMS)⁷⁶, 60 pour cent des ménages interrogés estimaient que leurs stocks couvriraient moins de 8 semaines. Comme conséquence, ces ménages sont rentrés prématurément en période de soudure (en août) alors que la période de soudure normale couvre les mois d'octobre à décembre. Concernant les stocks sur les marchés, selon le mVam de septembre 2020 qui a analysé les données de 66 marchés, la proportion des marchés avec plus de 5 tonnes de disponibilités de vivres a baissé par rapport au mois d'août mais restait comparable à celles de 2019. Ainsi, d'août à septembre 2020, les marchés avec plus de cinq tonnes de denrées sont passés de 46 à 37 pour cent pour le haricot (contre 38 pour cent en septembre 2019), de 39 à 37 pour cent pour le riz (contre 39 pour cent en 2019) et de 17 à 22 pour cent pour le maïs (contre 7 pour cent en 2019).

Conjuguée à la Covid-19, en 2020 la survenance des catastrophes naturelles a également favorisé l'augmentation constante des prix des denrées essentielles dont le haricot, le riz et le maïs.

Les mesures de prévention de la Covid-19, dont la fermeture de certains points d'entrée à l'ouest (frontière avec la RDC) et à l'est (frontière avec la Tanzanie), ont constitué des manques à gagner pour les populations vivant dans les zones transfrontalières. En outre, elles ont perturbé les flux d'approvisionnement normaux des marchés y compris en intrants agricoles et les autres activités connexes y compris les transferts monétaires pour la conduite des activités agricoles en milieu rural. Ainsi, au courant de l'année 2020, les prix des aliments de base ont considérablement augmenté par rapport à 2019 et à la moyenne des cinq dernières années. A titre d'exemple, le prix des haricots en juillet 2020 a augmenté de 31 pour cent par rapport à 2019 et de 38 pour cent par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Le prix du maïs en juillet 2020 a quant à lui augmenté de 13 pour cent et de 8 pour cent respectivement par rapport à 2019 et à la moyenne des cinq dernières années.

La rémunération de la main d'œuvre agricole est restée faible ce qui a un impact sur l'accessibilité alimentaire chez les ménages vivant de la main d'œuvre agricole.

Selon le PAM, alors que les opportunités de travail agricole ont diminué et que les coûts des denrées alimentaires ont augmenté, la rémunération de la main d'œuvre agricole est restée statique depuis 2018. En effet, en raison de la perte des récoltes à la suite des inondations et des difficultés d'effectuer des semis dans certaines zones restées inondées, les opportunités de travail agricole ont considérablement diminué pour une partie des ouvriers/journaliers agricoles. Pour ceux ayant pu travailler, la rémunération est demeurée faible rendant les termes de l'échange (prix du haricot par exemple et rémunération de la main d'œuvre) particulièrement défavorable pour les plus vulnérables.

L'impact des chocs sur l'accès

- L'accès physique demeure possible malgré des défis liés aux contraintes d'ordre administratif.
- Des mesures d'auto-restriction ont été prises par les acteurs humanitaires.

L'accès humanitaire est la capacité des acteurs humanitaires à atteindre les populations touchées par un choc, et celle de la population touchée à avoir accès à l'aide et aux services humanitaires.

Si les événements et chocs survenus au Burundi en 2020 ont produits peu d'effets sur l'accès physique, les contraintes d'ordre administratif continuent d'affecter la conduite des interventions en 2020. Ces contraintes ont parfois causé des retards dans la mise en œuvre de l'assistance ou affecté les capacités des acteurs à avoir accès aux informations sur les personnes affectées et l'état de leurs besoins pour mieux planifier les opérations futures ou adapter les interventions en cours. Il s'agit notamment de la suspension de certaines activités pendant la campagne électorale et des mesures de prévention et de réponse à la Covid-19 prises par le Gouvernement.

En effet, la conduite des exercices d'évaluations/études/enquêtes auprès des ménages a été suspendue pour un peu plus d'un mois (26 avril au 31 mai 2020)⁷⁷ pendant la période électorale. En outre, le Burundi

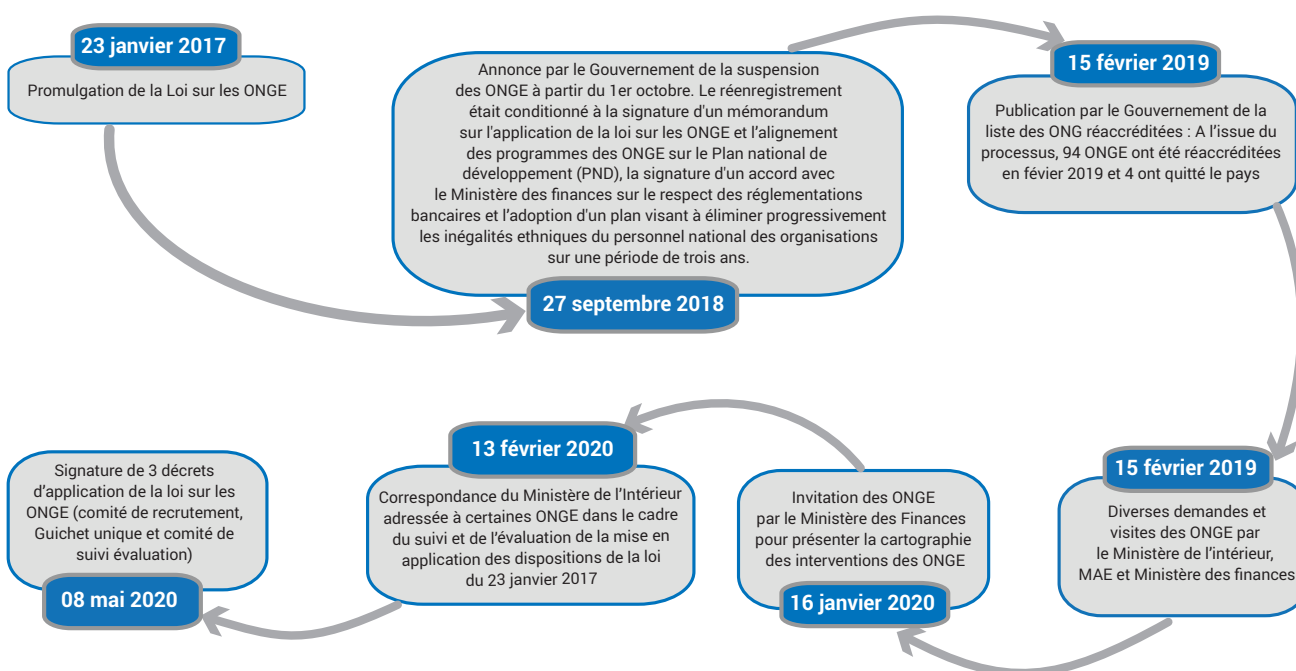
comme tous les pays du monde a pris des mesures de prévention et de réponse à la Covid-19 qui ont impactées les interventions humanitaires:

- La délivrance des visas y compris pour les acteurs humanitaires a été suspendue depuis le 19 mars 2020. Toutefois le plaidoyer effectué par l'Equipe Humanitaire Pays (EHP) auprès du Gouvernement a permis d'atténuer l'application de cette mesure.
- Les opérations de rapatriement des réfugiés burundais ont été suspendues en janvier pour des raisons financières puis de mai à juillet ; d'abord pendant la période électorale puis afin de mettre en place des mesures de protection contre la Covid-19 pour les rapatriés et le personnel humanitaire.
- Les activités de détermination de nouveau statut des réfugiés ont été suspendues à la suite de la fermeture des frontières avec la RDC
- Les interventions nécessitant des atterrissements dont les distributions ont été réaménagées par les acteurs humanitaires avec des conséquences sur le coût et la durée des interventions.

Concernant les transports, si le point d'entrée principal des marchandises au Burundi (Kobero) n'a fermé que 4 jours (du 9 au 13 avril), les chaînes d'approvisionnement ont connu des retards en début 2020, notamment pour les équipements et articles médicaux. En effet, la majorité des fournisseurs viennent de la Chine et de l'Europe qui avaient imposé des mesures strictes. Les ports principaux qui approvisionnent le Burundi (Dar Es-Salam et Mombasa) ont continué à fonctionner normalement mais avec des retards du fait des mesures préventives de protection contre la Covid-19 mises en place pour les équipes portuaires.

Par ailleurs, le cadre juridique d'intervention des ONG internationales a évolué avec l'adoption des trois décrets d'application de la loi du 23 janvier 2017 portant cadre général de la coopération entre la République du Burundi et les ONG Etrangères (ONGE). Les échanges se poursuivent quant à l'opérationnalisation de ces décrets en vue d'assurer la continuation d'une action humanitaire efficace et conforme à ses principes.

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS CLES SUR LA SITUATION DES ONGE



1.3

Portée de l'analyse

Focus de l'analyse

Comme pour 2020, l'analyse du HNO est basée sur les besoins humanitaires mais prend en compte les défis structurels dont la pauvreté.

La détermination des populations vulnérables a été effectuée sur la base du taux de pauvreté. En 2014, le Gouvernement estimait à plus de 79,1 pour cent le nombre de ménages « absolument pauvres » ou « vulnérables » au Burundi⁷⁸ selon les dimensions de la pauvreté monétaire et des conditions de vie. Les ménages les plus pauvres utilisaient jusqu'à 80 pour cent de leur revenu dans l'alimentation laissant peu de place à d'autres dépenses liées à la résilience des communautés.

Ainsi, lors de l'analyse des facteurs déterminants du contexte burundais effectué dans le cadre du JIAF, la pauvreté a souvent été citée comme un moteur clé des besoins humanitaires. Toutefois, l'analyse met l'accent sur les besoins les plus aigus au Burundi. Elle fournit un examen approfondi des facteurs sous-jacents de ces besoins, de leur ampleur et de leur impact sur les personnes, les services et les systèmes. Elle est fondée sur les réflexions conjointes menées dans le cadre de sept des huit secteurs⁷⁹ humanitaires actifs au Burundi, de l'intersecteur et du groupe de travail conjoint du Cadre intersectoriel d'analyse des besoins. Ainsi, 44 indicateurs de besoin ont été définis par les secteurs parmi lesquels 13 indicateurs intersectoriels qui ont permis de prendre en compte l'intersectorialité des besoins humanitaires

Groupes de population prioritaires convenus

Deux ateliers de travaux, regroupant les membres du JIAF⁸⁰, ont été organisés en août 2020 pour réviser le cadre d'analyse conjoint du HNO 2020. Prenant en compte les impacts des événements clés survenus en 2020 et l'analyse des projections pour 2021, le

JIAF a défini trois groupes de populations ayant les besoins les plus sévères : Les PDI, les rapatriés et les autres populations vulnérables affectées par les urgences. Ce dernier groupe comprend également les victimes de catastrophes naturelles non déplacées, les communautés hôtes et celles touchées par l'insécurité alimentaire. Les sous-catégories de populations vulnérables dont les ménages vulnérables dirigés par les femmes seules ou les enfants, les personnes vivant avec handicap, les enfants séparés et d'autres personnes à besoin spécifique sont prises en compte dans chacune des trois grandes catégories de population prioritaires.

L'ensemble des groupes et sous-groupes comprend également les personnes affectées par les impacts socio-économiques de la Covid-19. En raison du manque de données nationale sur les populations vivant avec handicap, le chiffre global de 15 pour cent de la population mondiale vivant avec handicap a été utilisé.

Zones géographiques prioritaires convenus

L'analyse a couvert l'ensemble des provinces du Burundi. Pour le HNO 2021 l'analyse intersectorielle, a ventilé l'ensemble des données au niveau administratif 1 (province). Ainsi, les données des secteurs utilisant d'autres niveaux administratifs (ZME de la sécurité alimentaire ou des districts sanitaires par exemple), ont été consolidées au niveau province afin d'harmoniser avec les autres analyses existantes et de renseigner les indicateurs de besoin. Les résultats de cet exercice ont permis de déterminer 3 provinces avec des besoins « urgents » à savoir Cankuzo, Kirundo et Ruyigi et 13 provinces en besoins « importants » selon l'approche améliorée de la planification humanitaire⁸¹. Il s'agit de Bubanza, Bujumbura Mairie, Bujumbura, Cibitoke, Gitega, Karusi, Makamba, Muramvya, Muyinga, Mwaro, Ngozi, Rumonge et Rutana.

Désagrégation du sexe et de l'âge -

Les études existantes permettent d'avoir des données pour les différents groupes de populations ventilées en fonction de l'âge, du sexe et des zones géographiques (c'est-à-dire les districts de santé et les zones administratives niveaux 1, 2 et 3).

Toutefois, les indicateurs utilisés par les secteurs ne sont disponibles qu'au niveau administratif 1, c'est-à-dire au niveau des provinces. L'un des défis

rencontrés pour la désagrégation des données de l'analyse par sexe et par âge était lié à la collecte d'un nombre importants de données au niveau « ménage » et non au niveau individuel. Dans ce cas, les pourcentages utilisés au niveau province pour le groupe de population spécifique, ont été utilisés pour désagréger les données.

Matrice de la portée de l'analyse

	GROUPES PRIORITAIRES			
	DÉPLACÉS INTERNES	RAPATRIÉS	AUTRES POPULATIONS VULNÉRABLES	RÉFUGIÉS
BUBANZA	Oui	Oui	Oui	Non
BUJUMBURA MAIRIE	Oui	Oui	Oui	Oui
BUJUMBURA	Oui	Oui	Oui	Non
BURURI	Oui	Oui	Oui	Non
CANKUZO	Oui	Oui	Oui	Oui
CIBITOKÉ	Oui	Oui	Oui	Non
GITEGA	Oui	Oui	Oui	Non
KARUZI	Oui	Oui	Oui	Non
KAYANZA	Oui	Oui	Oui	Non
KIRUNDO	Oui	Oui	Oui	Non
MAKAMBA	Oui	Oui	Oui	Non
MURAMVYA	Oui	Oui	Oui	Non
MUYINGA	Oui	Oui	Oui	Oui
MWARO	Oui	Oui	Oui	Non
NGOZI	Oui	Oui	Oui	Oui
RUMONGE	Oui	Oui	Oui	Non
RUTANA	Oui	Oui	Oui	Non
RUYIGI	Oui	Oui	Oui	Oui



KIGARAMANGO, BURUNDI

Une femme, déplacée suite aux inondations de Gatumba, rencontrée dans le site des déplacés de Kigaramango.

Photo: ©OCHA/A.Ndayiragije

1.4

Conditions humanitaires, sévérité et personnes dans le besoin

La combinaison des différents chocs et de leurs impacts sur les personnes et les services s'est traduite par une dégradation des conditions humanitaires des populations les plus vulnérables par rapport à 2020. Ainsi, 2,3 millions de personnes sont estimés être dans le besoin d'une assistance humanitaire en 2021 contre 1,7 million en 2020. Cette augmentation a inversé la tendance à la baisse (ou la relative stabilisation) du nombre de personnes dans le besoin observée depuis la fin de l'année 2018.

Évolution des personnes dans le besoin

Millions de personnes (M)

ANNÉE	NO. PERS. DANS LE BESOIN
2016	1,1M
2017	3,0M
2018	3,6M
2019	1,8M
2020	1,7M
2021	2,3M

Répartition géographique des conditions humanitaires et de leur sévérité

Au niveau intersectoriel, sur une échelle de 1 à 5, la répartition géographique de la sévérité des besoins indique 3 provinces avec un niveau de sévérité 4 et 13 sous le niveau de sévérité de 3.

Sur 2,3 millions de personnes dans le besoin en 2021, 2,1 millions de personnes (soit 91 pour cent) ont des besoins aigus liés à la survie et au bien-être physique et mental.

Ce nombre, supérieur à celui de 2020 (1,4 million), représente 17 pour cent de la population totale du Burundi. La majorité des personnes se trouvant dans cette catégorie résident dans les provinces de l'est et du nord (Cankuzo, Ruyigi et Kirundo). Classées au niveau quatre sur l'échelle de sévérité, ces provinces sont affectées par un ensemble de facteurs dont l'insécurité alimentaire et l'accueil d'un nombre important de rapatriés dans une situation de vulnérabilité importante. Le Integrated Food Security Phase Classification (IPC) d'octobre à décembre 2020, place Cankuzo et Ruyigi en phase 3⁸² de IPC (crise) tandis que Kirundo se trouve en phase 2 (stress). Parallèlement, ces provinces accueillent à elles seules, plus de 40⁸³ pour cent des rapatriés en octobre 2020 et figurent également parmi celles ayant un taux de couverture en eau potable inférieur à la moyenne nationale⁸⁴.

Sur 2,3 millions de personnes dans le besoin en 2021, 2,2 millions de personnes (soit 96 pour cent) ont des besoins liés aux conditions de vie.

Par rapport à 2020 où 1,5 millions personnes avaient été identifiées dans cette catégorie, une augmentation du nombre de personnes rencontrant des défis

Évolution des besoins par conditions humanitaires

CONDITIONS HUMANITAIRES	PIN 2020	PIN 2021	VARIATION COMPARÉ À 2020
Survie, bien-être physique et mental	1,4M	2,1M	50% ^
Conditions de vie	1.5M	2.2M	47% ^

liés à leur capacité à satisfaire à leurs besoins fondamentaux est notée. L'analyse, effectuée dans le cadre du JIAF, indique que 13 provinces sur 18 sont dans cette catégorie. Ces provinces sont classées au niveau trois (sur cinq) sur l'échelle de sévérité des besoins. Il s'agit de : Bujumbura, Bujumbura mairie, Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Ngozi, Muyinga, Karusi, Gitega, Mwaro, Rumongue, Makamba et Rutana. L'impact des chocs, conjugué aux défis structurels préexistants, continuent de limiter les capacités des plus vulnérables, y compris les PDI et les rapatriés, à avoir accès aux services essentiels.

Principales causes de l'augmentation du nombre de personne dans le besoin, les vulnérabilités préexistantes et les chocs récents ont affecté différemment les catégories de populations et créé des besoins distincts selon les catégories : PDI, rapatriés et autres catégories de la population vulnérables affectées par les urgences.

Des sous-catégories de population (appartenant à une ou plusieurs des catégories susmentionnées), en raison de leur âge, genre, vulnérabilités (handicap etc.) ou exposition aux chocs, y compris selon leurs zones de résidence, sont plus sévèrement touchées avec pour conséquences des besoins souvent plus aigus.

GROUPES LES PLUS VULNÉRABLES

GROUPE DE POPULATION	PAR GENRE		PAR ÂGE		
	FEMMES (%)	HOMMES (%)	ENFANTS	ADULTES	PERS. ÂGÉES (%)
Déplacés internes	45	55	58	36	6
Rapatriés	49	51	56	41	3
Autres populations vulnérables	49	51	57	39	4

Groupe de population : Personnes déplacées internes

PERS. DANS LE BESOIN	FEMMES	HOMMES	ENFANTS	AVEC UN HANDICAP
131k	55%	45%	60%	1%
MÉNAGES AVEC FEMMES CHEFS DE MÉNAGES	FEMMES ENCEINTES	ORPHELINS	ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS	PERSONNES AGÉES SEULES
10%	2%	3%	1%	2%

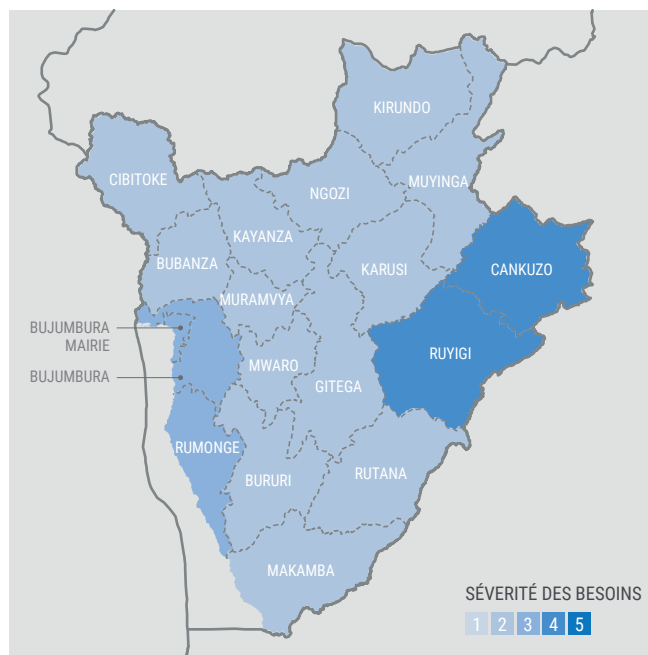
Conditions humanitaires : sévérité intersectorielle des besoins

A partir de novembre 2019, le nombre de PDI a augmenté à la suite des désastres survenus en fin 2019 et début 2020. En août 2020, plus de 131 000 personnes sont affectées par les mouvements internes de populations parmi lesquelles, 20 pour cent vivent dans les sites et 80 pour cent dans les communautés.

Environ 72 pour cent des PDI ont des besoins sévères (94 504 personnes) et 28 pour cent ont des besoins extrême (36 832 personnes)⁸⁵.

Exacerbés par les déplacements, les besoins de cette catégorie de la population sont essentiellement liés à la protection, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition ainsi qu'à l'accès aux biens et aux services. Ces besoins sont concentrés dans les provinces de l'est et de l'ouest à savoir : Cankuzo, Ruyigi, Rumonge, Bujumbura et Bujumbura Mairie.

Carte de sévérité des PDI



Facteurs de sévérité et causes sous-jacentes

Les désastres naturels sont les causes de 83 pour cent des déplacements au Burundi. En 2020, 100 pour cent des PDI enregistrées se sont déplacées en raison de catastrophes naturelles.

La majorité des déplacements sont de courtes durées, des retours rapides dans les localités d'origine ou l'intégration locale dans les lieux de déplacement sont

souvent constatés). Pour autant, les déplacements contribuent à fragiliser davantage les communautés vulnérables en raison notamment de leurs impacts sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des population affectées et de leurs accès aux biens et aux services notamment.

Si les communautés vulnérables, sur l'ensemble du

territoire, sont les premières concernées par cette insécurité alimentaire, les victimes de catastrophes naturelles déplacées ayant perdu leurs récoltes et/ou n'ayant plus accès aux terres pour cultiver constituent une partie importante des personnes en situation d'insécurité alimentaire. L'augmentation continue en 2020 des prix des denrées essentielles, dont le haricot, appuyée en partie par la survenance des désastres naturels et par les effets socio-économiques de la Covid-19, la réduction des opportunités de travail et la faible rémunération de la main d'œuvre agricole ont contribué à dégrader davantage la situation alimentaire, nutritionnelle et l'accès aux services des PDI.

En 2020, des sites de déplacés ont été créés. Dues à la stagnation des eaux dans certaines localités (particulièrement à l'ouest du pays), la durée des déplacements s'est prolongée. Dans l'ouest du pays, certaines PDI ont indiqué effectuer des mouvements pendulaires pour notamment accéder à leurs champs et vérifier l'état de leurs habitations. Des défis demeurent pour ce qui est des solutions durables en raison de l'inhabitabilité de certaines localités d'origine et des difficultés d'accès à de nouveaux terrains pour la relocalisation. Selon l'enquête d'intention de retour conduite par l'OIM auprès des PDI dans les sites de Gatumba (ouest du pays), alors que 69 pour cent des ménages font des visites sur leur lieu d'origine, 56 pour cent ont rapporté ne pas avoir l'intention de quitter les lieux de déplacement en raison de l'inaccessibilité du lieu d'origine dû aux inondations⁸⁶.

Ces PDI, majoritairement agriculteurs (25⁸⁷ pour cent) ou vivant de petits commerces (21 pour cent) ou de travaux agricoles contre salaire (14 pour cent), ont perdu leurs moyens de subsistance avec le déplacement et les mesures de prévention contre la Covid-19. En effet, la zone de Gatumba est située à la frontière avec la RDC et fortement dépendante des échanges transfrontaliers. Elle a, par conséquent, été particulièrement affectée par la fermeture des frontières

Les vulnérabilités existantes, renforcées par les déplacements autant chez les PDI vivant dans les sites que hors sites, ont exacerbé les besoins liés au bien-être et mental et aux conditions de vie de PDI.

Besoins vitaux/bien-être physique et mental

Selon la DTM de mars 2020⁸⁸, 93 pour cent des PDI interrogées indiquent ne pas avoir le moyen d'accéder aux soins de santé qui sont payants. Cette proportion est plus importante dans les provinces de Cankuzo, Ruyigi, Rumonge où 100 pour cent des ménages PDI indiquent ne pas pouvoir payer les soins de santé. Les contraintes financières liées notamment aux difficultés d'accès aux activités génératrices de revenus expliquent en partie ces taux élevés. Sur le plan alimentaire, 41 pour cent indiquaient consommer un seul repas par jour.

Dans les sites de PDI, la situation est tout aussi difficile particulièrement pour les enfants, les femmes et les personnes vivant avec handicap. Malgré les efforts des acteurs humanitaires et du Gouvernement du Burundi, l'évaluation multisectorielle⁸⁹ conduite dans les sites en juin 2020 indique notamment des conditions d'hygiène et d'assainissement précaires et propices au développement de maladies d'origine hydrique, l'insuffisance de tentes et d'articles non alimentaires dont les moustiquaires dans une localité sujette au paludisme, et l'adoption de stratégies négatives de survie dont la réduction de la fréquence des repas (en moyenne un repas par jour et deux repas par jour pour 2 ménages sur 10). Ainsi, des pathologies diverses liées aux mauvaises conditions de vie (30,7 pour cent), aux maladies hydriques (48 pour cent) et d'autres types de maladies (20,8 pour cent) qui ont des conséquences sur la santé physique et mentale des PDI dans les sites⁹⁰. Il s'agit principalement des infections respiratoires aiguës (IRA), des algies, des maladies diarrhéiques affectant particulièrement les enfants, du paludisme et des dermatoses causés notamment par l'insuffisance de nattes et d'abris⁹¹.

L'adoption de mécanismes négatifs de survie dont la réduction du nombre de repas par jour, conjuguée aux conditions d'hygiène a affecté la situation nutritionnelle des enfants. Ainsi le dépistage de masse de la malnutrition aiguë effectué dans les 4 sites et sur 2 862 enfants de 6 à 59 mois, a permis de détecter 176 enfants malnutris aigus modérés (MAM) et 32 malnutris aigus sévères (MAS) tandis que 208 enfants, dont une majorité de filles (115), ont atteint un taux de malnutrition aiguë globale (MAG) de 7,1 pour cent soit

un taux supérieur à la moyenne nationale de 6,1% et largement au-dessus du taux du district sanitaire de Isale (4,8 pour cent) où se trouvent les sites.

Concernant la situation de protection, une augmentation des cas de VBG a été enregistrée chez les PDI selon le sous-secteur VBG alors que la prise en charge, y compris médicale demeure difficile. En effet, peu de centres de santé disposent de personnel formé et de médicaments adéquats pour la prise en charge des survivant-e-s.

En déplacement, la situation des personnes vivant avec handicap est aussi précaire. Selon une évaluation d'identification effectuée par l'Union des Personnes Handicapées du Burundi (UPHB) dans les sites de déplacés, les infrastructures y compris sanitaires ne sont pas adaptées à leurs besoins. Ainsi, dans le site Kigaramango où plus de 6 000 personnes étaient hébergées en octobre 2020, 34 personnes soit 0,5 pour cent vivaient avec des handicaps physiques et mentaux. Les toilettes installées pour l'ensemble des PDI sont peu adaptées aux besoins de personnes vivant avec handicap, ceci est ressorti parmi les difficultés premières pour cette sous-catégorie de la population.

Conditions de vie

Le déplacement a également impacté les conditions de vie des PDI et particulièrement leur accès aux services, y compris les services sociaux de base. Dans certaines localités, des PDI ont rapporté marcher plus de 30 minutes pour accéder à l'eau potable. L'éloignement des sources de proximité a des conséquences sur la scolarisation des enfants, souvent chargés de consacrer une partie de leur temps

à puiser l'eau. Au total, 42 pour cent des ménages PDI rapportent une non-scolarisation de leurs enfants. Selon les ménages enquêtés, cette non-scolarisation est due majoritairement au manque de matériel scolaire (66 pour cent)⁹².

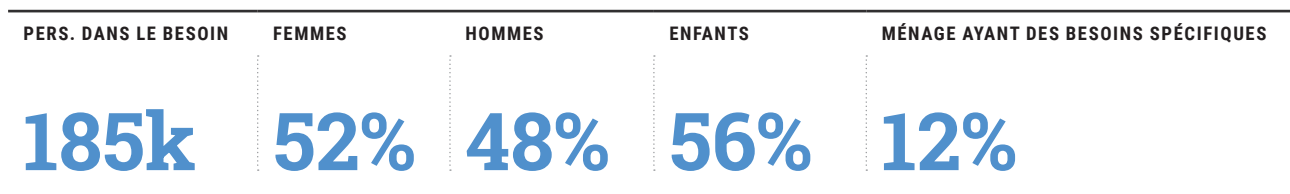
Selon les données de la DTM, d'octobre 2019 à octobre 2020, 103 salles de classe ont été détruites dans 13 provinces à la suite des catastrophes naturelles entraînant des interruptions de cours. A l'ouest du pays, les enfants des communautés affectées y compris les PDI, ont dû être réinsérés dans les écoles des lieux de déplacement. Cela a contribué à la surcharge des salles de classe et a contraint les enfants à parcourir de longues distances pour accéder à l'éducation. Or, selon le secteur de l'éducation, le taux d'occupation des salles de classe est déjà élevé avec, en moyenne, 75 élèves par salle de classe et des disparités importantes selon les provinces. Ainsi, en moyenne 90 élèves sont enregistrés par salle de classe et 133 à Bujumbura Mairie. Dans ce contexte, l'accès à un enseignement de qualité demeure difficile. Par ailleurs d'autres barrières pour l'accès à l'éducation demeurent. Pour les ménages vulnérables, bien que l'éducation soit gratuite, le coût du matériel et des uniformes scolaires, limite encore l'accès à l'éducation pour certains enfants malgré l'importante distribution de kits scolaires réalisée via le programme Back to School.

L'évaluation multisectorielle⁹³ de juin 2020 indique également une précarité importante des PDI liées à la diminution de leur accès aux moyens de subsistance.

PiN déplacés par niveau de sévérité et zone géographique

PROVINCE	GROUPE DE POPULATION	POPULATION TOTALE	NOMBRE DE PERSONNES PAR NIVEAU DE SÉVÉRITÉ					VARIATION COMPARÉE À 2020 (%)
			MINIMALE	STRESS	SÉVÈRE	EXTRÊME	CATASTROPHIQUE	
Bubanza	PDI	9 116	-	-	6 717	2 399	-	29% ^
Bujumbura Mairie	PDI	27 682	-	-	21 018	6 664	-	11% ^
Bujumbura	PDI	28 791	-	-	24 900	3 891	-	141% ^
Bururi	PDI	1 865	-	-	1 865	-	-	-18% v
Cankuzo	PDI	14 237	-	-	5 372	8 865	-	72% ^
Cibitoke	PDI	11 324	-	-	11 324	-	-	70% ^
Gitega	PDI	885	-	-	885	-	-	-55% v
Karuzi	PDI	637	-	-	637	-	-	-62% v
Kayanza	PDI	1 754	-	-	1 754	-	-	-33% v
Kirundo	PDI	5 361	-	-	2 594	2 767	-	-67% v
Makamba	PDI	5 190	-	-	1 038	4 152	-	1690% ^
Muramvya	PDI	602	-	-	602	-	-	11% ^
Muyinga	PDI	7 314	-	-	3 954	3 360	-	293% ^
Mwaro	PDI	169	-	-	169	-	-	90% ^
Ngozi	PDI	693	-	-	693	-	-	-5% v
Rumonge	PDI	7 701	-	-	7 701	-	-	6% ^
Rutana	PDI	2 212	-	-	1 005	1 207	-	-65% v
Ruyigi	PDI	5 803	-	-	2 276	3 527	-	13% ^
		Sub-total	-	-	94 504	36 832	-	
					Total PiN	131 336		24% v

Groupe de population : Rapatriés



Conditions humanitaires : sévérité intersectorielle des besoins et causes sous-jacentes

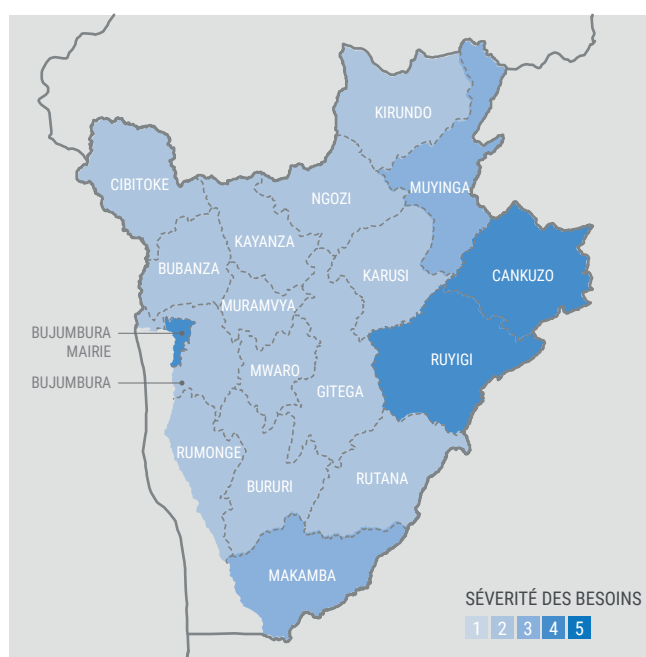
Entamés en 2017, les retours des réfugiés burundais ont été importants en 2018 avant de fléchir à partir de 2019 et au premier semestre de 2020. En juillet 2020, à la suite de la conclusion de la période électorale et de l'appel au retour du nouveau Président de la République, un nombre important de retours ont été enregistrés et les prévisions du HCR font état de 143 000 rapatriés planifiés pour 2021. Ces retours touchent majoritairement les provinces de l'est, du nord et du sud. Il s'agit majoritairement des provinces de Ruyigi, Muyinga, Makamba, Cankuzo, Kirundo et Rutana

Environ 70 pour cent des rapatriés ont des besoins sévères (139 354 personnes) et 23 pour cent ont des besoins extrêmes (45 293 personnes)⁹⁴. Selon les rapatriés, leurs besoins prioritaires portent notamment sur l'accès aux moyens de subsistance⁹⁵, à l'abri et à l'éducation dans les localités de retour ainsi qu'à la documentation⁹⁶.

Besoins vitaux/bien-être physique et mental

Selon le suivi de protection du HCR, presque tous les ménages rapatriés vivent de leur propres cultures (94 pour cent). Ces ménages rencontrent donc, à l'instar des ménages d'agriculteurs des communautés d'accueil, des difficultés à se procurer de la nourriture pendant les périodes de soudure. Ainsi, selon le rapport de suivi de protection d'octobre 2020, 82 pour cent des ménages rapatriés interrogés ont indiqué ne pas être satisfaits de leur niveau de sécurité alimentaire en raison de la faible diversité alimentaire.

Carte de sévérité des rapatriés



Par ailleurs, seulement 33 pour cent des ménages rapatriés indiquent avoir accès à leurs anciennes résidences. La détérioration d'anciennes habitations et les difficultés d'accéder à un nouvel abri constituent des défis centraux rencontrés par les rapatriés. Elles influencent la durabilité de leur retour⁹⁷.

Par ailleurs, pour les enfants, les séparations familiales à la suite des déplacements de populations continuent d'avoir des conséquences sur l'équilibre psychosociale des enfants rapatriés et des PDI. Les déplacements créent des pressions psychologiques importantes chez

les communautés affectées. Celles-ci sont encore plus fortes lorsque le déplacement est accompagné d'une séparation familiale. Au total, 2 277 enfants non accompagnés ou séparés (ENA/ES) ont été enregistrés par le HCR dans le cadre du rapatriement. La prise en charge des enfants, notamment à travers les familles d'accueil, et la recherche des familles en vue d'une réunification familiale demeurent un défi important.

Conditions de vie

L'accès à la documentation (civile et pour le foncier), aux moyens de subsistance et aux services sociaux de base constituent les principaux besoins des rapatriés qui influent sur leurs conditions de vie⁹⁸. Seulement 49 pour cent des ménages (soit moins de

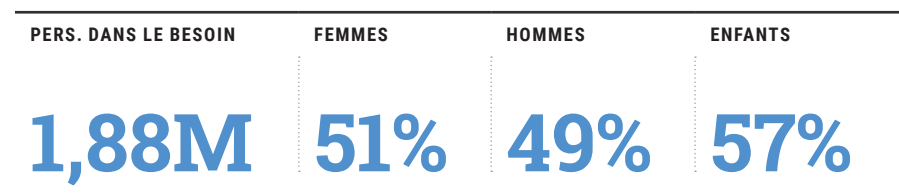
la moitié) indiquent que leurs enfants sont scolarisés. Ce taux est encore plus bas au niveau secondaire où seulement 16 pour cent des enfants sont scolarisés (contre 33 pour cent au niveau primaire). L'accès à l'eau et à l'assainissement constitue également un défi pour cette catégorie de la population. En effet, si 94 pour cent des rapatriés indiquent avoir accès à l'eau potable, plus de 56 pour cent de ces derniers ont recours aux fontaines publiques pour pouvoir accéder à l'eau⁹⁹.

Par ailleurs, seulement 46 pour cent des enfants rapatriés disposent d'extrait d'acte de naissance contre 73 pour cent d'adultes disposant de document d'identité¹⁰⁰.

PiN rapatriés par niveau de sévérité et zone géographique

PROVINCE	GROUPE DE POPULATION	POPULATION TOTALE	NOMBRE DE PERSONNES PAR NIVEAU DE SÉVÉRITÉ					VARIATION COMPARÉE À 2020 (%)
			MINIMALE	STRESS	SÉVÈRE	EXTRÊME	CATASTROPHIQUE	
Bubanza	Rapatriés	497	-	-	366	131	-	54% ^
Bujumbura Mairie	Rapatriés	1 046	173	88	-	785	-	42% ^
Bujumbura	Rapatriés	794	151	46	239	358	-	29% ^
Bururi	Rapatriés	636	133	25	478	-	-	24% ^
Cankuzo	Rapatriés	21 075	-	-	15 885	5 190	-	43% ^
Cibitoke	Rapatriés	989	-	-	989	-	-	111% ^
Gitega	Rapatriés	3 740	583	350	2 808	-	-	9% ^
Karuzi	Rapatriés	5 039	628	628	3 783	-	-	9% ^
Kayanza	Rapatriés	433	-	-	433	-	-	84% ^
Kirundo	Rapatriés	16 489	-	-	7 978	8 510	-	42% ^
Makamba	Rapatriés	38 023	6 841	2 637	23 401	5 143	-	37% ^
Muramvya	Rapatriés	634	108	49	476	-	-	13% ^
Muyinga	Rapatriés	33 163	-	-	29 220	3 942	-	36% ^
Mwaro	Rapatriés	628	107	49	472	-	-	163% ^
Ngozi	Rapatriés	2 710	296	380	2 035	-	-	11% ^
Rumonge	Rapatriés	6 076	1 178	337	4 561	-	-	35% ^
Rutana	Rapatriés	17 910	-	-	8 141	9 769	-	49% ^
Ruyigi	Rapatriés	49 553	-	-	38 089	11 464	-	54% ^
		Sub-total	10 172	4 572	139 354	45 293	-	
			Total PiN				184 646	42% ^

Groupe de population : Autres catégories de la population affectées par les urgences (APV)



Conditions humanitaires et sévérité des besoins

Cette catégorie comprend notamment :

- La population vulnérable en situation de sécuritaire alimentaire et/ou nutritionnelle précaire y compris les femmes enceintes et allaitantes (FEFA) ainsi que les enfants de moins de 5 ans.
- Les victimes des effets socio-économiques de la Covid-19 autres que les PDI et les rapatriés
- Les victimes de désastres naturels non déplacées.
- Les personnes à risque de maladies à potentiel épidémiques
- Les communautés hôtes

Selon les analyses, environ 11 pour cent des APV ont des besoins « sévères » (1 361 000 personnes) et 4 pour cent ont des besoins « extrêmes » (483 000 personnes)¹⁰¹. Ces besoins sont liés principalement à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition aux urgences sanitaires, et aux pressions liées à l'accueil des populations en situation de mouvement (PDI et rapatriés). Ils concernent à majorité les provinces de l'est et de l'ouest.

Facteurs de sévérité et causes sous-jacentes

En raison de son impact sur les populations, l'insécurité alimentaire est l'une des principales causes des besoins humanitaires. La faible productivité du secteur agricole, fortement dépendant du climat et qui emploie plus de 80 pour cent¹⁰² des burundais concourt à renforcer la situation d'insécurité

alimentaire. A cette insécurité alimentaire, s'ajoutent une forte prévalence des maladies infantiles et un accès parfois insuffisant à l'eau potable qui a des conséquences négatives sur la situation nutritionnelle des enfants.

En raison notamment des difficultés d'accès à l'eau et à l'assainissement, les maladies à potentiel épidémiques comme le choléra, la rougeole et le paludisme continuent à avoir un impact sur les plus vulnérables.

Besoins vitaux/bien-être physique et mental

L'insécurité alimentaire est l'une des principales causes entravant le bien-être physique et mental des communautés vulnérables, y compris les victimes de catastrophes naturelles non déplacées. Un ménage burundais sur deux se trouve en situation d'insécurité alimentaire chronique¹⁰³ et 11 pour cent de la population burundaise, soit 1,3 millions de personnes sont en phases 3 et 4 de l'IPC¹⁰⁴ contre 1,7 millions en mai 2019. Il s'agit de 1 206 000 personnes en phases 3 et de 128 000 en phase 4 de l'IPC. Considérant les impacts socio-économiques de la Covid-19 et les effets du déficit hydrique prévu sur une partie du pays, les acteurs de la sécurité alimentaire prévoient une hausse du nombre de personne en situation d'insécurité alimentaire aiguë (1 998 000 personnes) pour 2021 soit près de 15 pour cent de la population du pays. Au niveau des populations, cette situation crée des besoins divers liés à l'accès aux aliments, aux intrants agricoles mais aussi aux moyens de subsistance. Par ailleurs, elle concourt à la détérioration de la situation nutritionnelle des plus vulnérables.

La malnutrition chronique est la cause du décès d'un enfant burundais sur deux¹⁰⁵. Une baisse successive (57, 56 et 54 pour cent enregistrés respectivement en 2016, 2018 et 2019) du taux de malnutrition chronique est enregistrée depuis 2018. Pour autant, le taux de 52,2¹⁰⁶ pour cent enregistré en 2020 (soit une situation « critique » selon critères d'appréciation de la SMART¹⁰⁷), demeure supérieur au seuil critique de 40 pour cent fixé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et continue de constituer un risque pour les populations les plus vulnérables. En effet, au moindre choc, les personnes touchées par la malnutrition chronique sont susceptibles de tomber dans la malnutrition aiguë. La malnutrition aiguë globale connaît quant à elle une augmentation constante avec un taux national de 6,1¹⁰⁸ en 2020 (soit une situation « précaire » selon critères d'appréciation de la SMART), contre 5,1 en 2019 et 4,5 pour cent en 2018. Des variations importantes demeurent entre les provinces.

Du fait d'un système immunitaire affaibli, les enfants faibles et malnutris sont plus susceptibles de tomber malade et d'avoir besoin de soins de santé. Ainsi, la malnutrition a des conséquences directes sur la morbidité et la mortalité des enfants et cause, sur le long terme, des séquelles importantes chez enfants (infirmité, vulnérabilités chroniques aux maladies dont le paludisme, handicap etc.). Par ailleurs, la malnutrition influe également la santé nutritionnelle des femmes en âge de procréer, y compris les adolescentes et les femmes enceintes et allaitantes (FEFA). En effet, le genre influence les capacités et vulnérabilités des personnes qui participent dans le système alimentaire, avec des conséquences sur leur statut nutritionnel. Alors que les besoins des hommes sont plus élevés en alimentation énergétique, ceux des FEFA et des adolescentes sont plus élevés en alimentation nutritive¹⁰⁹. Or, le coût de l'alimentation nutritive, est de deux à trois fois plus élevé que celui d'une alimentation énergétique. Prenant en compte le faible accès des femmes aux moyens de subsistance, leur capacité de choisir, acheter, produire, consommer et préparer une alimentation nutritive est réduite. En conséquence, si 54 pour cent des ménages ont un score de consommation alimentaire satisfaisant, seulement 18 pour cent des femmes atteignent le seuil minimum de diversification alimentaire avec des

impacts importants sur la santé de cette catégorie de la population¹¹⁰.

Coût de l'alimentation, 2019

	PROPORTION DU COÛT DE L'ALIMENTATION NUTRITIVE	PROPORTION DES BESOINS MOYEN EN ÉNERGIE (KILOCALORIES)	PROPORTIONS DES BESOINS MOYEN EN FER
FILLE ADOLESCENTE	29	24	36
FEMME ADULTE ALLAITANTE OU ENCEINTE	28	27	34
HOMME ADULTE	24	27	16
ENFANT 6-7 ANS	14	14	7
ENFANT 12-23 MOIS	5	9	7

Source: FNG, 2019

La morbidité et la mortalité des communautés vulnérables ont été affectées par les maladies à potentiel épidémique.

Au total, 1 347 cas de rougeole ont été enregistrés dans les communautés de janvier à octobre 2020 dans 5 des 47 districts sanitaires à l'ouest et au nord-ouest du pays (Mabayi, Bukinanyana, Ngozi, Bujumbura Nord, Cibitoke). De janvier à octobre 2020, plus de 3 800 000 cas de paludisme ont été rapportés contre 7,2 millions de cas et 2 757 décès pour la même période en 2019¹¹¹. En novembre 2020, période de pic saisonnier de cas, la situation épidémique restait normale dans l'ensemble du pays avec un dépassement du seuil dans 2 districts sanitaires (Gihofi, province de Rutana et Murore province de Cankuzo) sur 47 existants tandis que 7 autres districts étaient en état d'alerte (Cankuzo, Kibuye, Nyabikere, Makamba, Bugarama, Rutana et Butezi). Selon les acteurs de santé, les distributions de MIILDA et les pulvérisations intra-domiciliaires effectuées en fin 2019 ont contribué à cette baisse. L'absence de telle mesure en fin 2020 ou début 2021 pourrait avoir un impact sur le nombre de cas pour 2021. Concernant le choléra, 70 cas ont été enregistrés de janvier à mai 2020. Depuis, aucun nouveau cas n'a été notifié par le Gouvernement. Comparé à l'année 2019 où 1 095 cas et 8 décès ont été enregistrés

les cas notifiés en 2020 sont largement inférieurs. Toutefois, prenant en compte les caractères cyclique et endémique du choléra, la vulnérabilité des populations et la persistance des défis liés à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans certaines localités, un suivi régulier et des mesures de prévention et de préparation restent nécessaires.

Les problèmes de protection, liés aux violences, y compris les VBG continuent d'avoir un impact sur la sécurité physique et mentale des femmes et des enfants.

Bien que les VBG concernent toute la population, les femmes et les filles constituent la majorité des 1 110 cas de VBG enregistrés à travers le *District health information system* (DHIS) de janvier à octobre 2020. Au niveau de la population générale, une femme sur deux (50 pour cent contre 23 pour cent chez les hommes) subit des actes de violences soit émotionnelle, physique ou sexuelle commis par un mari ou un partenaire¹¹².

Avant la Covid-19, la proportion de violence conjugale était de 52 pour cent en milieu rural et 36 pour cent en milieu urbain¹¹³. Selon une évaluation conduite en avril 2020 par l'UNICEF¹¹⁴ auprès de plus de 13 000 personnes sur l'ensemble du territoire, 61 pour cent des répondants ont indiqué que les violences au sein des foyers pourraient augmenter en raison de l'isolation, du stress et de l'anxiété. Bien que le Gouvernement burundais n'ait pas mis en place de mesures de confinement, la perte des moyens de subsistance pourrait exacerber les tensions au niveau des foyers et d'avoir un impact sur la sécurité des femmes dans certains ménages.

Conditions de vie

Survenus dans un contexte de vulnérabilités préexistantes quant à l'accès aux biens et aux services, les chocs subis en 2020, ont contribué à réduire davantage l'accès des communautés vulnérables aux services. En effet, si les pertes/détériorations

des moyens subsistances liées aux impacts socio-économiques de la covid-19 constituent de nouveaux défis, elles se greffent sur des défis plus structurels qui ont des conséquences sur les capacités des populations à avoir accès aux biens et aux services.

Avec la Covid-19, les personnes vulnérables vivant de commerces transfrontaliers et/ou informels particulièrement les femmes, ont vu une diminution importante de leurs moyens de subsistances renforçant leur exposition aux risques de protection, y compris à la traite. La Covid-19 a particulièrement réduit l'accès des communautés aux moyens de subsistance à travers son impact aussi bien sur le secteur formel qu'informel. Selon les résultats préliminaires de l'étude d'impact de la pandémie de Covid-19 sur les activités des entreprises et les conditions de vie des ménages au Burundi en 2020¹¹⁵, 64 pour cent, soit environ sept entreprises sur dix ont indiqué avoir été touchées par la pandémie à travers des difficultés d'accès aux intrants (52,4 pour cent) ou de trésorerie (55,4 pour cent). Au niveau des ménages, plus de sept ménages sur dix (70,3 pour cent) indiquent avoir connu une baisse du revenu total tiré de l'entreprise familiale non agricole¹¹⁶. Concernant le secteur informel, qui domine plus de 79,7 pour cent de l'économie burundaise, l'impact a été tout aussi important. Le secteur informel est dominé par les sous-secteurs du commerce en détail (23,5 pour cent) et des services (19,5 pour cent), eux-mêmes dominés par les femmes et les filles¹¹⁷.

Par ailleurs, une réduction importante des moyens de subsistance est observée au niveau des personnes et ménages dépendant des activités transfrontalières, des activités à proximité de la frontière ou qui dépendent de la mobilité transfrontalière, ainsi que de la migration saisonnière, par exemple liée à l'agriculture en Tanzanie voisine. Cette perte de revenus pousse les individus à rechercher d'alternatives, qui pourraient donner lieu à des situations d'exploitation, y compris de traite.

PiN APV par niveau de sévérité et zone géographique

PROVINCE	GROUPE DE POPULATION	POPULATION TOTALE	NOMBRE DE PERSONNES PAR NIVEAU DE SÉVÉRITÉ					VARIATION COMPARÉE À 2020 (%)
			MINIMALE	STRESS	SÉVÈRE	EXTRÊME	CATASTROPHIQUE	
Bubanza	APV	528 790	332 917	128 045	52 551	15 277	-	33% ^
Bujumbura Mairie	APV	775 596	505 524	257 358	3 406	9 309	-	-
Bujumbura	APV	722 679	514 644	158 352	21 292	28 390	-	-8% v
Bururi	APV	488 868	373 736	70 075	32 541	12 516	-	-15% v
Cankuzo	APV	362 623	129 217	129 217	54 178	50 011	-	284% ^
Cibitoke	APV	719 196	466 199	179 307	62 524	11 165	-	-33% v
Gitega	APV	1 132 047	535 728	321 437	233 856	41 027	-	64% ^
Karuzi	APV	680 837	261 535	261 535	127 999	29 767	-	15% ^
Kayanza	APV	913 116	485 156	291 093	116 130	20 737	-	209% ^
Kirundo	APV	969 732	560 323	254 692	108 503	46 214	-	-11% v
Makamba	APV	677 390	448 161	172 709	39 393	17 127	-	-11% v
Muramvya	APV	456 869	214 299	97 408	116 699	28 463	-	133% ^
Muyinga	APV	992 985	441 625	441 625	71 789	37 946	-	118% ^
Mwaro	APV	426 540	188 240	84 990	123 249	30 061	-	225% ^
Ngozi	APV	1 031 739	412 246	530 030	74 214	15 249	-	-47% v
Rumonge	Autres groupes	549 962	390 148	111 471	40 103	8 240	-	-2% v
Rutana	APV	519 862	311 669	141 668	34 116	32 410	-	-19% v
Ruyigi	APV	625 735	263 650	263 650	48 677	49 758	-	26% ^
		Sub-total	6 835 015	3 894 663	1 361 220	483 668	-	
					Total PiN	1 884 888		30% ^

1.5

Perception des personnes affectées

La prise en compte de la perception des communautés constitue un élément fondamental de qualité de planification humanitaire. Les efforts des différents acteurs intervenant au Burundi indiquent un engagement communautaire à différentes échelles allant du partage d'information avec les communautés affectées à la mise en place de mécanismes de plaintes et de retour, en passant par la consultation de ces communautés sur la programmation et le suivi de leur satisfaction par rapport aux activités effectuées.

Bien que la Covid-19 ait empêché ou retardé la conduite de certaines évaluations concernant la perception des communautés sur l'assistance reçue, les enquêtes/évaluations conduites auprès d'elles soulèvent/permettent de mettre en avant plusieurs points énoncés ci-dessous.

Dans les communautés, les personnes affectées disent être consultées au stade de l'évaluation des besoins mais peu impliquées dans la programmation.

En effet, selon un sondage sur la perception de la réponse humanitaire par les communautés affectées, réalisé en mars 2019 par Caritas Burundi, en partenariat avec l'OIM dans 7 des 18¹¹⁸ provinces du Burundi, les communautés indiquent être consultées par les acteurs humanitaires particulièrement aux stades de l'identification des besoins et de ciblage des bénéficiaires et très peu par la suite. Ce constat est différent au niveau des sites de déplacés, où lors des entretiens avec les groupes de discussion formés dans le cadre de l'évaluation de protection effectuée par l'OIM en septembre 2020, les personnes interrogées ont soulevé la nécessité de mieux organiser la réponse pour éviter des situations perçues comme discriminatoires ou favorisant certains groupes de personnes dans les sites. L'insuffisance de transparence dans la sélection des bénéficiaires,

la participation limitée ainsi que le sentiment de discrimination ont été mentionnés par les PDI à la fois lors de la comparaison de la situation des personnes vivant dans le même site de déplacement, qu'avec les différents sites.

Concernant les besoins d'information et de communication des communautés, lors de la même évaluation, les participants aux groupes de discussions ont indiqué la nécessité de recevoir des informations dès le début des interventions pour mieux sensibiliser les communautés sur les services disponibles. Cela indique des lacunes en matière d'information des communautés. Parallèlement, lors des sondages conduits par l'UNICEF à travers le U-report dans le cadre de la prévention contre la Covid-19, les communautés ont indiqué à majorité, la radio comme le canal le plus effectif pour s'informer¹¹⁹.

La priorisation des besoins selon les communautés.

Selon les résultats de l'évaluation conduite par l'OIM et la Caritas Burundi, pour la majorité des populations affectées, l'assistance arrive tard après la survenance des chocs, elle est souvent constituée en majorité de vivres tandis que les populations ont d'autres besoins dont ceux relatifs au WASH. En outre, lors des exercices Age, Genre et Diversité (AGD) réalisés par le HCR auprès des rapatriés, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, le manque d'abris décents et l'accès à la documentation ont été soulevés comme étant parmi les besoins prioritaires pour la plupart des rapatriés consultés à Makamba en août 2020. Pour les réfugiés urbains, consultés lors de ces exercices à Bujumbura et Rumonge, l'accès aux soins, aux moyens de subsistance et à l'éducation pour les enfants ainsi que les défis liés aux VBG et à l'exploitation sexuelle ont été soulevés comme besoins principaux.

Partie 2:

Analyse des risques et suivi de la situation et des besoins

GATUMBA, BURUNDI

Un jeune garçon dans une salle de classe abritant des familles de déplacés suite aux inondations survenues à Gatumba.

Photo: ©OCHA/L. Wolfe



2.1

Analyse des risques

En plus de l'analyse de risques INFORM, le groupe Intersectoriel de Coordination (ISC) a conduit une analyse de risque sur cinq échelles, basée sur la probabilité de survenance d'un choc ou d'un évènement et son impact sur l'action humanitaire.*

Probabilité

PROBABILITE	INTERPRETATION	NIVEAU
TRÈS IMPROBABLE	0-5% dans l'année	1
PEU PROBABLE	6% - 15% dans l'année	2
POSSIBLE	16% - 30% dans l'année	3
PROBABLE	31% - 50% dans l'année	4
CERTAIN	>50% dans l'année	5

Impact

IMPACT	INTERPRETATION	NIVEAU
NÉGLIGEABLE	Impact humanitaire supplémentaire mineur. La capacité du gouvernement est suffisante pour faire face à la situation.	1
MINEUR	Impact humanitaire supplémentaire mineur. Ressources actuelles inter institutions au niveau national suffisantes pour couvrir les besoins au-delà des capacités du gouvernement.	2
MODÉRÉ	Impact humanitaire supplémentaire modéré. De nouvelles ressources jusqu'à 30% des opérations actuelles sont nécessaires pour couvrir les besoins au-delà des capacités du gouvernement. Assistance régionale non requise.	3
SÉVÈRE	Aide humanitaire supplémentaire substantielle impact. Nouvelles ressources jusqu'à 50% du courant opérations nécessaires pour couvrir les besoins au-delà capacités gouvernementale. Soutien régional requis	4
CRITIQUES	Impact humanitaire supplémentaire massif. De nouvelles ressources représentant plus de 80% des opérations actuelles nécessaires pour couvrir les besoins au-delà des capacités du gouvernement. Urgence à l'échelle L3.	5

* Voir l'annexe 4.5 à la page 100 pour obtenir les détails de l'analyse

Tableaux d'analyse de risques

Chocs / événements: Rapatriement

PROVINCE	SCORE DE RISQUE
Bubanza	4
Bujumbura	4
Bururi	4
Cankuzo	16
Cibitoke	4
Gitega	4
Karuzi	4
Kayanza	4
Kirundo	4
Makamba	9
Muramvya	4
Muyinga	9
Mwaro	4
Ngozi	9
Rutana	4
Ruyigi	16
Bujumbura Mairie	16
Rumonge	4

Chocs / événements: Glissement de terrains

PROVINCE	SCORE DE RISQUE
Bubanza	12
Cibitoke	12
Kayanza	9
Makamba	9
Rumonge	12
Bujumbura	12

Chocs / événements: Maladie à potentiel épidémique

PROVINCE	SCORE DE RISQUE
Bubanza	16
Bujumbura	12
Cibitoke	16
Gitega	9
Kirundo	12
Makamba	12
Muyinga	12
Ngozi	12
Bubanza (Plus le paludisme)	16
Rumonge	16
Rutana	12
Ruyigi	12
Bujumbura Mairie (Choléra)	12

Chocs / événements: Déficit hydrique

PROVINCE	SCORE DE RISQUE
Bubanza	12
Cankuzo	16
Cibitoke	12
Makamba	12
Rutana	16
Ruyigi	16
Kirundo	16

Chocs / évènements: Inondations / vents violents

PROVINCE	SCORE DE RISQUE
Bujumbura	16
Bujumbura Mairie	16
Rumongue	16
Reste du pays	12

Classification du risque

Les directives Emergency Response Preparedness du groupe Inter-Agency Standing Committee IASC recommandent l'évaluation du risque par la multiplication de la probabilité d'apparition du choc/événement par son impact.

PROBABILITÉ RISQUE	1	2	3	4	5
5	5	10	15	20	25
4	4	8	12	16	20
3	3	6	9	12	15
2	2	4	6	8	10
1	1	2	3	4	5
EVALUATION	<2	2 À 4	5 À 9	10 À 16	17+
	ACCEPTABLE	MOINS ELEVE	MOYEN	SEVERE	CATASTROPHIQUE

Calendrier des événements

Janvier - Décembre 2021

Janvier - Décembre 2021



Impacts socio-économiques de la Covid-19



Situation de l'accès humanitaire

Janvier - février 2021



Petite saison sèche

Difficultés d'accès à l'eau potable dans certaines localités



Période de récolte de la saison 2021A

(représentant 35% de la production annuelle):

- Risques de dessèchement des cultures et de décalage des récoltes en raison du déficit hydrique dans certaines localités
- Risque de chevauchement des saisons 2021 A (récoltes tardives) et B en raison des réductions des terres pour les cultures de la saison B
- Difficultés d'accès aux semences



Impact du déficit hydrique dans les provinces du nord et de l'est : Risques de [mouvements de populations](#) et de [pertes de cultures et de biens](#)

Juin - juillet 2021



Pic des récoltes de la saison 2021B

Semis de la saison 2021C (représentant 15% de la production annuelle) pour les ménages ayant accès aux marais (environ 30% de la population)

Juillet -septembre 2021



Grande saison sèche

Difficultés d'accès à l'eau, risques de [maladies d'origine hydrique](#)

Février - mai 2021**Grande saison des pluies**

Risques d'aléas climatiques y compris les inondations, les grêles et les glissements de terrain occasionnant des déplacements de populations, pertes de cultures et de biens, etc.

- Récolte des semis non perdus et tardifs de la saison 2021 A
- Semis pour la saison 2021 B (représentant 50% de la production annuelle) : Perturbée par les semis et récoltes tardifs de la saison 2021 A
- Risque de flambée de maladies à potentiel épidémique (Paludisme, choléra etc.)

**Février - décembre 2021****Poursuite des mouvements de retour des burundais réfugiés dans les pays limitrophes****Avril - mai 2021****Première période de soudure**

Pic migratoire économique à la recherche d'opportunités de travail, pénurie de certaines denrées alimentaires, plus de mesures négatives de survie.

Septembre 2021**Rentrée scolaire**

Pression financière supplémentaire pour les ménages vulnérables

Dépenses pour les intrants agricoles (location de terre, semences, engrais, fumure organique, outils agricoles)

Septembre-novembre 2021**Seconde saison des pluies**

Risques d'aléas climatiques occasionnant des déplacements de populations, pertes de cultures et de biens, etc



Risque de maladies à potentiel épidémique (Choléra, paludisme etc.)



Récolte de la saison 2021C

**Seconde période de soudure**

Mouvements migratoires économiques. Recours aux moyens négatifs de survie. Manque et hausse des prix de certaines denrées alimentaires



MUYINGA, BUJUMBURA

Un réfugié avec un handicap rencontré sur le site des réfugiés congolais de Kinama en province Muyinga.

Photo: ©OCHA/L. Wolfe

2.2 Suivi des besoins

Dans l'objectif d'évaluer en 2021 l'évolution des vulnérabilités, la précarité de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, les urgences sanitaires et les catastrophes naturelles ainsi que déterminer les personnes dans le besoin d'assistance humanitaire, le groupe intersectoriel (ISC) assure le suivi régulier des besoins sur la base des indicateurs dans le tableau ci-dessous. Ces indicateurs s'appliqueront à au moins un groupe de population identifié pour l'assistance humanitaire : rapatriés, personnes déplacées internes et autres personnes vulnérables ainsi que d'autres catégories de population qui seront affectées par les chocs/urgences au courant de l'année 2021. Parallèlement, l'évolution des besoins des réfugiés

continuera à être suivie par le HCR sur la base des indicateurs fournis pour l'analyse de ces besoins.

L'évaluation de la sévérité de besoins se fera par les indicateurs dont les données sont collectées sur des périodes différentes, certaines hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle et plus, selon les prévisions des enquêtes. L'analyse se fera en suivant les directives de l'analyse intersectorielle conjointe du JIAF :

https://assessments.hpc.tools/sites/default/files/km/03.HPC_2021-JIAF_Guide.pdf

Une consolidation de données pour une analyse intersectorielle se fera trimestriellement tandis qu'au niveau sectoriel et tenant compte de l'irrégularité de la mise à jour des sources informant les indicateurs de besoins, les secteurs ont prévu différentes fréquences de suivi des besoins.

Toutefois, à cette analyse de sévérité de besoins et détermination des populations dans le besoin, d'autres sources d'information, y compris les données qualitatives de missions de terrain et des évaluations de besoins, seront utilisées pour suivre l'évolution de la situation.

Indicateurs

#	INDICATEURS	SECTEURS	SOURCES
01	Nombre de personnes (par rapport aux ménages) affectées par les différents chocs qui sont dans le besoin de l'assistance humanitaire.	Abris / ANA	Suivi des Urgences et DTM/ OIM
02	Nombre et pourcentage de ménages déplacés pour lesquels le logement est un besoin prioritaire	Abris / ANA	Suivi des Urgences et DTM/ OIM
03	Nombre et pourcentage de ménages rapatriés pour lesquels le logement est un besoin prioritaire	Abris / ANA	Suivi Protection HCR
04	Pourcentage de ménages déplacés pour lesquels l'achat d'articles non alimentaires est un besoin prioritaire	Abris / ANA	Suivi des Urgences et DTM/ OIM
05	Pourcentages de ménages rapatriés pour lesquels l'achat d'articles non alimentaires est un besoin prioritaire	Abris / ANA	Suivi Protection HCR
06	Nombre d'enfants ayant accès à une éducation préscolaire, primaire et secondaire (fondamentale) de qualité tant formelle que non formelle en situation d'urgence	Education	UNICEF
07	Pourcentage d'enfants déplacés internes, rapatriés et dans les communautés hôtes en âge scolaire qui ne sont pas à l'école	Education	Suivi des Urgences et DTM/ OIM
08	Nombre d'élèves et enseignants n'ayant pas accès à l'école en raison des impacts des désastres naturels (les vents violents et les inondations) sur les infrastructures, y compris celles occupées par les personnes déplacées.	Education	UNICEF et Suivi des Urgences et DTM/ OIM
9	Nombre de nouveaux cas MAS admis (par mois ou trimestre)	Nutrition	DHSI2
10	Nombre de nouveaux cas MAM admis	Nutrition	DHSI2
11	Nombre d'enfants 6-59 mois dépistés	Nutrition	DHSI2
12	Pourcentage de PDI, Réfugiés, Rapatriés et communautés hôtes par rapport à la population	Protection	HCR, OIM
13	Personnes adultes déplacées /rapatriées rapportant la perte des documents d'identité suite aux désastres ou déplacements	Protection	HCR, OIM,
14	Nombre d'enfants séparés et non accompagnés	Protection	HCR, OIM, UNICEF, CDFC
15	Nombre d'enfants affectés qui ont accès à des services essentiels de protection de l'enfance	Protection	UNICEF, CDFC

#	INDICATEURS	SECTEURS	SOURCES
16	Nombre de services essentiels disponibles et accessibles de prise en charge VBG	Protection	3W/cartographie de prestataires de services VBG, UNFPA/IRC
17	Nombre de personnes (femmes et filles) qui ont accès à des services de prise en charge multisectorielle et de qualité de VBG	Protection	Rapport des partenaires, UNFPA, IRC
18	Nombre de personnes affectées par le paludisme dans une province	Santé	Suivi/DSNIS
19	Nombre de personnes affectées par le choléra dans une province ?	Santé	Suivi/DSNIS
20	Durée de la marche pour arriver à un Centre de Santé	Santé	ISTEEBU, EDS
21	Pourcentage de personnes en phase IPC aigüe 3 et plus	Sécurité alimentaire et moyens d'existence	Analyse IPC (MINEAGRIE/ FAO/ PAM
22	Pourcentage de ménages ayant recours à des stratégies sévères (crise et urgence) de survie en temps de chocs au détriment de leurs moyens d'existence	Sécurité alimentaire et moyens d'existence	Enquêtes FSMS - PAM
23	Nombre des personnes en besoin d'eau potable dans les zones affectées par les maladies d'origine hydrique	WASH	ENSNSAB 2018 + EDS3

Partie 3: **Analyse sectorielle**

BURUNDI

Des familles essaient de sauver du matériel et des effets personnels suite aux inondations.

Photo: ©OCHA/L. Wolfe

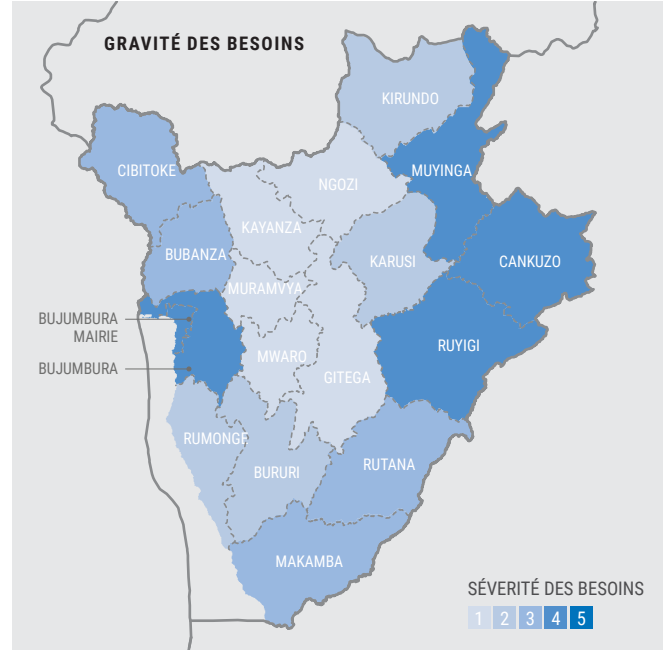
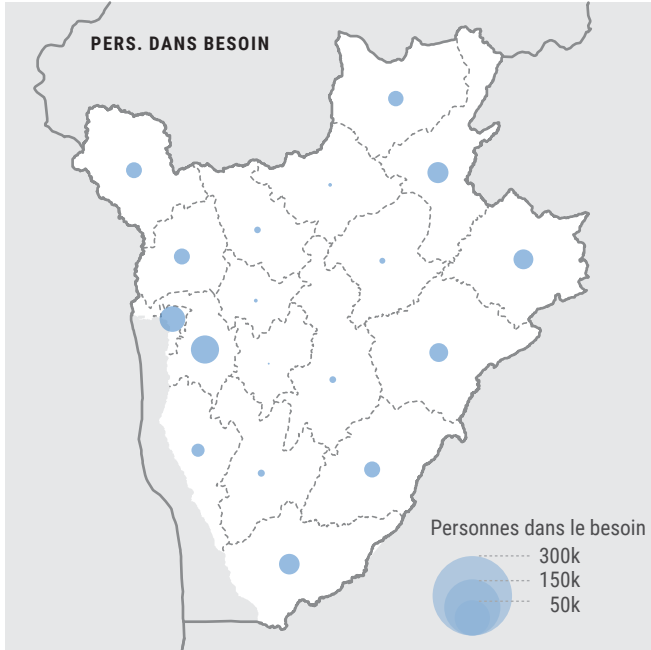


3.1 Abris et Articles Non-Alimentaires

PERS. DANS LE BESOIN

TENDANCE (2015-2020)

248k

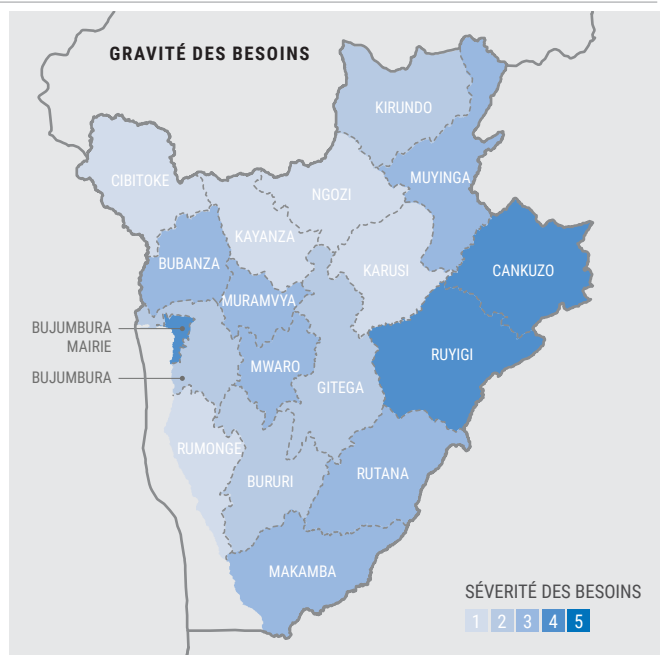
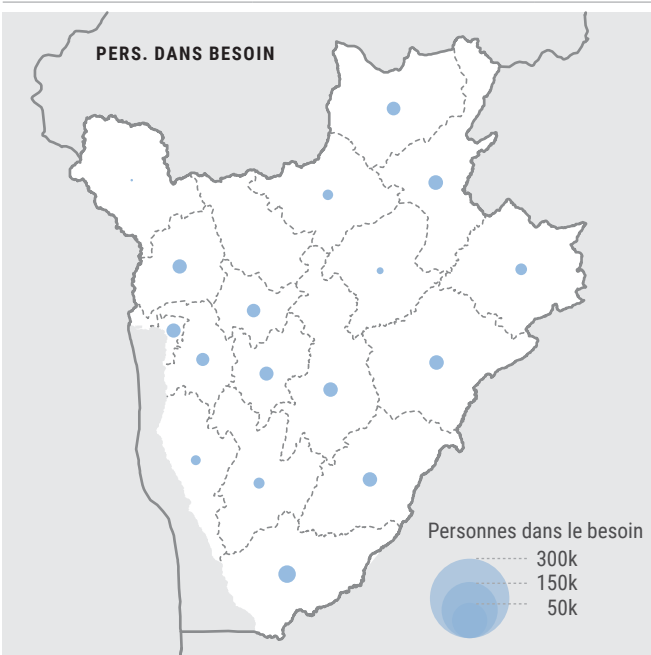


3.2 Eau, Hygiène et Assainissement

PERS. DANS LE BESOIN

TENDANCE (2015-2020)

541k

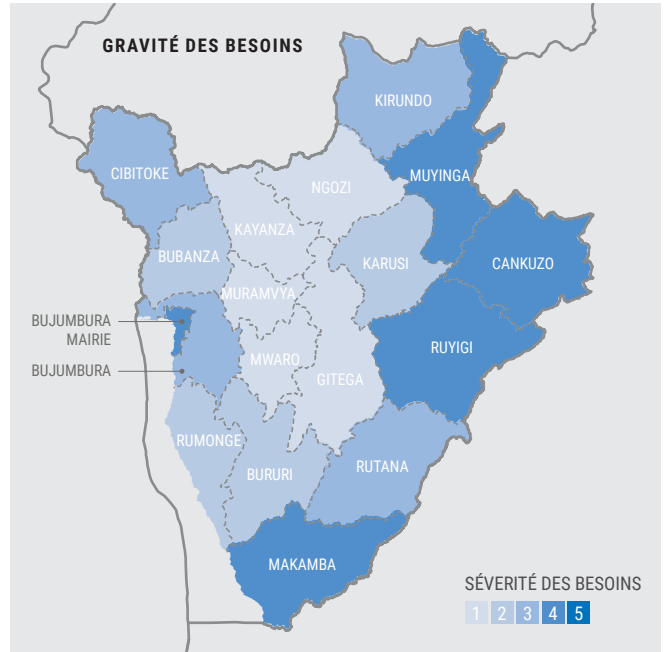
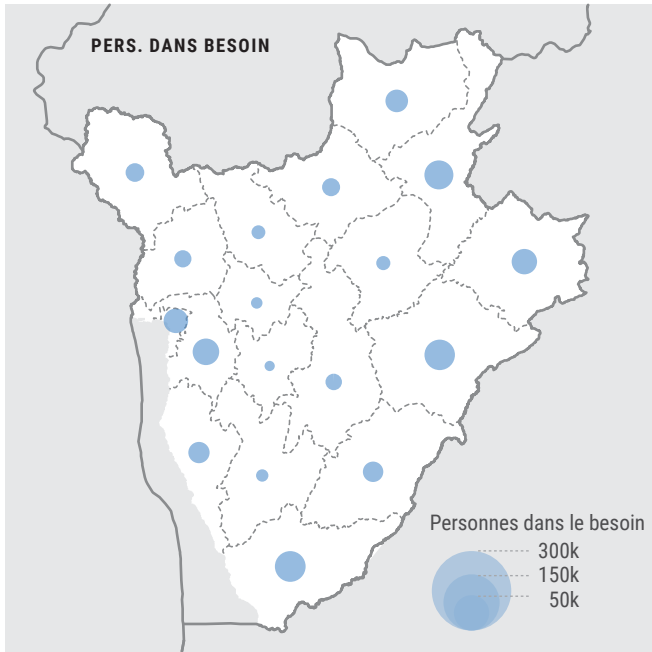


3.3 Éducation

PERS. DANS LE BESOIN

TENDANCE (2015-2020)

157k

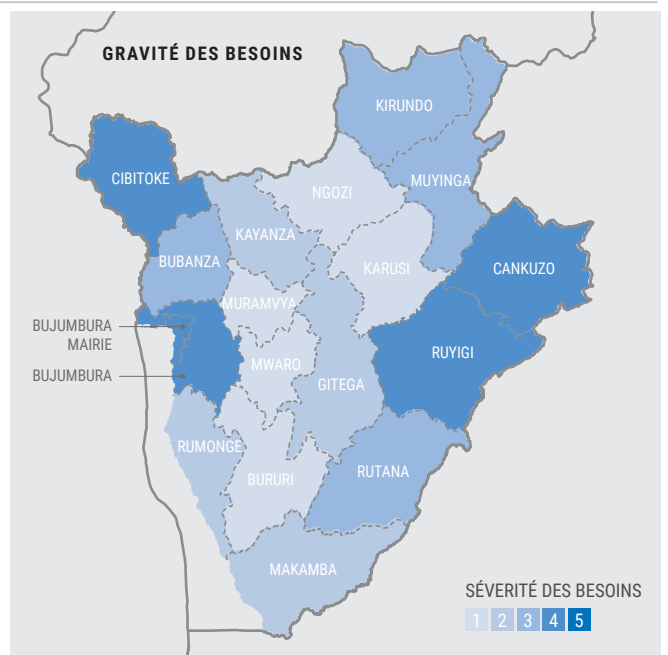
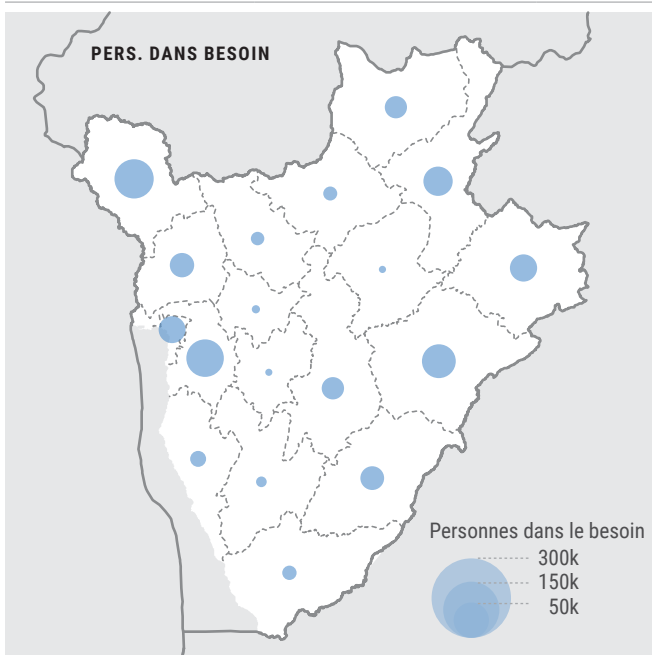


3.4 Nutrition

PERS. DANS LE BESOIN

TENDANCE (2015-2020)

704k

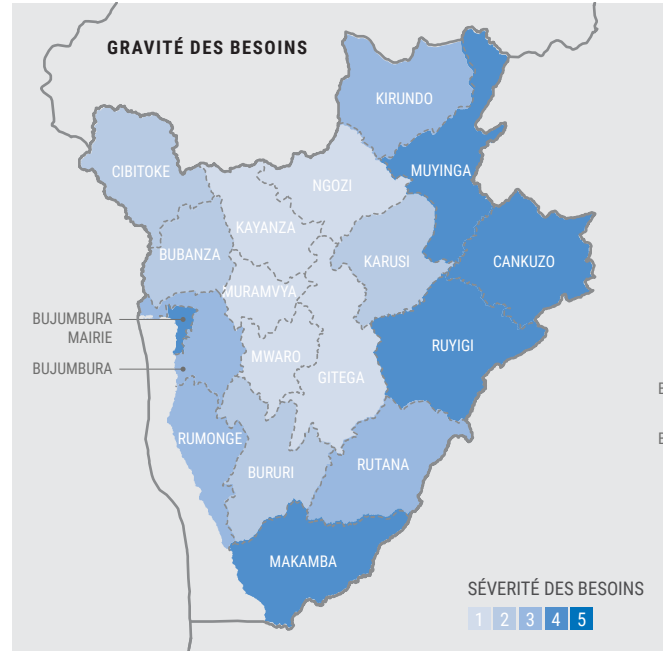
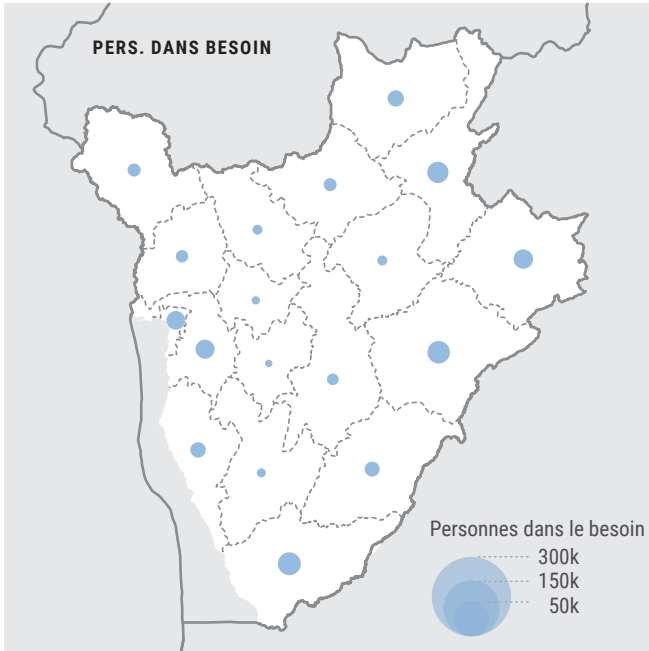


3.5 Protection

PERS. DANS LE BESOIN

TENDANCE (2015-2021)

450k

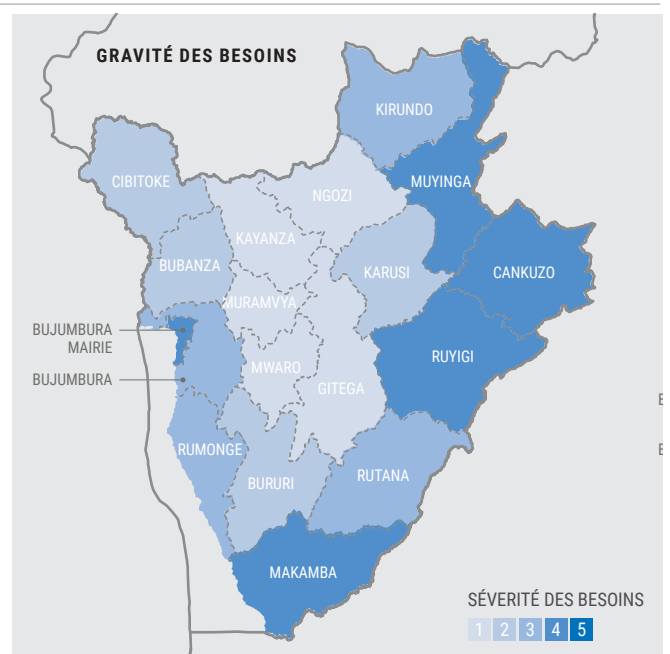
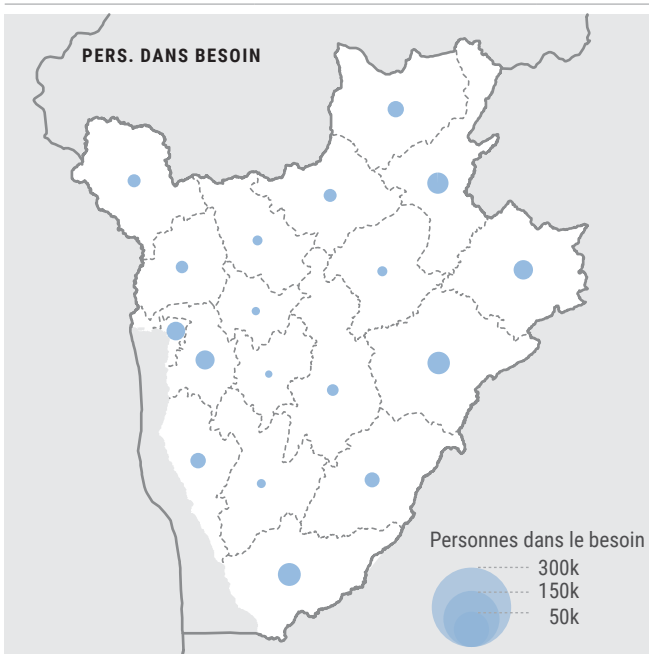


3.5.1 Protection : Protection générale

PERS. DANS LE BESOIN

TENDANCE (2015-2021)

450k

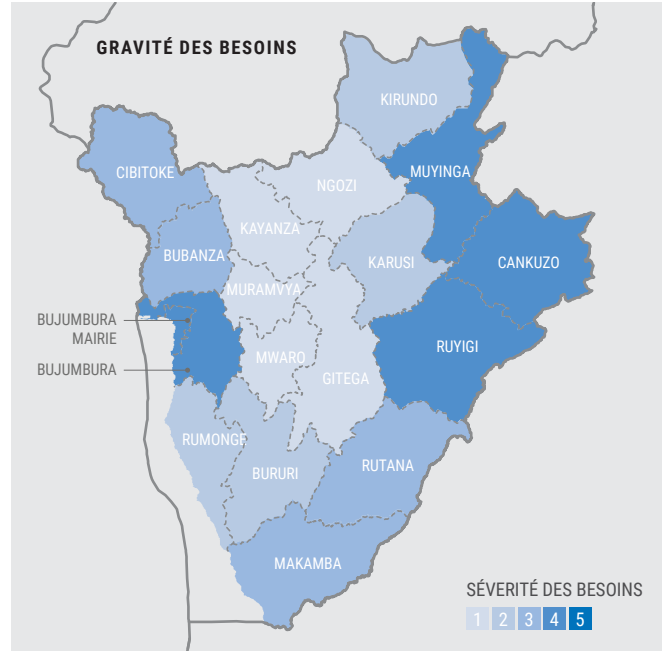
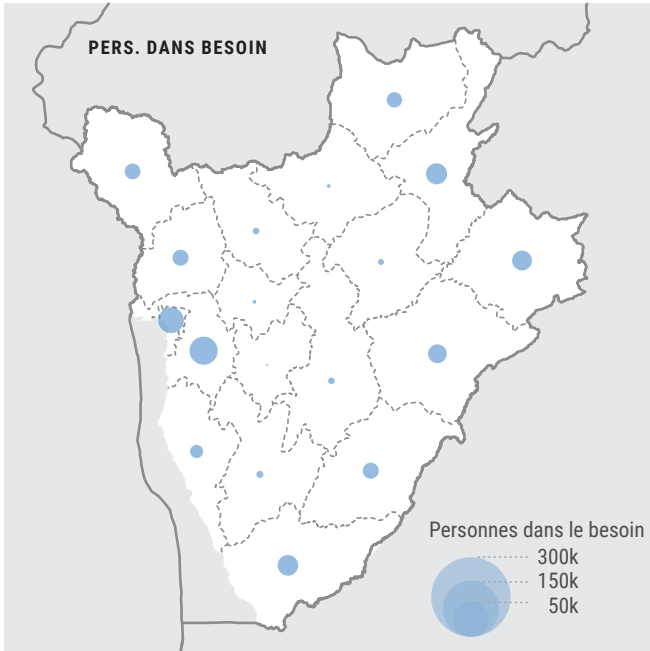


3.5.2 Protection : Protection de l'enfance

PERS. DANS LE BESOIN

TENDANCE (2015-2021)

242k

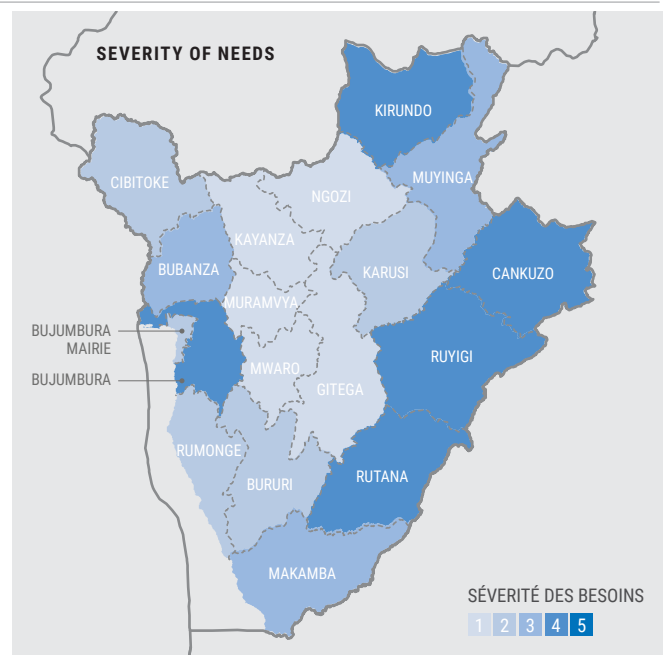
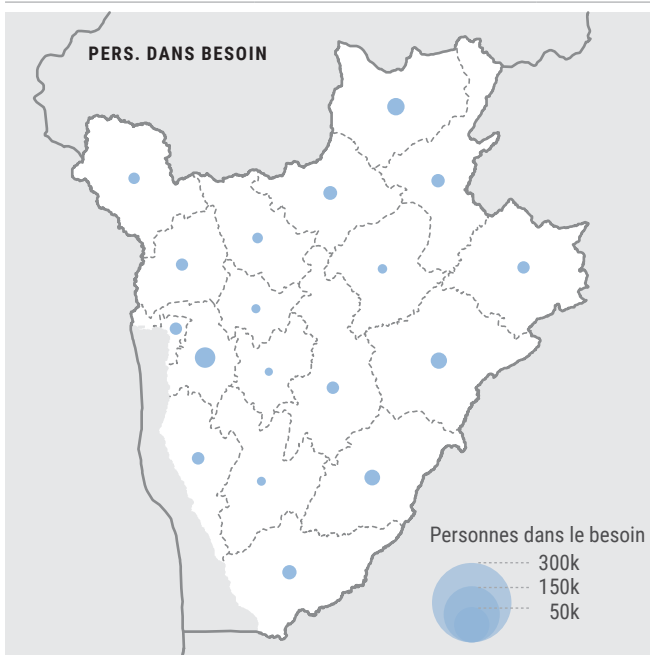


3.5.3 Violence basée sur le genre

PERS. DANS LE BESOIN

TENDANCE (2015-2021)

176k

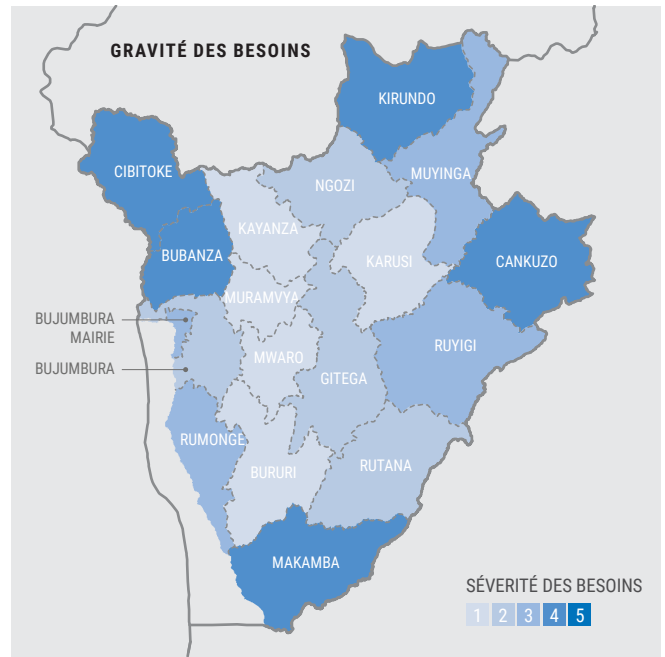
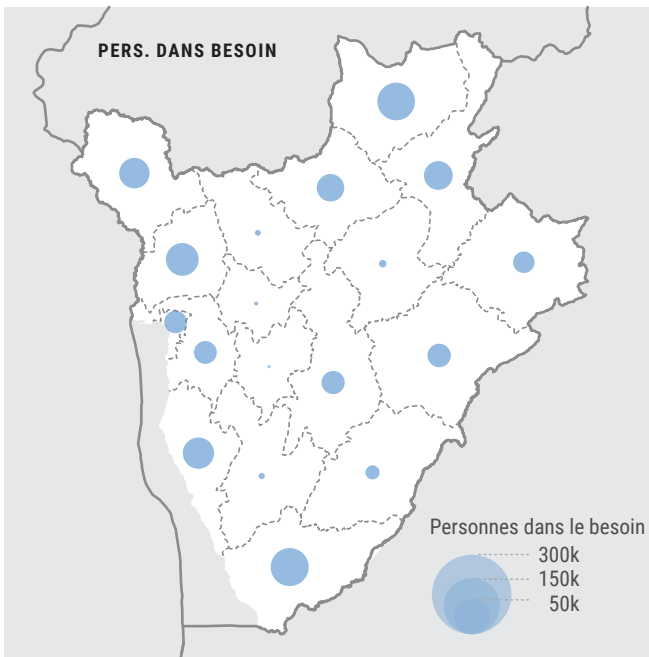


3.6 Santé

PERS. DANS LE BESOIN

TENDANCE (2015-2021)

578k



3.7 Sécurité alimentaire

PERS. DANS LE BESOIN

TENDANCE (2015-2021)

GRAVITÉ DES BESOINS

2M

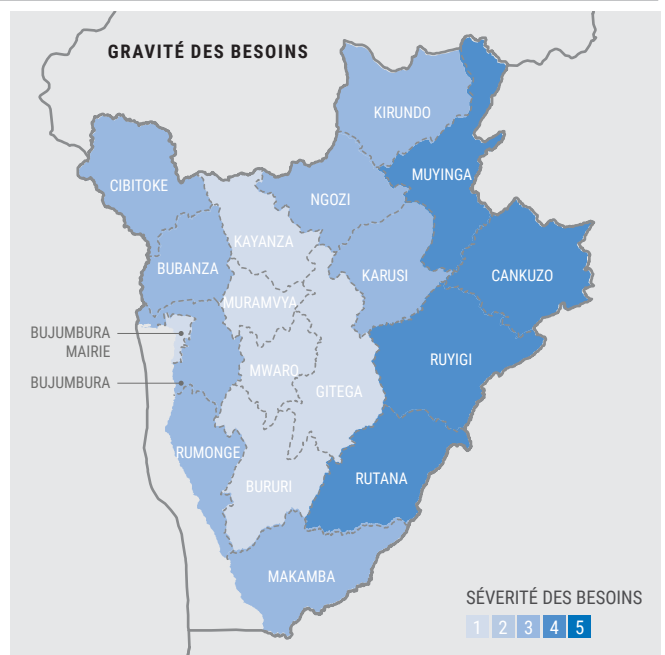
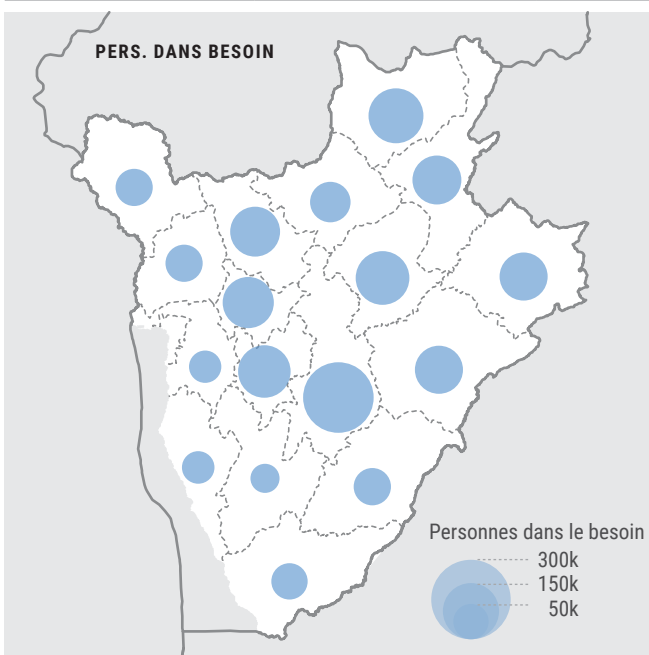


55%
Minimale

28%
Stress

16%
Sévère

1%
Extrême



3.1 Abris et articles non alimentaires



PERS. DANS LE BESOIN

248k

FEMMES

51%

ENFANTS

57%

AVEC UN HANDICAP

15%

Aperçu

Deux événements principaux ont conditionné l'année 2020 quant aux besoins en abris et articles non alimentaires : les effets des catastrophes naturelles (principalement des inondations) et la poursuite du Programme de Rapatriement Volontaire (VolRep) qui a démarré en 2017 avec la République Unie de Tanzanie et qui inclut, depuis 2020, la République du Rwanda et la République démocratique du Congo.

La DTM indique qu'entre janvier et octobre 2020, près de 18 099 maisons ont été partiellement ou complètement détruites. Ces destructions s'accompagnent souvent de la perte quasi-totale des biens, notamment d'ANA de base. Les conditions des familles affectées, vivant déjà souvent dans des situations précaires, se sont ainsi dramatiquement aggravées. Ces inondations en 2020 ont également résulté en l'apparition de sites de déplacement dans la localité de Gatumba (Bujumbura), hébergeant 24 023 personnes (OCHA, Flash Update du 16 septembre 2020). Au niveau du rapatriement volontaire des réfugiés burundais en provenance des pays voisins, plus de 99 391 personnes étaient recensées en date du 30 septembre et plus de 66 pour cent des ménages rapatriés restaient en besoin d'un abri. Ces retours se font principalement dans les provinces de Kirundo, Muyinga, Cankuzo, Ruyigi, Rutana et Makamba.

Population affectée

Pour l'année 2021, 248 000 personnes ont été identifiées en besoin d'une aide en abris et ANA, dont 131 000 PDI. Un besoin en abris et ANA se traduit généralement par une augmentation conséquente

de la vulnérabilité des ménages, et notamment par leur exposition à des problématiques d'hygiène, de santé ou de protection. Parmi ces PDI, 83 pour cent ont déclaré s'être retrouvées dans une situation de déplacement en raison des catastrophes naturelles. Elles sont à près de 80 pour cent hébergées au sein des communautés hôtes qui voient une pression supplémentaire s'ajouter sur leurs ressources déjà limitées. Les personnes déplacées internes sont principalement concentrées dans les provinces de Bujumbura Mairie (28 459 personnes) et Bujumbura (27 563) mais on note également des concentrations importantes au niveau de Cankuzo (14 419), de Cibitoke (9 767), et de Bubanza (8 667).

Le HCR estime que le nombre de personnes rapatriées approchera 250 000 (près de 100 000 rapatriés sont déjà enregistrés et 143 000 autres sont planifiés) en 2021. Le nombre de rapatriés ayant besoin d'abris est estimé à 73 000 personnes. Celles-ci seront dans le besoin urgent d'un appui en abris. En raison des impacts de l'absorption par la communauté hôte de nouvelles arrivées mais aussi pour des raisons de cohésion sociale, la prise en compte des besoins de cette communauté, également vulnérable, est nécessaire.

Les personnes affectées par les aléas climatiques mais qui ne se sont pas déplacées, par manque de moyens ou en raison des efforts de la communauté humanitaire, sont estimées au nombre de 27 000. Elle demeure au sein de communautés qui leur fournit l'appui et le soutien nécessaire, malgré un besoin notable en abris et en ANA basiques. Plus de 27 000 personnes de la communauté hôte les hébergeant juste après la catastrophe sont ainsi affectées.

Analyse des besoins humanitaires

Les personnes affectées par les aléas climatiques, déplacées ou non, estimées par le secteur au nombre de 145 000, sont considérées comme ayant les besoins les plus importants en abris. Plus de 74 pour cent des PDI ont besoin d'une assistance immédiate car elles n'ont pas la capacité de louer un logement. C'est particulièrement le cas pour 43 pour cent d'entre elles qui sont dans des habitats précaires et qui sont régulièrement affectées lors des saisons pluvieuses. Nombre d'entre elles habitaient des parcelles inondables ou considérées comme peu sûres avant la catastrophe. L'un des défis majeurs pour le relèvement précoce quant aux abris est le manque de terre et la difficulté à sécuriser ou formaliser la propriété des terres.

Le manque de terres durables et disponibles a résulté en la création de sites de déplacement spontanés à la suite des inondations ayant eu lieu durant la première partie de l'année 2020, notamment à Gatumba (Bujumbura), où plus de 24 043 personnes (OCHA, Flash Update du 16 septembre 2020) ont trouvé refuge temporairement, en attendant la possibilité de mise en œuvre de solutions plus durables (réparation des maisons et renforcement des infrastructures de protection des berges et évacuation des eaux, ou relocalisation dans de nouvelles parcelles alentour).

Dans le cas des rapatriements et des retours spontanés, les personnes retrouvent parfois leurs terrains investis par des membres de leur famille ou de la même communauté. Par ailleurs, les habitations ne sont pas entretenues par les familles rapatriées pendant leurs absences et leur état se dégrade. Ainsi, 83 pour cent des ménages qui n'avaient pas accès à leur logement à leur retour citent l'état de celui-ci comme raison principale. Aussi, si la majorité des personnes indiquent avoir de bonnes relations avec les communautés à leur retour, un risque de tension ou de conflit notamment lié à l'accès à la terre ou l'accès à un logement digne et sécurisé persiste. L'accès à la terre est particulièrement difficile pour les femmes seules et les ménages gérés par les femmes car la tradition coutumière privilégie les hommes pour l'héritage des terres dans la majorité des régions.

Les familles qui accueillent ces ménages subissent une pression financière supplémentaire. Environ 30 pour cent des déplacés sont hébergés par des familles d'accueil¹²⁰.

Les besoins en ANA au Burundi sont complémentaires aux besoins en abris, résultant en général d'un besoin lié à un déplacement ou à une situation de catastrophe naturelle entraînant une perte des biens. En 2020, 28 000 personnes déplacées internes ont eu besoin d'ANA à Bujumbura, 24 000 à Bujumbura Mairie, 14 000 à Cankuzo. On note une sévérité extrême des besoins dans les provinces de Bujumbura Mairie, Cankuzo, Kirundo, Makamba et Ruyigi où en moyenne, 4 articles par ménage de PDI sont manquants. Les rapatriés (facilités ou spontanés) ont également manifesté avoir des besoins importants, et considèrent l'assistance en ANA comme leur priorité pour le déboursement du paquet de transfert monétaire donné par le HCR à leur retour. Ainsi, 39 pour cent des personnes rapatriées dans le cadre du programme du Rapatriement Volontaire ont confirmé avoir utilisé le cash pour acheter des ANA.

A la suite des chocs climatiques ayant entraîné la création de sites de déplacement au niveau de Gatumba (Bujumbura) et l'hébergement d'environ 24 000 personnes dans ces sites, des besoins sont également apparus dans la gestion et coordination de sites.

Projections des besoins

Entre 2020 et 2021, le nombre de personnes en besoin d'assistance en abris ou en ANA au Burundi a augmenté d'environ 8 pour cent, passant de 230 000 personnes en 2020 à 248 000 en 2021. Notons toutefois qu'il y a une diminution de 17 pour cent par rapport à 2019, année pour laquelle le nombre de personnes en besoin était estimé à 299 000. Ce total comprend 79 000 personnes concernées par les rapatriements et 170 000 personnes dans le cadre des désastres naturels. Parmi ces derniers, environ 14 000 seront également en besoin de services en gestions et coordination de site, en attendant la fermeture totale des sites de déplacement.

Il est également à noter qu'une grande partie des besoins projetés pour 2021 sont constitués des besoins non couverts en 2020. En effet, sur une cible sectorielle de 196 000 personnes établie pour l'année 2020, environ 10 pour cent des besoins seulement auront été couverts.

Le secteur estime que le nombre de personnes en besoin d'abris ou d'ANA lié aux catastrophes naturelles pour 2021 est de 170 000 (augmentation de 29 pour cent par rapport aux estimations pour 2020). Même s'il est attendu que les catastrophes naturelles provoquent des déplacements de population au cours de 2021, notamment au niveau des régions en bordure du lac Tanganyika, le secteur estime que le nombre de personnes déplacées internes devrait diminuer dans le courant de l'année, particulièrement en raison du décroissement progressif des sites de déplacements de Gatumba qui abritaient environ 18 pour cent des PDI. De manière générale, les tendances observées à travers les chiffres de la DTM depuis 2018 indiquent des diminutions mensuelles du nombre de PDI. La tendance climatique restera cependant toujours marquée par un contraste extrême entre les saisons sèches et pluvieuses, en raison du changement climatique global avec le risque en destruction d'abris et déplacements de personnes que cela induit. Sans un renforcement de la prévention aux catastrophes, un investissement fort pour l'amélioration des infrastructures et la mitigation/réduction des risques de catastrophes dans les zones situées le long du lac Tanganyika, le déplacement interne lié aux catastrophes naturelles et inondations restera cyclique, au gré des saisons pluvieuses.

Le nombre estimé de rapatriés en besoin d'abris ou d'ANA lié aux retours pour 2021 est de 79 000 (diminution de 20% par rapport aux estimations pour 2020). Les chiffres du HCR présentent une estimation des retours et rapatriement élevés pour l'année prochaine, avec notamment 100 000 personnes prévues pour un rapatriement depuis la République Unie de Tanzanie. Par ailleurs, l'accord tripartite signé en août entre le Gouvernement du Burundi, le

Gouvernement de la République du Rwanda et le HCR a abouti à l'inscription d'environ 30 000 personnes (septembre 2020) auprès de l'ambassade pour un retour volontaire au Burundi. Dans ce contexte d'augmentation des retours, il est important de considérer le besoin d'une installation à long terme afin de passer à une phase de transition et durable, centrée sur une approche de résilience et de renforcement des capacités.

L'impact socio-économique de la Covid-19 va se répercuter surtout au niveau de l'accès et la sécurité à la terre et au logement, en ajoutant une pression sur des ménages déjà vulnérables vivant dans des milieux informels sans sécurité foncière établie. Cette dernière est en effet assurée de manière temporaire par le paiement de loyer, qui devient difficile à obtenir avec la fragilisation de l'économie.

Suivi

Pour assurer le suivi de la situation des besoins en abris et articles non alimentaires au cours de l'année 2021, le secteur dispose de deux outils principaux. D'une part, les outils de la DTM contribueront à suivre (sous forme de publication hebdomadaire ou mensuelle des données récoltées) l'évolution des chiffres des PDI et des personnes affectées par les chocs mais ne s'étant pas déplacés, en cas de catastrophes naturelles. D'autre part, le suivi des besoins des rapatriés sera fait à travers les enquêtes de Suivi de Protection effectuée par le HCR. Depuis 2019, les membres du secteur ont également approuvé un outil sectoriel à utiliser en cas d'évaluation d'urgence au niveau des collines, ainsi qu'un outil d'évaluation post-distribution qui a été révisé en 2020, afin de collecter les informations nécessaires au suivi des besoins.

Indicateurs

#	INDICATEURS	SECTEURS	SOURCE
01	Nombre de personnes (par rapport aux ménages) affectées par les différents chocs qui sont dans le besoin de l'assistance humanitaire.	Abris / ANA	Suivi des Urgences et DTM/ OIM
02	Nombre et pourcentage de ménages déplacés pour lesquels le logement est un besoin prioritaire	Abris / ANA	Suivi des Urgences et DTM/ OIM
03	Nombre et pourcentage de ménages rapatriés pour lesquels le logement est un besoin prioritaire	Abris / ANA	Suivi Protection HCR
04	Pourcentage de ménages déplacés pour lesquels l'achat d'articles non alimentaires est un besoin prioritaire	Abris / ANA	Suivi des Urgences et DTM/ OIM
05	Pourcentages de ménages rapatriés pour lesquels l'achat d'articles non alimentaires est un besoin prioritaire	Abris / ANA	Suivi Protection HCR

3.2 Eau, Hygiène et Assainissement



PERS. DANS LE BESOIN

541k

FEMMES

51%

ENFANTS

57%

AVEC UN HANDICAP

15%

Aperçu

Les difficultés d'accès à l'eau potable, l'existence d'un système d'assainissement non-adapté et de mauvaises pratiques d'hygiène sont les causes persistantes des maladies hydriques et participent à la malnutrition au Burundi. Différents chocs se sont greffés sur cette situation tout au long de l'année 2020. La destruction des infrastructures hydrauliques et sanitaires causés par les chocs climatiques, les mouvements internes de populations ainsi que le retour des rapatriés venant des pays limitrophes ont conduit à une diminution des ressources et une augmentation des besoins.

Si la réponse en santé publique à la Covid-19 a permis une amélioration des pratiques d'hygiène, l'impact socio-économique de la pandémie a contribué à détériorer davantage les conditions de vie des personnes vulnérables et, partant, leurs capacités à répondre à leurs besoins en eau et assainissement.

Population affectée

Les analyses sectorielles estiment que 541 000 personnes seront en besoin d'assistance en WASH en 2021. Il s'agit principalement de PDI (131 000 personnes), des rapatriés planifiés dans les provinces à faible taux d'accès en eau potable (70 000 personnes) et d'autres personnes vulnérables aux maladies hydriques, principalement dans les provinces endémiques au choléra et celles ayant une malnutrition chronique liée au taux élevé des diarrhées pour les enfants de moins de 5 ans (339 000 personnes). Les provinces les plus affectées par le choléra sont Bubanza, Bujumbura, Bujumbura Mairie, Makamba,

Cibitoke et Rumonge. Les provinces de Gitega et Ngozi sont quant à elles concernées par des malnutritions chroniques liées au taux élevé de diarrhées.

Analyse des besoins humanitaires

Les besoins humanitaires en WASH rencontrés au Burundi sont ancrés dans des problèmes structurels persistants. Les sources protégées et aménagées constituent le principal moyen d'accès à l'eau potable au Burundi. Pourtant, les distances pour accéder aux points d'eau potable excèdent souvent les standards minimums (30 minutes aller-retour) avec un taux de couverture inférieur à 60 pour cent dans 8 des 18 provinces du Burundi (Cibitoke, Bubanza, Ngozi, Kirundo, Muyinga, Cankuzo, Ruyigi et Rutana). Cet accès à l'eau est souvent limité aux communautés hôtes et il se complique pour les personnes en déplacement. Ainsi, 50 pour cent des personnes déplacées internes doivent marcher plus de 30 minutes pour avoir accès à l'eau dans 11 des 18 provinces du pays et 30 pour cent des ménages rapatriés parcourent plus de 3 km pour aller puiser l'eau (DHIS 2019). Aussi, la moindre perturbation – que ce soit sur le plan climatique, sécuritaire, sanitaire ou autre – peut conduire les populations à la consommation d'eau impropre (eau de surface comme les lacs et rivières ou points d'eau non aménagés). Les sources d'eau potable disponibles ne permettent pas non plus de couvrir les besoins en eau potable de la population (7,5 litres par jour et par personne selon les normes minimales) et la pression supplémentaire exercée sur ces ressources limitées avec l'augmentation de la population liée aux déplacements internes et aux rapatriements vient renforcer cette situation. Ceci est d'autant plus vrai que les rapatriés

intègrent les communautés des provinces du nord, de l'est et du sud-est qui ont un taux de couverture en eau potable inférieur à la moyenne nationale. Le faible accès en eau potable renforce le risque de maladies hydriques ainsi que les maladies diarrhéiques, dont le choléra, en affectant les pratiques d'hygiène. Le faible accès à l'eau a également des conséquences sur la scolarisation des enfants, particulièrement des jeunes filles, et des femmes qui sont chargés de puiser l'eau.

Le niveau d'assainissement est difficile à améliorer du fait de ce faible accès à l'eau. Selon l'EDS III de 2017, 47 pour cent des ménages burundais utilisent des toilettes non améliorées (51 pour cent des ménages ruraux et 20 pour cent des ménages urbains). Un ménage sur dix utilise des toilettes partagées, principalement en milieu urbain. Dans trois pour cent des cas, les ménages n'utilisent pas de toilettes, les provinces de Bubanza, Kirundo, Muyinga et Ngozi étant les plus touchées. Le faible accès à des latrines appropriées constitue un risque important de santé publique, étant à l'origine de la contamination des sources d'eau de surface et des nappes peu profondes. Cette situation favorise également la prolifération des vecteurs de maladies, tels que les mouches qui souillent les aliments des populations dans un contexte où les pratiques d'hygiène sont médiocres. L'insuffisance de latrine expose également les femmes et les filles à des risques renforcés d'abus sexuels. Or, la destruction d'infrastructures sanitaires et les déplacements internes causés par les aléas climatiques ont renforcé cette précarité au niveau de l'assainissement et créé des pressions supplémentaires sur les communautés déjà vulnérables.

Indicateurs

#	INDICATEURS	SECTEURS	SOURCE
01	Nombre des personnes en besoin d'eau potable dans les zones affectées par les maladies d'origine hydriques	WASH	ENSNAB 2018 + EDS3

Projection des besoins

En 2021, le nombre de personnes dans le besoin d'assistance en eau, hygiène et assainissement est estimé à 541 000 ce qui représente une hausse de 10 pour cent (51 000 personnes) par rapport à l'année 2020. Cette augmentation des besoins est basée sur la projection de nouveaux rapatriements, la poursuite des impacts des chocs climatiques de 2020 et la prévision de nouveaux chocs ainsi que l'impact socio-économique de la Covid-19 et de nouveaux chocs climatiques qui renforceront la vulnérabilité préexistante de certaines parties de la population. Ainsi, le déficit hydrique engendré par La Niña pourrait causer un tarissement des sources aménagées.

Notons que cette estimation part du fait que la courbe épidémiologique du choléra et des autres maladies diarrhéiques maintienne les tendances observées au cours de cette année. Une modification à cet égard entraînerait une augmentation renforcée des besoins.

Suivi

Pour assurer un suivi régulier, le secteur mettra également en place un mécanisme de collecte des données et de cartographie des besoins par type de crise. Des évaluations rapides et approfondies seront organisées de façon conjointe par les membres du secteur. En plus de la collecte des données, le secteur s'appuiera sur les données secondaires issues des rapports d'études au niveau national dans le secteur eau, hygiène et assainissement pour produire une cartographie et un dashboard des besoins humanitaires et monitoring des réponses du secteur eau, hygiène et assainissement.

3.3 Éducation



PERS. DANS LE BESOIN	FEMMES	ENFANTS	AVEC UN HANDICAP
157k	51%	98%	15%

Aperçu

Si l'enseignement a été maintenu malgré la Covid-19, les catastrophes naturelles et les déplacements internes de l'année 2020 ont contribué à affaiblir le système éducatif burundais dans certaines localités. Parallèlement, les rapatriements des réfugiés burundais continuent à ajouter une pression supplémentaire sur l'enseignement dans les zones d'accueil. La détérioration des conditions de vie et les effets psychologiques de ces chocs sur la santé mentale des enfants et de leurs parents ont également affecté l'accès à l'éducation. Par ailleurs, la dégradation des infrastructures scolaires a renforcé les risques d'abandon et ajouté une pression sur les institutions accueillant les enfants déplacés ou rapatriés.

Population affectée

En 2021, plus de 160 000 enfants de 3 à 16 ans, dont 80 000 filles, risquent de ne pas être scolarisés ou de subir des interruptions de leur cursus. Sur ce total, 35 000 enfants sont des déplacés internes, 27 000 enfants sont des rapatriés et 95 000 sont des enfants vulnérables des communautés d'accueil de ces populations. A ces chiffres, s'ajoutent 7 000 enseignants dont 3 500 femmes, également affectés par les déplacements internes, les rapatriements et/ou les désastres naturels.

Analyse des besoins

Le Burundi a connu différents chocs tout au long de l'année 2020 qui ont affecté les besoins éducatifs déjà prononcés. Si des progrès ont été observés dans l'éducation au cours de la dernière décennie, il

existe encore des enfants et adolescents qui sont déscolarisés ou qui n'ont jamais été scolarisés. Cette situation s'explique par divers facteurs dont le niveau élevé de pauvreté, une offre éducative limitée tant au niveau des infrastructures que du nombre d'enseignants et un environnement d'apprentissage peu favorable (avec notamment une insuffisance de matériel pédagogique, d'eau et d'électricité). Ainsi les résultats préliminaires de l'étude sur les enfants et adolescents en dehors de l'école (EADE) qui date de 2020 estime à 1,9 millions le nombre d'enfants non scolarisés : 0,9 millions dans l'enseignement pré-scolaire, 392 933 dans l'enseignement fondamental, 231 190 dans l'enseignement post-fondamental inférieur et 430 959 dans l'enseignement post-fondamental supérieur¹²¹.

Les inondations, les vents violents et les glissements de terrain du premier semestre de l'année 2020 ont renforcé les risques d'abandon en détruisant des infrastructures scolaires et du matériel pédagogique, en transformant des infrastructures scolaires en abris pour les populations sinistrées et en forçant les populations à se déplacer. Les chiffres de la Croix Rouge du Burundi de janvier 2020 font état de 748 ménages affectés, soit 5 984 personnes déplacées, qui se sont regroupés dans des écoles ou dans des locaux administratifs dans la ville de Bujumbura. Plus de 78,5 pour cent des écoles fondamentales que comptent les zones de Gatumba et Rukaramu dans la province de Bujumbura ont suspendu les cours au moins deux semaines à cause des inondations. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 1 609 salles de classe ont été détruites par les intempéries causant une interruption scolaire d'au moins une semaine pour 110 340 enfants dans 16 provinces du pays (Bubanza,

Bujumbura Mairie, Bujumbura, Buriri, Cibitoke, Gitega, Karusi, Kirundo, Makamba, Muramvya, Muyinga, Mwaro, Ngozi, Rumonge, Rutana et Ruyigi).

Ces mouvements de population créent une pression sur des communautés d'accueil vivant déjà dans un contexte de précarité économique importante et sans perspective d'amélioration à court terme. Cette pression est également ressentie au niveau de l'éducation. De nombreux écoliers déplacés internes ou rapatriés ont dû être réinsérés dans les écoles des localités d'accueil, renforçant la pression sur des classes déjà surchargées. Le taux d'occupation des salles de classe est de 75 élèves par salle de classe (alors que la moyenne était de 70 élèves par classe en 2018) avec des disparités provinciales notables. A titre d'exemple, le ratio de Bujumbura est de 90 élèves par salle de classe et celui de Bujumbura Mairie est de 133 élèves par salle de classe. Il est difficile d'assurer un environnement propice à l'apprentissage dans ce contexte, d'autant plus que les enseignants sont parfois peu outillés pour encadrer des tels groupes et n'ont pas souvent de formation suffisante en matière d'éducation en situation d'urgence. Par ailleurs, les difficultés d'adaptation sociale des enfants déplacés ou rapatriés ont des conséquences sur leur santé psychologique et nuisent à leur scolarisation. Certains d'entre eux sont également confrontés à des problèmes d'inscription faute de papier d'état-civil.

L'interruption scolaire combinée à la vulnérabilité de certains ménages conduit des enfants de familles à faible revenus à abandonner l'école. Les données préliminaires de l'étude sur les enfants et adolescents en dehors de l'école de 2020 montrent que plus de 50 pour cent des enfants âgés de 4-19 ans et vivant dans les provinces frontalières avec la Tanzanie sont en dehors de l'école¹²².

Les violences dans et autour de l'école, y inclus les violences sexuelles, ainsi que les grossesses non désirées constituent des freins importants à l'éducation des jeunes filles. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, 1 432 filles ont eu des grossesses en cours de scolarité et 1 524 filles étaient enceintes au cours de l'année scolaire 2018-2019. Dans la seule province de Gitega, on estime que 133 filles ont

abandonné leurs études pour cause de grossesse précoce durant l'année scolaire 2019-2020. Les données préliminaires de l'étude précitée révèlent également un taux particulièrement élevé d'abandon ou de non-scolarisation pour les enfants vivant avec un handicap.

Projection des besoins

Plus de 23,31 pour cent d'enfants, d'adolescents et d'enseignants dans le besoin sont identifiés pour l'année 2021 comparativement à l'année dernière.

Cela s'explique par la poursuite des effets des chocs climatiques de 2020 sur le système scolaire, la prévision de nouvelles inondations qui continueront à affecter l'enseignement et l'intensification des rapatriements qui engendrera des difficultés spécifiques pour les enfants, les adolescents et les enseignants concernés ainsi que pour ceux de la communauté hôte. Par ailleurs, les conséquences socio-économiques de la Covid-19 et du déficit hydrique provoqué par La Niña auront un impact sur les revenus des ménages et, partant, renforceront les risques d'abandon ou de non-scolarisation.

Suivi

Le secteur Education mettra en place un mécanisme de collecte de données afin de capturer les efforts des partenaires par province, par école et par activité. Une analyse approfondie des interventions sera faite régulièrement pour permettre l'identification des lacunes et l'ajustement approprié des programmes. Le suivi qui sera effectué chaque trimestre impliquera tous les partenaires opérationnels du secteur. Le tableau de bord des réalisations et la cartographie des partenaires seront produits périodiquement afin d'assurer la visibilité des intervenants et le suivi des indicateurs. Cela permettra de refléter et d'analyser les besoins réels par rapport aux besoins identifiés.

Indicateurs

#	INDICATEURS	SECTEURS	SOURCE
01	Nombre d'enfants ayant accès à une éducation préscolaire, primaire et secondaire (fondamentale) de qualité tant formelle que non formelle en situation d'urgence	Education	UNICEF
02	Pourcentage d'enfants déplacés internes, rapatriés et dans les communautés hôtes en âge scolaire qui ne sont pas à l'école	Education	Suivi des Urgences et DTM/ OIM
03	Nombre d'élèves et enseignants n'ayant pas accès à l'école en raison des impacts des désastres naturels (les vents violents et les inondations) sur les infrastructures, y compris celles occupées par les personnes déplacées.	Education	UNICEF et Suivi des Urgences et DTM/ OIM

3.4 Logistique



Aperçu

Malgré une superficie réduite (27 834 km²) qui devrait faciliter la connexion entre les différentes provinces du Burundi, la dégradation du réseau routier dans certaines localités rallonge la durée des trajets et rend certains lieux opérationnels difficilement accessibles. La saison des pluies renforce cette situation et les routes des provinces du nord-ouest deviennent encore moins praticables du fait des inondations et glissements de terrain. De ce fait, des retards de plusieurs jours dans la livraison de l'assistance humanitaire ont été reportés au cours de l'année 2020.

Les mesures prises dans le cadre de la pandémie à la Covid-19 ont affecté le Burundi d'un point de vue logistique. L'aéroport international Melchior Ndadaye a été fermé pour tous les vols commerciaux transportant des passagers du 20 mars au 8 novembre et les mouvements aux frontières terrestres et lacustres avec les pays limitrophes ont été limités pour des raisons sanitaires. Ces restrictions ont entraîné de retards d'approvisionnement et affecté la disponibilité et le coût des articles importés. Elles ont particulièrement affecté les provinces frontalières habituées à s'approvisionner en RDC ou en Tanzanie et habitées par de nombreux travailleurs transfrontaliers.

Au-delà de l'impact direct des mesures prises pour prévenir la propagation de la Covid-19 sur les besoins d'assistance en logistique, la pandémie – par la rapidité de réaction qu'elle exigeait – a mis en évidence des difficultés logistiques préexistantes au niveau des acteurs humanitaires et a renforcé la nécessité de mettre en place une approche systémique et consolidée de la logistique à l'intérieur du pays.

C'est dans ce contexte que le secteur logistique a été activé en mars 2020, en vue de soutenir la préparation et la réponse logistique lors de la gestion de catastrophes via un soutien aux acteurs nationaux et à la communauté humanitaire.

Analyse des besoins

L'un des principaux besoins en assistance logistique pour gérer les urgences comme les pandémies et les catastrophes naturelles est la capacité (y compris la capacité à répondre à des besoins spécifiques comme la gestion de la chaîne du froid) et la répartition des lieux de stockage. La majorité des organisations humanitaires centralisent leurs stocks à Bujumbura ou organisent une livraison directe des fournisseurs aux bénéficiaires. Des entrepôts régionaux permettant de prépositionner les articles d'urgence (comme les intrants médicaux, les matériaux de construction, les kits ANA, etc.) manquent.

En outre, les transporteurs privés, utilisés par les acteurs humanitaires pour transporter leurs biens, ne sont pas souvent outillés pour répondre à la spécificité et à l'ensemble des besoins exprimés par ces derniers dont le parc automobile en camion est insuffisant.

La lenteur des procédures de dédouanement constitue une autre entrave rencontrée par les acteurs humanitaires dans l'acheminement de l'aide.

3.5 Nutrition



PERS. DANS LE BESOIN

704k

FEMMES

37%

ENFANTS

63%

AVEC UN HANDICAP

15%

Aperçu

La dernière enquête nationale de nutrition et de sécurité alimentaire (ENNSAB) de 2020¹²³, révèle une détérioration de la situation nutritionnelle chez les enfants de moins de 5 ans avec une prévalence de malnutrition aigüe globale (MAG) de 6,1 pour cent contre 5,1 pour cent en 2019 et 4,5 pour cent en 2018. Cette augmentation concerne particulièrement la malnutrition aigüe sévère (MAS) qui est passée de 0,5 pour cent en 2018, puis à 1,1 pour cent en 2019 et 1,4 pour cent en 2020, confirmant la tendance à la hausse identifiée via les données d'admissions récoltées à travers le système d'information sanitaire national (District Health Information Software2, DHIS2) au cours des quatre dernières années. Les 38 570 nouveaux cas de MAS et les 27 838 nouveaux cas de Malnutrition Aigüe Modérée (MAM) qui ont été admis de janvier à août 2020 confirment également l'aggravation de la situation.

Ainsi, en 2021, on projette que 696 000 personnes auront besoin d'assistance nutritionnelle ce qui représente une augmentation considérable, de 105,86 pour cent, par rapport à 2020.

Population affectée

En 2021, 696 000 personnes auront besoin d'assistance nutritionnelle, dont 434 000 enfants de moins de 5 ans (230 000 filles et 204 000 garçons), 5 200 enfants des groupes spécifiques (déplacés, rapatriés ou enfants avec handicap) et 262 000 femmes enceintes et allaitante.

Au total, 16 provinces sur les 18 du pays sont classées

comme prioritaires pour l'assistance humanitaire en nutrition du fait de la prévalence d'une MAG comprise entre 5 et 10 pour cent et/ou d'une MAS supérieure à 1 pour cent. Il s'agit de Bubanza, Bujumbura, Bururi, Cankuzo, Cibitoke, Gitega, Kayanza, Karusi, Kirundo, Muramvya, Mwaro, Makamba, Ngozi, Rutana, Ruyigi et Rumonge.

Analyse des besoins

L'analyse des besoins indique que 696 000 personnes seront en besoin d'assistance nutritionnelle en 2021, dont 235 500 enfants malnutris modérés (125 000 filles et 110 000 garçons), 59 000 enfants malnutris sévères (31 300 filles et 27 700 garçons) et 262 000 femmes enceintes et allaitantes.

Cette situation nutritionnelle est ancrée dans des causes structurelles profondes, principalement liées aux faibles capacités du pays quant à la sécurité alimentaire et l'eau, hygiène et assainissement. D'après l'enquête nationale de nutrition et de sécurité alimentaire, 44 pour cent des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire et le pays a un taux de malnutrition chronique extrêmement élevé – il s'élève à 52 pour cent alors que le taux d'alerte est à 40 pour cent selon les données de l'OMS. La forte incidence des maladies infantiles (fièvre - 38 pour cent, diarrhée - 31 pour cent, infections respiratoires aigües - 19 pour cent) et le faible accès aux documents d'identité adéquats augmentent également la vulnérabilité des enfants de moins de 5 ans à la malnutrition. Les destructions d'infrastructures et les déplacements internes causés par les chocs climatiques, l'impact socio-économique de la pandémie à la Covid-19 et l'augmentation du nombre

des rapatriements depuis mi-2020 se sont greffés sur cette situation fragile et ont renforcé les besoins préexistants.

La dégradation de la situation en 2020, bien qu'extrême et renforcé par les chocs vécus par le pays, s'inscrit dans une détérioration de la situation nutritionnelle notée depuis plusieurs années. Le système d'information sanitaire, montre une augmentation des admissions de nouveaux cas de malnutrition dans les services de stabilisation thérapeutiques (SST), les services thérapeutiques ambulatoires (STA) et les services de supplémentation nutritionnelle (SSN) depuis ces cinq dernières années. L'analyse des données de routine montre une augmentation constante des nouveaux cas de MAS qui sont passé de 36 000 en 2015 à 53 000 en 2016 puis 59 000 en 2017, 56 000 en 2018 et 58 734 en 2019. Aussi, les résultats de la récente enquête nationale de nutrition et de sécurité alimentaire confirment cette tendance à la hausse, le pourcentage d'enfant souffrant de MAG étant passé de 4,5 (dont 4 de MAM et 0,5 de MAS) à 6,1 (dont 5 de MAM et 1,1 de MAS).

Projection des besoins

L'augmentation considérable, de 43 pour cent, par rapport à l'année dernière en besoin d'assistance nutritionnelle s'explique principalement par la prévision de la dégradation de la sécurité alimentaire.

Indicateurs

#	INDICATEURS	SECTEURS	SOURCE
01	Nombre de nouveaux cas MAS admis (par mois ou trimestre)	Nutrition	DHSI2
02	Nombre de nouveaux cas MAM admis	Nutrition	DHSI2
03	Nombre d'enfants 6-59 mois dépistés	Nutrition	DHSI2

La poursuite des effets socio-économiques de la Covid-19 et du retour des rapatriés burundais qui devrait s'intensifier en 2021 ainsi que la prolongation des effets des chocs climatiques de 2020, notamment auprès des PDI, et la prévision de nouveaux chocs viendront, en effet, renforcer une situation nutritionnelle précaire.

Si les chocs auxquels font face les populations ne sont pas maîtrisés et si la résilience des communautés n'est pas suffisamment renforcée dans le contexte post COVID-19, les cas de malnutrition continueront d'augmenter dans les années qui viennent.

Suivi

Les données de routine sur les admissions des cas sont collectées chaque mois à travers le DHSI2. L'analyse mensuelle des données d'admissions des nouveaux cas de MAM et MAS dans les centres de santé permettra d'alerter sur une éventuelle détérioration de la situation nutritionnelle, surtout chez les enfants. Les dépistages trimestriels organisés au niveau des districts par les partenaires du secteur fourniront aussi des données de suivi de la situation nutritionnelle.

3.6 Protection



PERS. DANS LE BESOIN

450k

FEMMES

51%

ENFANTS

57%

AVEC UN HANDICAP

15%

Aperçu

Depuis les élections du 20 mai 2020, le gouvernement du Burundi a invité plusieurs pays africains, y compris le Rwanda, la Namibie et la Zambie à appuyer les mouvements de rapatriement. De septembre 2017 à septembre 2020, 100 904 réfugiés burundais ont déjà été rapatriés via les convois facilités par le HCR, principalement depuis la Tanzanie mais également depuis le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda. En tout, 80 000 personnes ont été rapatriées en 2019, 41 000 en 2020 et 143 000 autres sont prévues pour 2021. Aussi, en août 2020, 131 336 personnes étaient déplacées internes, principalement à la suite des inondations (données DTM). Alors que le Gouvernement et les partenaires sont à la recherche de solutions durables pour ces déplacés, ils seront toujours en besoin d'assistance en 2021.

L'aggravation de la vulnérabilité des personnes déplacées et rapatriées – notamment quant à la sécurité alimentaire et à l'accès aux services sociaux de base – augmente leur exposition à d'autres risques de protection, y compris à des violences basées sur le genre. En outre, les conditions de vie dans les sites de déplacés, les difficultés légales (comme la perte/l'absence de documents d'identités) auxquelles sont confrontées ces personnes et les difficultés d'intégration dans des communautés aux ressources déjà extrêmement limitées constituent des risques supplémentaires de protection.

Dans ce contexte, les mouvements des populations à l'intérieur et hors du pays se poursuivent. De nombreuses personnes, y compris des femmes et des enfants, traversent les frontières afin de trouver

des moyens de subsistance, ce qui les expose à des risques d'exploitation, de VBG et de traite.

Population affectée

Au total, plus de 450 000 personnes seront dans le besoin de services de protection en 2021. Ce chiffre comprend 130 000 PDI, 150 000 personnes rapatriées et 170 000 personnes issues des communautés hôtes.

Parmi ces 450 000 personnes estimées dans le besoin, 242 000 enfants et adolescents sont particulièrement à risque de violences, d'abus et d'exploitation du fait de leur condition de vulnérabilité. Ces conditions sont encore aggravées pour les enfants déscolarisés, en situation de rue, non-accompagnés ou séparés. Il est également estimé que 176 000 personnes pourront être affectées par les VBG. Les femmes et les filles demeurent les plus exposées aux VBG et à la traite et leur vulnérabilité est renforcée en contexte de déplacement.

Analyse des besoins humanitaires

Les personnes déplacées internes, notamment celles vivants dans les camps de déplacés, les rapatriés et les communautés qui voient une pression supplémentaire s'ajouter sur leurs ressources déjà limitées constituent des personnes particulièrement vulnérables. La difficulté des personnes à subvenir à leurs besoins, accentuée en contexte de déplacement et du fait des impacts socio-économiques de la Covid-19, renforcent l'exposition des ménages aux risques de protection, notamment à travers le développement de mécanismes négatifs de survie. Le faible accès aux services sociaux de base pousse également

certaines personnes déplacées dans des situations d'exploitation et de traite.

Le déplacement interne et le rapatriement ajoutent également des problèmes de protection spécifique. Ainsi, la sécurité des personnes sur les sites de déplacés de Gatumba est mise en danger du fait de l'absence de sécurisation des abris et infrastructures sanitaires, du manque d'éclairage, de l'absence d'agents et de services de sécurité pour contrôler l'accès aux sites, ainsi que l'augmentation de la consommation d'alcool et de drogues sur les sites renforcent les risques de protection et notamment de VBG.

La distance à parcourir pour accéder aux services sociaux de bases comme l'eau, l'éducation et la santé – qui est accentuée pour les personnes déplacées et les rapatriés – renforce également les risques sécuritaires, et notamment de VBG. Et l'accès aux structures de prise en charge des incidents de VBG n'est que très partiellement garanti dans tout le territoire, de nombreux centres de santé n'ayant pas de personnels formés ni de médicaments adéquats pour prendre en charge les survivant(e)s. Lorsque des services appropriés existent et sont accessibles financièrement, les acteurs communautaires et les populations n'ont pas toujours un accès suffisant à l'information relative aux services de protection disponibles et des barrières sociales ou culturelles peuvent limiter la volonté d'y recourir. Le manque de documentation civile, comme les extraits de naissance, constitue l'un des autres freins majeurs rencontrés par certains rapatriés et déplacés pour accéder aux services sociaux de base¹²⁴. Concernant les extraits d'actes de naissances, les acteurs de la protection de l'enfance ont identifié 1588 enfants dont au moins 50% ont perdu leurs documents à la suite des inondations.

Sans ces documents, les difficultés que rencontrent les personnes rapatriées pour s'intégrer dans la société et renforcer leur résilience sont augmentées. Un autre problème majeur identifié pour la mise en place de solutions durables tient à l'accès limité à la terre et au logement dans un contexte de forte densité et de surexploitation. A cet égard, un défi majeur se présente pour les ménages dirigés par des femmes. Une partie

de celles qui n'étaient pas légalement mariées et qui sont revenues sans leur conjoint n'ont pas le droit de retourner dans leur ancienne maison/terre et sont sujettes à la discrimination ainsi qu'à des menaces verbales et physiques.

Globalement, la collecte des données de protection sur le terrain reste difficile et le nombre de cas reportés reste extrêmement faible. Notons cependant que des cas de traite ont été reportés à l'OIM.

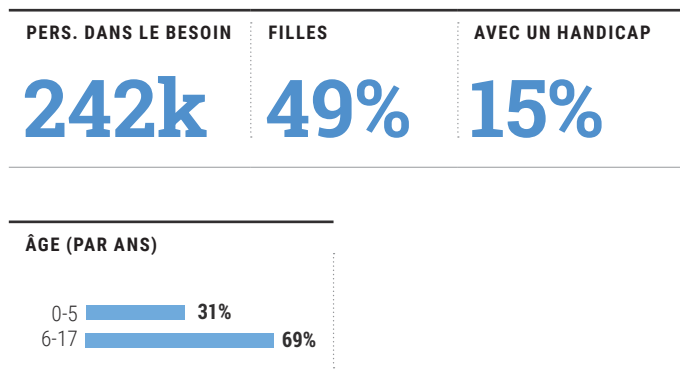
Projection des besoins humanitaires

Les besoins projetés d'assistance en protection pour 2021 sont sensiblement similaires à ceux de 2020, avec une augmentation des besoins estimés pour les PDI et les rapatriés.

Suivi

Plusieurs mécanismes de suivi de la situation de protection existent. L'OIM, en partenariat avec la Croix-Rouge, réalise le suivi des déplacements et des urgences. Parallèlement, le HCR effectue le suivi de protection des rapatriés dans leurs zones de retour. C'est sur base des résultats de ces suivis que des projets pour venir en aide aux personnes sinistrées sont élaborés. La mise en application des outils standardisés et harmonisés sur la gestion des cas de la protection de l'enfance sur l'ensemble du territoire sera soutenue en 2021. De plus, les structures communautaires de protection de l'enfant seront restructurées et renforcées dans leur capacité de suivi. L'harmonisation et le renforcement du système national de collecte et de suivi des incidents VBG se poursuivra en 2021 tout en veillant à assurer la confidentialité des données. Enfin, les acteurs de la protection travaillent sur la mise en place d'un système de référencement transfrontalier en vue de faciliter l'accès aux services de prise en charge pour les personnes retournées.

Protection de l'enfance



Malgré les efforts consentis et le renforcement du système de protection de l'enfance réalisé à travers la Politique Nationale de Protection de l'Enfant adoptée par le Gouvernement pour la période de 2020 à 2024, la situation des enfants au Burundi n'a pas connu d'amélioration significative par rapport à 2020. En 2021, 241 000 enfants sont estimés en besoin de protection – soit seulement 1,6 pour cent de moins qu'en 2020. Ce nombre comprend 70 000 enfants (dont 52 pour cent de filles) déplacés à cause de catastrophes naturelles, 28 000 enfants rapatriés entre 2017 et 2020 et toujours en besoin de protection ainsi que 52 000 enfants dont le rapatriement est prévu en 2021 et 91 000 autres enfants vulnérables.

Dans un contexte de précarité accrue par l'impact socio-économique de la Covid-19, les déplacements internes et les rapatriements, la résilience limitée des ménages expose les enfants à des risques importants de protection.

Un défi majeur reste l'enregistrement à l'état civil et l'obtention de certificat de naissance qui constituent des prérequis pour la scolarisation et l'accès aux soins de santé des enfants. Les parents en situation d'extrême précarité, notamment les parents des enfants rapatriés qui sont déjà confrontés à divers problèmes de réintégration, peuvent ne pas percevoir ces obligations administratives comme une priorité ou être découragés par divers goulots d'étranglement (prix, distance pour l'enregistrement, etc.). Ainsi, seuls 45 pour cent des enfants rapatriés depuis 2017 ont reçu un certificat de naissance (Voluntary repatriation

of Burundian refugees, update as of 31 August 2020, UNHCR) malgré les efforts consentis pour fournir ce service dans les zones de grand retour. Des efforts pour renforcer la sensibilisation multisectorielle des familles, ainsi que l'implication de l'administration et des structures communautaires de protection est fondamentale pour améliorer le bien-être et la réinsertion scolaire, socio-économique, familiale et communautaire des enfants rapatriés ou déplacés ainsi que autres enfants en situation d'extrême vulnérabilité.

La situation des enfants séparés ou non accompagnés et qui nécessitent des services immédiats de protection telle que la prise en charge alternative reste une préoccupation majeure. Le HCR estime à 2 277 le nombre d'enfants non accompagnés ou séparés (ENA/ES) durant le processus de rapatriement et l'OIM a identifié 450 enfants déplacés et non accompagnés ou séparés à cause des catastrophes naturelles. Ces enfants, ainsi que d'autres enfants en déplacement entre les provinces à la recherche de travail dans l'industrie agricole, la pêche ou le travail domestique, sont exposés aux risques de traite et d'exploitations variées, y compris sexuelles (dont les survivants sont à plus de 90 pour cent des filles). A cet égard, un renforcement de l'accès et de la qualité des services de prise en charge des enfants et adolescents survivants des VBG est nécessaire.

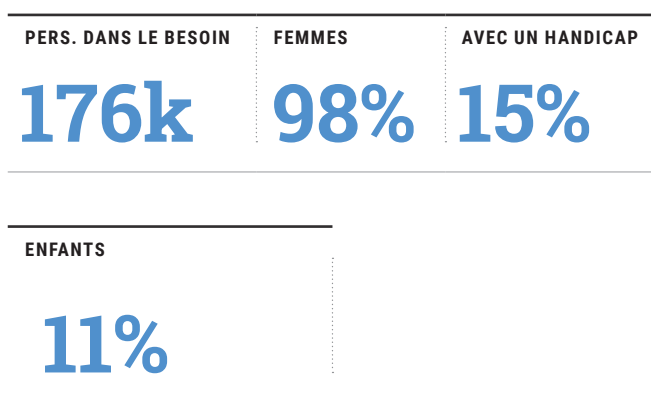
Le phénomène de traite qui s'intensifie en situation d'urgence et la détérioration socio-économique affectent particulièrement les provinces frontalières avec la Tanzanie et les centres urbains. Le renforcement de l'accès aux services psychosociaux, aux soins médicaux d'urgence, à l'hébergement temporaire et à l'accès à la justice reste essentiel à cet égard.

De manière générale, les chocs perturbent le cadre familial et protecteur et peuvent faire émerger une détresse émotionnelle et psychologique chez les enfants affectés. Environ 75 à 80 pour cent des enfants dans le besoin de services de protection requièrent un appui psychosocial familial et à base communautaire, environ 15 à 20 pour cent nécessiteront des services psychosociaux non

spécialisés et 3 à 5 pour cent des services spécialisés. Pourtant, la disponibilité et l'accessibilité aux services psychosociaux demeurent très limitées, y compris pour les victimes de violations dont les survivants de VBG, ce qui empêche la réhabilitation sociale et émotionnelle rapide des enfants affectés.

L'implication des structures à base communautaire dans l'identification des enfants les plus à risque pour l'appui psychosocial et dans le référencement aux services de protection reste insuffisant. Il est pourtant essentiel pour répondre aux besoins urgents des enfants affectés et pour renforcer la résilience des enfants et des communautés. Il est dès lors nécessaire d'accompagner et renforcer ces structures, tels que les Comités de Protection de l'enfance, particulièrement dans les zones affectées comme dans les Provinces de Bubanza, Cibitoke, Makamba ou Bujumbura Mairie.

Violences basées sur le genre



En 2021, 176 000 personnes seront ainsi dans le besoin d'assistance en protection, parmi lesquels 24 000 rapatriés, 25 000 déplacés internes et 127 000 autres personnes vulnérables.

Les violences basées sur le genre (VBG) constituent un problème central pour toutes les couches de la population au Burundi mais elles affectent particulièrement les personnes les plus vulnérables. Ainsi, l'analyse des données sur les incidents de VBG rapportés par les acteurs humanitaires montrent

une augmentation des cas parmi les populations déplacées et rapatriées en 2020. Les survivantes de VBG sont parfois des survivantes de la traite et vice versa. Ainsi, 62 pour cent de tous les cas de traite assistés par l'OIM étaient également des survivantes de VBG.

Pourtant, l'accès aux soins spécifiques n'est que très partiellement garanti sur le territoire, la plupart des centres de santé n'ayant pas le personnel formé ni les médicaments adéquats pour prendre en charge les survivant-e-s. Selon les évaluations conduites après les inondations de Gatumba, les 4 formations sanitaires proches des sites de déplacés ne disposaient pas de kits post viol ni de personnel formé et dédié à la prise en charge clinique des cas de viol. Aussi, les services holistiques de première urgence VBG (santé, psychosocial, mais aussi dans une certaine mesure juridique et socio-économique) sont peu nombreux et difficilement accessibles. L'analyse de la cartographie de services VBG et de la présence opérationnelle des partenaires humanitaires montrent une diminution de ces services, faute de financement : à ce jour, on compte seulement 6 centres intégrés opérationnels pour 18 provinces.

La précarisation financière des femmes et des filles à la suite des rapatriements, des aléas climatiques et des déplacements qu'ils engendrent ainsi que de la dégradation socio-économique du pays dans le contexte de la Covid-19 a augmenté les risques d'exposition aux violences sexuelles y compris le viol, le trafic humain, le mariage forcé, la prostitution forcée, les violences domestiques, etc. La dégradation des conditions de vie entraîne également des stratégies négatives de survie, comme la prostitution, qui augmentent à leur tour le risque de VBG. Ceci est d'autant plus vrai pour les ménages des rapatriés et des déplacés gérés par des femmes seules qui doivent pourvoir aux besoins de leur famille.

Le problème d'accès aux services de bases (WASH, éducation, santé) et à la terre, au logement et à la propriété (LTB), auquel les personnes rapatriées et déplacées sont particulièrement exposées constitue

également un risque important d'exposition aux VBG. En effet et à titre d'exemple, les latrines respectent très peu souvent les standards (éclairage, séparation des sexes, verrous) et les enfants déplacés et rapatriés doivent parcourir des distances importantes pour accéder à l'éducation ou puiser l'eau (cette tâche revient davantage aux filles).

A noter aussi que les femmes et filles en âge de procréer ont un accès limité aux matériels d'hygiène intime. Les évaluations menées par UNFPA dans les sites de déplacés de Gatumba ont estimé à 11 000 les femmes et filles dans les besoins de kits de dignité sur 65 000 femmes et filles assistées.

Indicateurs

#	INDICATEURS	SECTEURS	SOURCE
01	Pourcentage de PDI, Réfugiés, Rapatriés et communautés hôtes par rapport à la population	Protection	HCR, OIM
02	Personnes adultes déplacées /rapatriées rapportant la perte des documents d'identité suite aux désastres ou déplacements	Protection	HCR, OIM,
03	Nombre d'enfants séparés et non accompagnés	Protection	HCR, OIM, UNICEF, CDFC
04	Nombre d'enfants affectés qui ont accès à des services essentiels de protection de l'enfance	Protection	UNICEF, CDFC
05	Nombre de services essentiels disponibles et accessibles de prise en charge VBG	Protection	3W/cartographie de prestataires de services VBG, UNFPA/IRC
06	Nombre de personnes (femmes et filles) qui ont accès à des services de prise en charge multisectorielle et de qualité de VBG	Protection	Rapport des partenaires, UNFPA, IRC
07	Nombre de produits d'information distribués à la population affectée à travers divers mécanismes humanitaire	Protection	AAP-1

3.7

Santé



PERS. DANS LE BESOIN

578k

FEMMES

51%

ENFANTS

57%

AVEC UN HANDICAP

15%

Aperçu

Le profil épidémiologique du Burundi reste marqué par des épisodes récurrents de flambées de cas de paludisme, de rougeole et de choléra. A titre indicatif, de janvier à octobre 2020, le Burundi a enregistré plus de 3 180 000 épisodes de paludisme et 1 347 cas de rougeole. En même temps, l'accès aux soins de santé (de base et secondaire) demeure fragilisé notamment par les conditions socio-économiques d'une partie de la population et par un plateau technique inadéquat eu égard aux normes internationales. Pour illustrer cet état de fait, le dernier rapport de monitoring SONU (Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence) de 2017 montre que seulement 19 pour cent des formations sanitaires (FOSA) offrent le paquet complet des soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base¹²⁵.

Population affectée

En 2021, 578 000 personnes seront en besoin d'assistance en santé d'urgence. Parmi ces personnes 131 000 sont des PDI, 100 000 des rapatriés et 347 000 proviennent des autres catégories de la population vulnérables.

Les personnes déplacées internes et les personnes rapatriées sont particulièrement vulnérables sur le plan sanitaire, notamment du fait d'une diminution générale du niveau de vie affectant la santé, d'un accès plus limité aux soins de santé, de la densité importante de leur habitat qui renforce le risque d'apparition de maladies ou encore d'un renforcement des violences et des difficultés d'adaptation qui peuvent avoir un impact important sur la santé et notamment la santé mentale. Les populations hôtes sont également

affectées du fait de la pression supplémentaire sur des ressources et des capacités sanitaires déjà limitées.

Aussi, le niveau de risque de tous ces groupes de la population varie en fonction de l'incidence des maladies à potentiel épidémique dans différentes zones géographiques. Les provinces particulièrement en besoin d'assistance humanitaire en santé sont celles de Ruyigi, Makamba et Ngozi où se retrouvent un nombre important de rapatriés, celles comprenant le plus grand nombre de déplacés internes (comme Bujumbura Mairie et Bujumbura, Cankuzo, Cibitoke, etc.) et celles à forte incidence de maladie à potentiel épidémique comme Kirundo, Bubanza, Cibitoke, et Rutana.

Analyse des besoins humanitaires

Le Burundi continue à faire face à des problèmes importants d'accès aux soins de santé. Selon la dernière Enquête Démographique et de Santé au Burundi (EDSB-III) la durée de marche pour se rendre à la formation sanitaire (FOSA) la plus proche est de moins de 30 minutes pour seulement 49 pour cent des ménages¹²⁶. Pour 46 pour cent des ménages, ce temps varie entre 31 et 120 minutes et pour 5 pour cent des ménages, il est supérieur à 120 minutes. Les résultats montrent que le temps de trajet en milieu rural est plus long qu'en milieu urbain. Au total, 9 ménages sur 10 (soit 90 pour cent des ménages) en milieu urbain mettent moins de 30 minutes contre 44 pour cent en milieu rural où 20 pour cent des ménages utilisent entre 61 et 120 minutes pour se rendre à la FOSA la plus proche.

Les besoins en assistance d'urgence sont principalement liés au paludisme, au choléra, à la rougeole, aux plaies ulcéreuses et à la santé maternelle et néonatale.

Paludisme

A la suite des flambées de paludisme de 2019 (avec un total de 8 892 300 épisodes), des campagnes de fumigation et de distribution de moustiquaires ont permis de faire considérablement baisser le nombre d'épisodes notifiés (3 180 000 de janvier à octobre) en 2020. L'impact positif de la distribution des moustiquaires pourrait perdurer en 2021 mais la poursuite des efforts reste essentielle. Les provinces les plus touchées ces deux dernières années sont Bubanza, Cibitoke, Gitega, Makamba, Muyinga, Ngozi ainsi que, dans une moindre mesure durant l'année 2020, Cankuzo et Ruyigi.

Choléra

Au Burundi, le choléra est particulièrement endémique le long du lac Tanganyika et dans la plaine de la Rusizi, les provinces de la « ceinture du choléra » étant Bujumbura (Mairie et Rural), Cibitoke, Bubanza, Rumonge et Makamba. Cette maladie, ancrée dans les faiblesses structurelles du pays en eau, hygiène et assainissement, se développe particulièrement en période de sécheresse (lorsque les réserves en eau s'amenuisent) et/ou à la suite de dégâts des infrastructures sanitaires qui sont généralement causées par de fortes pluies. En octobre 2020, 70 cas étaient notifiés dans le pays.

Rougeole

Après plusieurs années durant lesquelles le pays a comptabilisé un faible nombre de cas de rougeole, une hausse importante a été notée en 2020. En effet, de janvier à août 2020, le pays a enregistré 1 076 cas de rougeoles alors qu'il n'en avait notifié que 198 durant toute l'année 2019. Ce sont les réfugiés congolais qui ont été principalement touchés.

Plaies ulcéreuses de jambe

Les premiers cas de la maladie des plaies ulcéreuses de jambe ont été notifiés à la fin de l'année 2019 dans les districts sanitaires de Kiganda (Muyamvya) et

Giteranyi (Muyinga) pour se propager ensuite dans les districts sanitaires avoisinants Kiganda et Giteranyi. Le diagnostic définitif de cette maladie, qui touche principalement les enfants et adolescents, et son mode de transmission ne sont pas encore identifiés. Aussi, si les malades répondent bien aux antibiotiques usuels et aux soins locaux appropriés, le coût important des soins qui demandent un suivi régulier constitue un frein important à la guérison.

Santé maternelle et néonatale

Du fait de l'insuffisance du plateau technique des services de santé et des capacités d'offre de soins obstétricaux d'urgence de base extrêmement limités, le ratio de décès maternels et le taux de décès néonataux sont extrêmement élevés. Les dernières données indiquent que le risque de décéder entre la naissance et le 28^e jour de vie est de 23 pour cent et que le taux de mortalité maternelle (RMM) est de 334 décès pour 100 000 naissances vivantes, ce taux étant fortement influencé par les complications des grossesses précoces et non-désirées (MSPLS, EDSB-III 2016-2017).

Projection des besoins

Une légère augmentation (4,35 pour cent) du nombre projeté de personnes en besoin d'assistance en santé publique comparativement à l'année 2020 est notée du fait de l'augmentation prévue du nombre de rapatriés alors que les effets de la Covid-19 et des chocs climatiques de 2020 devraient se poursuivre.

Suivi

Au cours de l'année 2021, le secteur santé continuera à suivre l'évolution des besoins grâce aux outils tels que le logiciel DHIS2 de saisie des données et les rapports hebdomadaires de surveillance des maladies produits par le Système d'Information Sanitaire (SNIS) du Ministère de la Santé du Burundi.

Indicateurs

#	INDICATEURS	SECTEURS	SOURCE
01	Nombre de personnes affectées par le paludisme dans une province	Santé	Suivi/DSNIS
02	Nombre de personnes affectées par le choléra dans une province	Santé	Suivi/DSNIS
03	Durée de la marche pour arriver à un Centre de Santé	Santé	ISTEEBU, EDS

3.8 Sécurité alimentaire



PERS. DANS LE BESOIN

2M

FEMMES

51%

ENFANTS

57%

AVEC UN HANDICAP

15%

Aperçu

Les résultats de l'analyse IPC (Integrated Food Security Phase Classification) de l'insécurité alimentaire aiguë d'août 2020, après la récolte de la deuxième saison culturale de l'année, indiquent que 1 206 000 personnes – soit 9,6 pour cent de la population burundaise – seront en situation de crise alimentaire (Phase 3) et que 128 000 seront en situation d'urgence (Phase 4) durant le dernier trimestre de l'année 2020. Cette situation est à lier à la situation d'insécurité alimentaire chronique qui touche près de 50 pour cent de la population, d'après l'analyse IPC réalisée en 2016-2020, et à une malnutrition chronique touchant 52,2 pour cent des enfants de moins de 5 ans (selon l'Enquête nationale de nutrition et de sécurité alimentaire de 2020)¹²⁷. Des chocs spécifiques et cycliques, dont les effets se poursuivront sur l'année 2021, se sont greffés sur cette situation persistante et ancrée dans des causes structurelles profondes. De plus, de nouveaux chocs sont projetés. Le déficit hydrique provoqué par La Niña pourrait avoir un impact négatif sur la récolte de la première saison culturale prévue en janvier 2021.

Ainsi, le secteur prévoit que 1 998 738 personnes seront en besoin d'assistance humanitaire en sécurité alimentaire au Burundi en 2021, soit un accroissement de 17 pour cent des besoins par rapport aux deux dernières années.

Population affectée

Le secteur prévoit que 1 999 000 personnes seront en besoin d'assistance humanitaire en sécurité alimentaire au Burundi en 2020, soit 15,9 pour cent de la population. Parmi ces personnes, 131 000 sont

des PDI, 99 000 sont des rapatriés et 1 768 000 font partie d'autres populations vulnérables, y compris les populations hôtes et les personnes ayant subi les chocs climatiques sans s'être déplacées. Sur la base de l'analyse sectorielle et de l'analyse intersectorielle conduites, les populations particulièrement affectées par l'insécurité alimentaire en 2021 seront, en effet, les ménages déplacés en 2020 du fait des désastres naturels, les ménages de rapatriés en train de relancer leurs moyens de subsistance et les communautés qui accueillent les PDI et/ou les rapatriés et qui voient leurs ressources s'amenuiser. Les ménages privés d'activités économiques transfrontalières à la suite des restrictions de mouvements dans le contexte de la Covid-19 ou encore les ménages qui ne pourront pas bénéficier pleinement de la première saison culturale du fait de l'impact de La Niña et/ou de la chenille légionnaire d'automne (CLA) et/ou du criquet puant seront également parmi les populations affectées par l'insécurité alimentaire.

Les provinces particulièrement affectées par l'insécurité alimentaire aiguë seront celles du nord-est du pays qui accueillent plus de 80 pour cent des rapatriés alors qu'elles sont les plus exposées au déficit hydrique causé par La Niña et à la CLA et qu'elles sont déjà particulièrement affectées par la perturbation des activités transfrontalières avec la Tanzanie dans le contexte de la Covid-19. Les provinces du nord-ouest, et particulièrement celles du littoral du Lac Tanganyika, seront également significativement affectées en ce qu'elles continueront à souffrir des séquelles des inondations de 2020 tout en devant faire face à des risques élevés de futures inondations et des perturbations des activités transfrontalières avec la RDC dans le contexte de la Covid-19.

Analyse des besoins humanitaires

Les besoins d'assistance alimentaire au Burundi sont ancrés dans des causes structurelles comme la densité de la population (400 habitants par kilomètre carré), l'exiguïté des parcelles, l'érosion et les faibles rendements des sols, le taux de pauvreté élevé (évalué à 72,9 pour cent en 2017 par la Banque Mondiale) ainsi que le faible accès aux ressources de production et particulièrement le faible accès à la terre. Les mesures mises en place à partir de 2020 pour atténuer la propagation de la Covid-19 ont réduit les opportunités de revenus transfrontalier. L'analyse de la situation alimentaire (Vulnerability Analysis Mapping) réalisée à la fin du mois de septembre 2020, indique que les provinces de Cibitoke et Rumonge – qui ont normalement d'importants échanges commerciaux avec la RDC – ont subi une augmentation prononcée du prix des céréales et que les provinces traditionnellement exportatrices de main d'œuvre ont eu le plus faible taux de rémunération de la main d'œuvre agricole. Par ailleurs, les aléas climatiques ont également participé à la détérioration de la situation alimentaire. Les pluies excessives qui ont principalement affecté les provinces de l'ouest et du nord-ouest, ont fortement affecté la production vivrière du pays et généré des besoins d'assistance pour les personnes touchées et notamment les personnes qui ont dû se déplacer à la suite des inondations. Par ailleurs, l'intensification du rapatriement des réfugiés burundais à la suite des élections de mai 2020 a renforcé les besoins d'assistance alimentaire pour leur réinstallation et ce, d'autant plus qu'ils n'ont pas pu mettre en place les cultures de la deuxième saison culturale de l'année, ainsi que pour les populations hôtes qui ont vu s'ajouter une pression supplémentaire sur des ressources déjà précaires. De manière globale, l'enquête dans les marchés indique que les prix de l'ensemble des denrées sont supérieurs à ceux des dernières années alors que la tendance de la rémunération journalière de la main d'œuvre est statique depuis 2018 avec, en conséquence, une tendance à la dépréciation des termes de l'échange entre la rémunération de la main d'œuvre agricole et l'acquisition du haricot et du riz sur le marché.

Projection des besoins

Le nombre de personnes en besoin d'assistance en sécurité alimentaire en 2021 (1 998 738 personnes) est en hausse comparativement à 2019 et 2020 (respectivement 1,74 et 1,77 million).

Cet accroissement significatif de 17 pour cent des besoins s'explique par plusieurs facteurs. L'impact de la détérioration socio-économique liée à la Covid-19 sur la situation alimentaire devrait se poursuivre durant l'année 2021 alors que les déplacés des inondations de 2020 seront encore en besoin d'assistance alimentaire. On prévoit également une augmentation des besoins alimentaires liés à l'intensification du flux des rapatriements. Par ailleurs, le risque d'inondations persiste et un déficit hydrique causé par La Niña devrait toucher plus de la moitié du pays selon l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU), affectant fortement la situation alimentaire de l'année 2021, en contradiction avec l'amélioration du régime pluviométrique enregistré depuis 2018. Ce déficit renforce le risque de résurgence de la CLA. Il devrait conduire à une récolte plus faible pour la première saison culturale de l'année prévue en janvier 2021 et, partant, une prolongation de la période de soudure.

Suivi

En collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE) et les autres groupes sectoriels, le secteur Sécurité alimentaire veillera à mettre à jour périodiquement la situation des besoins grâce aux outils consensuels harmonisés garantis des résultats d'analyse de qualité. Un cadre de coordination des activités de suivi a été mis en place par le Gouvernement et les partenaires du secteur sécurité alimentaire.

Au centre de l'analyse de la sécurité alimentaire se trouve le cadre consensuel d'analyse périodique IPC des besoins aigus planifiés à deux reprises dans l'année (en février/mars et juillet/août 2021), alimenté par une série d'évaluations périodiques dont l'Enquête Nationale Agricole du Burundi

(l'ENAB), le Food Security Monitoring System (FSMS), le Système d'Information sur les Prix (SIP), le Système d'information et de suivi de la campagne

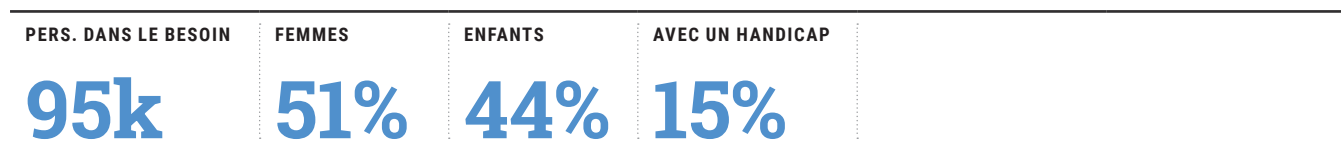
agricole (SISCA) ainsi que d'autres évaluations ad hoc qui seront conduites pour répondre aux urgences éventuelles.

Indicateurs

#	INDICATEURS	SECTEURS	SOURCE
01	Pourcentage de personnes en phase IPC aigüe 3 et plus	Sécurité alimentaire et moyens d'existence	Analyse IPC (MINEAGRIE/ FAO/ PAM)
02	Pourcentage de ménages ayant recours à des stratégies sévères (crise et urgence) de survie en temps de chocs au détriment de leurs moyens d'existence	Sécurité alimentaire et moyens d'existence	Enquêtes FSMS - PAM

3.9

Analyse des besoins des réfugiés



La quasi-totalité (78 547 personnes, soit 98,82 pour cent) des réfugiés et demandeurs d'asile au Burundi sont originaires de RDC. Depuis plus de vingt ans, des personnes affectées par les conflits dans les provinces du Kivu viennent, en effet, chercher la protection internationale dans les pays limitrophes et la recrudescence des combats dans cette région en décembre 2017 a conduit à un nouvel afflux de personnes. Le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile au Burundi est désormais estimé à 79 483 personnes (données datant de la fin du mois d'octobre 2020), tandis que le contexte sécuritaire à l'est de la RDC reste préoccupant. Alors que les réfugiés sont présents sur le territoire burundais depuis plusieurs décennies – environ 17 000 réfugiés sont présents depuis avant 2018 – les solutions durables peinent à se mettre en œuvre et les fonds humanitaires s'amenuisent. Ainsi, les pronostics de 2021 suivent la tendance à la hausse de ces quatre dernières années quant aux besoins humanitaires multisectoriels des réfugiés.

Population affectée

La population totale de réfugiés et de demandeurs d'asile au Burundi, estimée à 79 000 personnes, comprend 50,5 pour cent de femmes et 49,5 pour cent d'hommes. Les enfants représentent environ 55 pour cent de ce total également composé d'environ 2,4 pour cent de personnes de soixante ans et plus.

Sur cette population, 93,6 pour cent (74 380 personnes) sont des réfugiés et 6,4 pour cent (5 103 personnes) des demandeurs d'asile ; 38 pour cent (30 686 personnes) habitent dans les milieux urbains et 62 pour cent (48 797 personnes) vivent dans l'un des cinq

camps de réfugiés au Burundi.

Les réfugiés urbains se trouvent principalement dans la province de Bujumbura Mairie (30 723) et les camps de réfugiés sont situés dans les provinces de Ruyigi (camps de Bwagiriza et Nyankanda), de Cankuzo (camp de Kavumu), de Muyinga (camp de Kinama) et de Ngozi (camp de Musasa). D'après le recensement d'octobre 2020, le camp de Kavumu reste le plus important en nombre – il accueille 15 452 réfugiés. Il est suivi de celui de Bwagiriza qui héberge 9 385 réfugiés, de Nyankanda qui héberge 8 570 réfugiés, de Musasa qui héberge 8 189 réfugiés et de Kinama qui héberge 7 201 réfugiés. Le camp de transit de Cishemere (dans la province de Cibitoke) où se trouvait les demandeurs d'asile, n'héberge actuellement personne. Ces derniers habitent à Bujumbura et ils obtiennent le droit d'accéder aux camps lorsqu'ils sont reconnus comme réfugiés et s'ils n'ont pas les capacités de se débrouiller dans le contexte urbain.

Analyse des besoins humanitaires

Le nombre total de réfugiés et demandeurs d'asile au Burundi était de 79 483 personnes à la fin du mois d'octobre 2020, soit 7,46 pour cent de moins qu'à la même période en 2019 (ils étaient alors au nombre de 85 894). Cette tendance à la baisse touche principalement le nombre de demandeurs d'asile. En effet, alors que 12 298 personnes demandaient l'asile au Burundi en 2019, ils n'étaient plus que 5 103 en octobre 2020.

Cette différence s'explique principalement par le blocage des frontières et des nouvelles demandes d'asile dans le contexte de la Covid-19. Elle s'explique

également par l'interruption des programmes de réinstallation (de la mi-avril à la mi-novembre 2020, aucune réinstallation n'a été réalisée). Aussi, si le statut de réfugiés a été reconnu pour un certain nombre d'anciens demandeurs d'asile, ce nombre reste relativement faible. Dans ce contexte et au regard des conditions de vie au Burundi, des personnes ont pu retourner en RDC malgré les risques encourus. Aussi, un recomptage des réfugiés et des demandeurs d'asile a été effectué de novembre 2019 à janvier 2020 alors que le dernier recomptage datait de 2012.

Les réfugiés urbains sont considérés comme pouvant subvenir d'eux même à leurs besoins et ceux qui vivent dans les camps au Burundi comptent principalement sur l'assistance humanitaire et le manque de financement reporté depuis plusieurs années a des conséquences sur l'ensemble de leur condition de vie. De manière générale, leurs besoins les plus élémentaires ne sont pas satisfaits.

Dans les quatre camps les plus anciens (Kavumu, Bwagiriza, Musasa et Kinama) de nombreux réfugiés connaissent une situation d'asile prolongée. Les infrastructures, y compris les habitations, sont vétustes et les conditions d'hygiène et d'assainissement sont préoccupantes. Les rations alimentaires distribuées sont insuffisantes pour couvrir les besoins de ces personnes et la malnutrition chronique constitue une préoccupation importante, en particulier en ce qui concerne les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de cinq ans. Selon l'enquête nutritionnelle de 2017, la prévalence de la MAM dans les camps de réfugiés était de 1.3 et celle de la MAS était de 0.3. La malnutrition chronique était de 52 pour cent ce qui dépasse le seuil critique des 40 pour cent défini par l'OMS. L'accès aux services de santé est limité faute de personnel, de médicament et de matériel. Il faut cependant noter que la situation est cependant relativement meilleure que dans la population hôte. Au niveau de l'éducation, les salles de classes sont surchargées alors que les enseignants qualifiés, le matériel pédagogique et les opportunités de formation professionnelle manquent. Cette situation participe au taux important d'enfants

et d'adolescents hors de l'école. Malgré ces constats, il faut souligner que la situation des réfugiés est légèrement meilleure que celle de la population hôte quant à l'accès aux soins et à la malnutrition chronique.

Cette précarité va de pair avec des risques de protection importants tels que les mariages précoces, l'exploitation sexuelle, la toxicomanie et la délinquance juvénile. Les incidents de VBG augmentent en raison des conditions de vulnérabilité et de pauvreté vécues par les réfugiés. Les risques de protection et de VBG touchent particulièrement les filles adolescentes. Les cas de VBG identifiés bénéficient de soins médicaux dispensés dans des centres de santé par du personnel de santé formé à cet effet. Cependant, les centres de santé sont parfois en rupture de stocks de kits de prévention post-exposition (PPE) et sont obligés de transférer d'urgence certains cas de VBG à Bujumbura pour un traitement médical dans les délais impartis. L'insuffisance des capacités des institutions administratives et judiciaires et de ressources pour traiter des cas présumés de violence, notamment de VBG demeure problématique.

Des améliorations récentes ont permis à certains réfugiés de rechercher des possibilités d'éducation et d'emploi dans les villes ou dans les communautés d'accueil autour des camps. Cependant, les difficultés rencontrées pour accéder aux documents juridiques de base (certificat de naissance, pièces d'identité) et a fortiori à un permis de travail et le manque de capital pour initier des activités génératrices de revenus (AGR) et le manque d'accès à la terre font partie des barrières importantes pour une intégration effective. Aussi, bien que la législation nationale prévoit la naturalisation des étrangers qui remplissent les conditions, les perspectives sont plutôt rares. La mise en œuvre de la législation nationale pertinente et le traitement des demandes restent très lents. Par ailleurs, des programmes de réinstallation prévus pour 2020 ont été bloqués du fait du Covid-19. Au regard de cette situation générale, certains jeunes retournent dans leur pays d'origine où ils encourent, entre autres risques, celui d'être recrutés par des groupes armés.

Projection des besoins

La situation sécuritaire dans l'est de la RDC reste préoccupante et pourrait amener à la recrudescence des combats et entraîner de nouveaux afflux de réfugiés au Burundi. Aussi, malgré la diminution des demandeurs d'asile et des réfugiés observée par rapport à l'année précédente, la persistance des besoins multisectoriels des réfugiés dans un contexte global du renforcement des besoins humanitaires et d'une augmentation du coût de la vie liée à l'impact socio-économique de la Covid-19 conduit à une estimation augmentée des besoins comparativement à l'année dernière. Ainsi, les besoins estimés des demandeurs d'asile et des réfugiés ont augmenté pour la quatrième année consécutive en passant de 90 000 personnes en 2020 à 95 000 personnes en 2021, soit une augmentation de 5,56 pour cent.

Suivi

Le HCR continuera de suivre les besoins humanitaires des réfugiés de manière intersectorielle par le biais

de son personnel communautaire sur le terrain, aussi bien dans les camps que dans le contexte urbain, en étroite collaboration avec l'Office National de Protection des Réfugiés et Apatrides (ONPRA) et autres partenaires clés présents dans les camps. Des groupes de discussion, des réunions régulières seront réalisés avec les représentants élus de réfugiés, des visites à domicile et des entretiens seront effectués. Un exercice pluriannuel de consultation avec les communautés des réfugiés dans le cadre de AGDM (Age, Gender, and Diversity Mainstreaming) sera réalisé en amont de la planification des activités. Enfin, les réfugiés peuvent être reçus dans des centres urbains de conseil et d'orientation ou ils peuvent être écoutés et conseillés sur différents aspects de protection et d'assistance. Une boîte aux lettres permettant de déposer des plaintes est également mise à disposition.

Partie 4

Annexes

MUYINGA, BURUNDI

Un jeune garçon rencontré dans le camp des réfugiés congolais de Kinama en province Muyinga.

Photo: ©OCHA/L. Wolfe



4.1 Sources des données

Nombre d'évaluations

NOMBRE D'ÉVALUATIONS	ÉVALUATIONS PRÉVUES	PARTENAIRES	TYPE D'ÉVALUATION
37	13	15	Multisectorielle 9 Sectorielle 28

	Abris/ANA	Éducation	WASH	Nutrition	Protection	Santé	Sécurité Alimentaire	Multisectorielle	Total
Bubanza			1	1	1		21	1	25
Bujumbura Mairie			1	1	2		20	6	30
Bujumbura			1	1	2		20	2	26
Bururi			1	1	1		20		23
Cankuzo			1	1	1		21		24
Cibitoke			1	1	1		21		24
Gitega			1	1	1		20		23
Karuzi			2	1	1		20		24
Kayanza			1	1	1		20		23
Kirundo			1	1	1		20		23
Makamba			2	1	1		20		24
Muramvya			1	1	1		20		23
Muyinga			1	1	1		21		24
Mwaro			1	1	1		20		23
Ngozi			1	1	1		21		24
Rumonge			1	1	1		21	1	24
Rutana			2	1	1		20		24
Ruyigi			1	1	1		21		23



KAMENGE, BURUNDI

Une fille, d'une famille déplacée suite aux inondations et éboulements survenus à Winterekwa, revient de l'école.

Photo: ©OCHA/L. Wolfe

4.2 Méthodologie

Au Burundi, le HNO 2021 a été élaboré en suivant les directives telles que définies dans le JIAF¹²⁸ qui recommandent une analyse couvrant les quatre points suivants :

- Le contexte : Brève présentation du cadre juridique pertinent et de la situation politique, sécuritaire et économique, technologique et démographique, social et environnemental ainsi que des infrastructures existantes.
- Les chocs/événements : Analyse des déclencheurs¹²⁹ des besoins humanitaires, de leur périodicité, des facteurs sous-jacents et des vulnérabilités préexistantes.
- Les impacts¹³⁰ ou principaux effets des événements/chocs : Analyse des effets chocs et/ou événements sur les personnes, les services et les systèmes ainsi que sur l'accès humanitaire.
- Situations humanitaires¹³¹ : Les chocs/événements et les impacts qu'ils engendrent mettent les populations dans « des situations humanitaires » liées à leurs conditions de vie, à leurs mécanismes d'adaptation et/ou à leur bien-être physique et mental.

Il est à noter que les sous-piliers des situations humanitaires sont tous interdépendants et que la progression des conséquences humanitaires ne suit pas toujours une séquence linéaire allant de l'incapacité à accéder aux biens ou services de base à l'adoption de mécanismes d'adaptation négatifs et enfin à l'impact sur le bien physique et mental.

L'analyse de besoins humanitaires

Sur la base des données disponibles et conformément aux directives du JIAF, l'ISC a conduit une analyse intersectorielle des besoins en suivant le scénario B¹³². Ce scénario est utilisé par les pays n'ayant pas conduit d'évaluations multisectorielles de besoin de type Multi-Sector Needs Assessment (MSNA) et se basant sur un ensemble d'informations diverses pour conduire leurs analyses (évaluations de besoins effectuées, analyse de la situation de sécurité alimentaire, enquêtes nutritionnelle, suivi de protection etc.).

Limitation de la zone géographique et groupes de population

Les chocs/événements qui conduisent aux besoins humanitaires (les aléas climatiques, les maladies à potentiel épidémique, le rapatriement, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, etc.) sont parfois circonscrits à certaines localités ou touchent l'ensemble du territoire. Prenant en compte cela, l'ISC a convenu de conduire l'analyse des besoins sur l'ensemble du pays. Compte tenu de la superficie du pays (27 000 Km²) et de la disponibilité des données, l'analyse a été effectuée au niveau administratif 1 (Province).

L'ISC a aussi analysé les caractéristiques des populations pour retenir trois groupes de population comme étant les personnes dans le besoin de l'assistance humanitaire : PDI, les rapatriés (RAP) et les autres personnes vulnérables affectées par les urgences (APV). Des sous catégories de population vulnérables dont les personnes vivant avec handicap, réparties dans les différents groupes de population, ont également été prises en compte dans l'analyse.

Les besoins de la population réfugiée sont analysés par le HCR et pris en compte dans un

chapitre spécifique.

Sévérité et détermination de la population dans le besoin.

Sévérité des besoins

L'analyse de sévérité des besoins intersectoriels est basée sur les indicateurs définis par les différents secteurs actifs au Burundi. Au total, 13 indicateurs ont été retenus par l'ISC pour l'analyse de sévérité et la détermination de la population dans le besoin.

Chaque indicateur et ses données ont été analysés sur une échelle de sévérité de besoins allant de 1 à 5 (1= acceptable/minimale, 2=sous pression, 3=sévère, 4=extrême et 5=catastrophe). Pour chaque indicateur, la pondération a été établie et validée par les techniciens y compris les points focaux sectoriels des services techniques du Gouvernement selon les données du JIAF.

La carte de sévérité par province du HNO combine l'analyse de sévérité selon le modèle JIAF et l'analyse INFORM 2020 qui prend en compte l'exposition des provinces aux risques et les capacités de résilience existantes.

Cette carte de sévérité oriente les acteurs pour la priorisation des interventions. Pour les provinces se trouvant au niveau de sévérité 4, des interventions pour sauver les vies et les moyens d'existence sont nécessaires. Pour celles classées au niveau de sévérité 3, des interventions de protection des moyens d'existence, de prévention et de mitigation des risques de détérioration des conditions de vies sont nécessaire. Bien qu'aucune province n'ait atteint le niveau de sévérité 5, certaines ont une partie de la population dont les conditions de survie et de vie nécessitent une assistance humanitaire urgente.

Les cartes de sévérité de chaque secteur sont la représentation de la proportion de la population dans le besoin par rapport à la population de la province.

Détermination des populations dans les besoins

Les besoins intersectoriels ont été déterminés par une analyse intersectorielle alignant la population dans le besoin (PiN) en suivant le JIAF et les différents PiN des secteurs. Ces PiN ont été obtenus en utilisant les méthodes internes à chaque secteur.

Des indicateurs, dont celui lié à la classification de la sécurité alimentaire (IPC) a été retenu comme indicateur critique, c'est-à-dire indicateur permettant de comprendre si un besoin n'est pas sous-estimé ou surestimé pour une province donnée.

Afin d'éviter le double comptage en prenant en compte que dans la majorité des cas, une personne dans le besoin reçoit l'assistance de plus d'un secteur, la population dans le besoin d'une province est la somme des valeurs maximales par groupe de populations (PDI, RAP et APV) déterminées par les secteurs et le nombre de réfugiés dans cette province. Le PiN global est obtenu par la sommation des PiN des différentes provinces.

Abris/ANA

Pour arriver à déterminer les besoins en Abris/ANA, le secteur a considéré les indicateurs ci-dessous :

- Pourcentage de ménages dans une province déclarant avoir besoin d'ANA à la suite d'une catastrophe naturelle (source : DTM). Lorsque plus de 50 pour cent de la population affectée d'une province sont en besoin d'ANA, cette province était considérée comme étant en besoin d'assistance en ANA.
- Personnes affectées par les chocs qui ont perdu leurs maisons et qui ne se sont pas déplacées.
- Personnes affectées par les différents chocs (PDI) ayant besoin d'abris.
- Personnes affectées par les différents chocs (Rapatriés) ayant besoin d'un abri (état physique de la maison actuelle dans laquelle vit la famille rapatriée).
- Statut des propriétés dans lesquelles les ménages PDI et rapatriés ayant des besoins

liés au logement habitent (propriétaires, locataires, etc.).

L'alignement des populations dans le besoin d'assistance en Abris/ANA par indicateur et selon les groupes de populations (PDI, rapatriés et autres personnes vulnérables affectées par les urgences), a permis de définir le PiN par province en utilisant la valeur maximale par groupe de population. Le PiN global du secteur est la somme des PiN des provinces.

Éducation

Le secteur Education a conduit une analyse du contexte éducatif pour définir ses indicateurs. Cette analyse s'est basée sur les principaux défis auxquels fait face ce secteur et qui sont engendrés notamment par des catastrophes naturelles impactant parfois les infrastructures scolaires ou donnant lieu à des déplacements de populations qui créent des pressions supplémentaires sur les écoles et infrastructures des zones d'accueil et favorisent les abandons scolaires.

Aux côtés de ces vulnérabilités, l'analyse a pris en compte les capacités de réponse des partenaires techniques et financiers du secteur pour déterminer les risques persistants. Le focus a été mis sur les enfants en âge scolaire de 3 à 16 ans (PDI, rapatriés et enfants de la communauté d'accueil).

La détermination des niveaux de sévérité des besoins d'assistance humanitaire en éducation a également été effectuée sur une échelle de 1 à 5 (1=minimal/ acceptable, 2= sous pression, 3= sévère, 4= extrême et 5= catastrophique).

Cette analyse a été faite à partir des indicateurs de besoins suivants :

- % d'enfants PDI en âge scolaire qui ne sont pas scolarisés.
- % d'enfants PDI en âge scolaire scolarisés mais n'ont pas de matériels scolaires.
- % d'enfants rapatriés en âge scolaire qui ne sont pas scolarisés.

- % d'enfants rapatriés en âge scolaire qui sont scolarisés n'ont pas de matériels scolaires.
- % d'enfants en âge scolaire des communautés d'accueil qui ne sont pas scolarisés.
- % d'enfants en âge scolaire des communautés d'accueil qui n'ont pas de matériels scolaires.
- % d'enseignants en besoin d'une formation de prévention et gestion des situations d'urgence et des risques de catastrophes.

La pondération des données des indicateurs s'est appuyée sur les données collectées et endossées par l'équipe du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique en collaboration avec les autres partenaires intervenant dans le domaine des urgences. Ces données ont porté principalement sur les écoles détruites par les catastrophes naturelles et les mouvements de déplacement de populations.

En prenant en compte le niveau de vie et les mécanismes d'adaptation des populations, seules les personnes pour lesquelles la sévérité des besoins est jugée «extrême» ont été prises en compte dans le calcul du PiN.

Au total 157 283 enfants en âge scolaire et enseignants sont estimés être dans le besoin pour 2021. Il s'agit principalement de 34 489 enfants déplacés à la suite des catastrophes naturelles ou d'autres événements, 15 513 enfants rapatriés et de 100 660 enfants des communautés d'accueil. A ces populations s'ajoutent environ 6 621 enseignants dont 3 372 femmes, en besoin de renforcement de capacité pour continuer à assurer l'accès à l'éducation dans les situations d'urgence.

Nutrition

La détermination des personnes en besoin d'assistance en nutrition est basée sur les directives du Global Nutrition Cluster portant sur la prévalence de la MAG (supérieur à 5%). Au total 16 provinces (Bubanza, Bujumbura, Bururi, Cankuzo, Cibitoke, Gitega, Kayanza, Karusi, Kirundo, Muramvya, Mwaro, Makamba, Ngozi, Rutana, Ruyigi et Rumonge) répondent à ce critère.

Suivant les mêmes recommandations du niveau global pour le Burundi qui tombe dans le scénario 2, il faut considérer que 25% de la population pourrait avoir besoin d'assistance humanitaire pour toutes les catégories de bénéficiaires : Enfants 6-59 mois ; Enfants 6-23 mois et Femmes Enceintes et Allaitantes (FEFA).

Les catégories de bénéficiaires pour le Secteur Nutrition sont les suivantes :

Sous-groupe des enfants de 6 -59 mois : 25% des enfants 6-59 mois des 16 provinces sont en besoin d'assistance.

Ce groupe comprend :

- Les enfants de 6-59 mois pouvant souffrir de MAS calculée sur la base des admissions de 2019 (DHIS2) dans les 16 provinces. Au total, 100 pour cent des enfants en situation de MAS sont ciblés
- Les enfants de 6-59 mois pouvant souffrir de MAM. Ce calcul a été effectué suivant la formule : Population d'enfants 6-59 mois* prévalence * facteur d'incidence 2,6 sur 9 provinces avec prévalence > 6%. Ce ciblage réduit de 16 à 9 provinces pour les interventions ciblant la malnutrition aigüe modérée sous financée.
- 40 pour cent des enfants de 6-23 mois pourraient être à risque de malnutrition et devraient bénéficier d'une alimentation de couverture. Au total 10 000 enfants sont ciblés sur les 68 000 compte tenu du faible financement de cette activité.

Sous-groupe des Femmes Enceintes et Allaitantes (FEFA) des 16 provinces qui bénéficieront des sensibilisations sur les pratiques familiales essentielles. Au total, 10 pour cent d'entre elles vivant dans les 9 provinces pourraient souffrir de malnutrition aigüe modérée.

Protection

Pour le secteur Protection, la population dans le besoin est estimée à 450 184 personnes. Le nombre de personnes considérées dans le besoin est légèrement inférieur à celui de 2020, car le secteur protection a estimé que 50 pour cent des rapatriés actuels ont déjà développé des capacités de résilience. Comme les PDI et les nouveaux rapatriés demeurent les catégories de personnes particulièrement vulnérables, 100 pour cent des rapatriés planifiés et des PDI sont considérés comme étant dans le besoin. A ces groupes de populations s'ajoutent 50 pour cent des rapatriés actuels. Le secteur Protection a également inclus les autres catégories de vulnérables parmi la population hôte susceptible d'être affectée par les chocs. Une moyenne de 3 à 4 pour cent de la population hôte a été appliquée, soit 169 153 personnes qui sont affectées par les situations d'urgence.

Par ailleurs, les sous-secteurs VBG et protection de l'enfance ont utilisés des indicateurs dits critiques pour identifier les groupes de personnes estimées dans le besoin en appliquant le seuil de sévérité par province et par catégorie de personnes.

Ces indicateurs critiques utilisés sont :

- Pour la VBG : pourcentage de femmes et de filles à risques de VBG dans le besoin de services de gestion de cas
- et pour la protection de l'enfance : pourcentage des enfants affectés par les différents chocs dans le besoin de services critiques de protection de l'enfance.

Le sous-groupe sectoriel VBG a considéré que :

- 30 à 70% de femmes (18 et plus de 60 ans) et 9% de filles de rapatriées sont exposées aux risques accrus de VBG et dans le besoin de l'assistance en protection de violences basées sur le genre.
- 60 à 90% de femmes (18 et plus de 60 ans) et 9% de filles PDI sont exposées aux risques accrus de VBG et dans le besoin de l'assistance en protection de violences basées sur le genre.

- 8 à 30% de femmes (18 et plus de 60 ans) et 9% de filles des autres populations dites autres populations vulnérables sont exposées aux risques accrus de VBG et dans le besoin de l'assistance en protection de violences basées sur le genre.

Le sous-groupe sectoriel protection de l'enfance considéré que :

- 90 à 100% des enfants rapatriés planifiés sont dans le besoin de services critiques de protection de l'enfance.
- 45 à 55% des enfants rapatriés actuels sont dans le besoin de services critiques de protection de l'enfance.
- 90 à 100% des enfants déplacés internes sont dans le besoin de services critiques de protection de l'enfance.
- 3 à 6% des enfants des autres populations dites autres populations vulnérables sont dans le besoin de services critiques de protection de l'enfance.

Les différents pourcentages utilisés pour ces indicateurs sont fonction de la connaissance du contexte, des interventions en cours et du niveau de vulnérabilité et de résilience dans chaque province.

Eau, Hygiène et Assainissement

Le secteur WASH a considéré pour les besoins d'assistance, les groupes de population suivants: les PDI, les rapatriés planifiés pour l'année 2021 et les personnes vulnérables aux épidémies de choléra ou à d'autres maladies d'origine hydrique.

Les besoins de ces groupes de populations ont été identifiés à travers des indicateurs liés à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les rapatriés ont été pris en compte par le secteur dans le calcul de la population dans le besoin en raison des pressions exercées sur des infrastructures existantes et parfois insuffisantes, particulièrement dans les provinces ayant de faibles taux d'accès à l'eau potable. La détermination du nombre de rapatriés dans le besoin prend en compte les rapatriés actuels et planifiés

et la qualité des infrastructures dans les provinces Kirundo, Muyinga, Cankuzo, Ruyigi et Rutana qui ont des taux de couverture en eau potable inférieur à la moyenne nationale.

Comme les rapatriés, la présence des PDI suite aux désastres naturels exercent également une pression sur les infrastructures WASH des communautés d'accueil. Selon les analyses de vulnérabilité/besoins conduites, ce groupe se trouve dans des conditions de précarité importantes en matière d'hygiène. Le secteur WASH considère alors la totalité des PDI comme étant dans le besoin.

Concernant les urgences dues aux flambées de maladies d'origines hydriques dont le choléra ou les diarrhées pour les enfants de moins de 5 ans, le secteur considère le maximum de cas enregistré au cours des cinq dernières années (2016 -2020). Toutefois, il faut noter que les interventions du secteur vont au-delà des cas de choléra et diarrhées enregistrés. Dans les communautés d'origine de ces cas, les projections se réfèrent aux règles de planification de l'OMS sur les risques de contaminations en fonction du nombre de cas enregistré (1 cas met 500 personnes à risque de contamination de cholera ou autres maladies diarrhéiques). Cette proportion de personnes à risque est prise en compte dans le calcul du PiN à travers les autres personnes vulnérables.

Pour chaque province, le PiN est la somme des PiN déterminé pour chaque éventuelle situation d'urgence de cette province. La population globale dans le besoin pour le secteur est donc traduite par la somme des populations dans le besoin d'assistance humanitaire des différentes provinces du pays.

Santé

Le secteur a appliqué à chaque province un ratio en rapport avec le degré de vulnérabilité des ménages soit : Population de la province x le pourcentage des ménages vulnérables (le pourcentage de ménages vulnérables est tiré de l'Enquête Modulaire sur les Conditions de vie des Ménages de 2013 à 2014). Le résultat du calcul a permis d'avoir le nombre de la

population dite Autres Populations Vulnérables (APV) par province. Les PDI et des rapatriés ont été pris en compte sur la base des données de la DTM d'août 2020 (PDI) et des rapports de suivi de protection du HCR (rapatriés).

La sévérité des besoins a été déterminée sur la base de la durée de marche pour atteindre le Centre de santé (CdS) le plus proche telle que définie dans l'EDS III : « sévère » dans 46 pour des cas en milieu rural et 9 pour cent des cas en milieu urbain, « extrême » dans 5 pour cent des cas en milieu rural et 1 pour cent en milieu urbain. Le taux de l'échelle sévère des besoins appliqué à la population des APV par province, a permis de déterminer le nombre de personnes de ce groupe dans le besoin de l'assistance en santé et pour ce qui est les déplacés internés et les rapatriés, 100 pour cent de ces populations ont été considérés comme dans le besoin d'assistance.

- La population dans le besoin (PiN) par province, du secteur santé, est calculé par PIN APV + 100 pour cent IDP de ces provinces + 100 pour cent rapatriés attendus
- Le total de la population dans le besoin (PiN) du secteur santé, est la somme des PiN des différentes provinces : 578 344 personnes.

Sécurité Alimentaire

Le GSSAME a déterminé le nombre de personnes dans le besoin sur la base de l'analyse IPC effectuée au troisième trimestre de 2020 et retenue les populations en phases 3 et 4 de l'IPC. Selon cette analyse et la situation projetée pour octobre à décembre 2020, environ 1,3 million de personnes sont en situation de crise et d'urgence (phases 3 et 4).

Le GSSAME a estimé la population dans le besoin de l'assistance alimentaire à partir de janvier 2021 en considérant des facteurs supplémentaires dont les prévisions météorologiques de septembre à décembre 2020 de l'Institut géographique du Burundi (IGEBU). Ces prévisions indiquaient des conditions pluviométriques déficitaires dans certaines localités créant un déficit hydrique sur les parties est et nord-est du pays et des pluies normales à l'ouest notamment

avec des impacts sur les cultures. Le GSSAME a également pris en compte l'influence négative du phénomène La Nina, la disponibilité des terres et la prévalence des maladies ravageurs des cultures.

De ces considérations, 20 pour cent des populations en phase 2 des provinces concernées par ces chocs,

estimés en situation de « crise » selon l'IPC, ont été ajoutés à la projection du troisième trimestre de 2020 pour avoir la population dans le besoin de l'assistance alimentaire en 2021. Les provinces concernées sont notamment : Kirundo, Cankuzo, Muyinga, Ruyigi, Rutana, Karusi, Rumonge, Bujumbura, Bubanza et Cibitoke.

Cadre d'analyse intersectorielle conjoint (JIAF)

Contexte		
Politique	Économie	Socio-culturel
Juridique et politique	Technologique	Démographique
Environnemental	Sécurité	Infrastructure

Personnes vivant dans les zones affectées

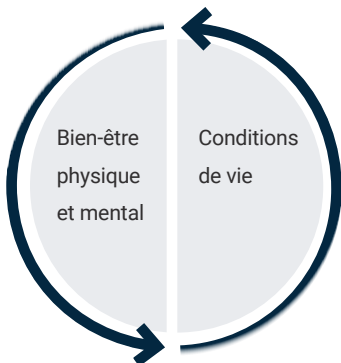
Chocs / Évènements	
Déclencheurs	Facteurs sous-jacents / Vulnérabilités pré-existantes

Personnes affectées

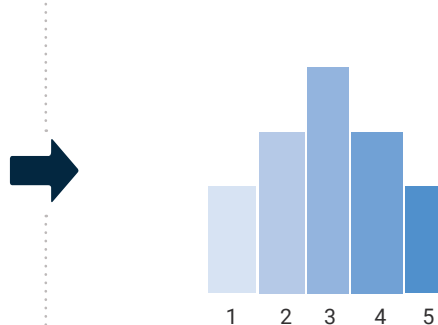
Impact		
Impact sur les personnes	Impact sur les services et systèmes	Impact sur l'accès

Conditions humanitaires

Personnes dans le besoin



Sévérité des besoins



Besoins prioritaires actuels et projetés

Par âge, genre et diversité

4.3

Insuffisances et limitations des informations

Le HNO 2021 a été développé sur la base de directives globales requérant entre autres l'utilisation de données à jour et fiables pour une meilleure analyse des conditions humanitaires des différents groupes de populations vulnérables. L'analyse des besoins s'est basée sur les différentes données disponibles aux niveaux sectoriels et intersectoriels et a pris en compte les défis liés à la disponibilité, à la qualité et caractère actuel ou non des données.

Disponibilité de données à jour

Contrairement au HNO 2020 où l'analyse IPC et l'enquête SMART n'avaient pas été conduites, le HNO 2021 a utilisé les données produites en 2020 portant sur la situation nutritionnelle (SMART d'octobre 2020) et de sécurité alimentaire (IPC, situation projetée d'octobre à décembre 2020). Concernant l'IPC, si ces données projetées ont pu être utilisées, au courant de l'année, un retard important a été noté pour la validation des chiffres en raison notamment de longues discussions entre le Gouvernement, le PAM et la FAO pour leur validation impactant la réponse au courant de l'année. Les autres données sectorielles sont largement basées sur des évaluations effectuées au courant de l'année et sur des études sectorielles.

Par ailleurs, l'ensemble des données et analyses se base sur les projections des statistiques d'évolution de la population publiées au niveau communal 2010-2050, février 2020, ISTEERU. Ces projections sont elles-mêmes basées sur le recensement général de la population et de l'habitat de 2008, des hypothèses sur la structure démographique du pays et des hypothèses sur les migrations internationales.

Disponibilité de données et analyses sur les groupes de personnes spécifiques

Les données sur les mouvements de populations viennent de différentes sources. Pour les PDI, la DTM d'août 2020 a été utilisée et complétée par d'autres enquêtes conduites par les équipes de la DTM. Pour les rapatriés et réfugiés, les statistiques mensuelles du HCR ont été utilisées. Les données sur leurs vulnérabilités proviennent d'évaluations et des rapports du programme de suivi de protection.

Si les données sur les PDI, rapatriés et réfugiés sont régulièrement mises à jour, celle sur les autres catégories de la populations vulnérables proviennent du rapport de l'enquête modulaire sur les conditions de vie des ménages 2013/2014, ISTEERU et Banque Africaine de Développement (BAD). Cette enquête nécessite d'être revue sur base des données nouvellement collectées afin d'éviter une sous-estimation ou surestimation des besoins

Pour les sous catégories importantes de populations, bien que les connaissances par les acteurs humanitaires, de développement et des services techniques sur les questions du genre et handicap au Burundi constituent une expertise importante, il existe très peu d'enquêtes et de publications intégrant les vulnérabilités liées au genre et au handicap et permettant de corroborer avec des chiffres les constats des parties prenantes. Ainsi, le chiffre de 15 pour cent de la population globale vivant avec un handicap a été utilisé pour le Burundi et différentes études sur la vulnérabilité des ménages selon qu'ils soient dirigés par des femmes ou des hommes ont été prises en compte.

Conduites des analyses/études et évaluations

Les données et analyses produites sur la situation humanitaire orientent les processus de planification et les activités de réponse des acteurs. En 2020, la COVID-19 a impacté la conduite de certaines évaluations certaines enquêtes et études programmées. Parallèlement, les procédures existantes peuvent parfois impacter la rapidité nécessaire à la conduite des interventions humanitaires. Il s'agit

notamment des procédures de validation par des organes étatiques tels que la Plateforme Nationale de Prévention des risques et de Gestion des catastrophes, l'ISTEEBU et les services techniques des ministères burundais des données/enquêtes/analyses. Ainsi, la conduite de certaines enquêtes est liée à l'obtention de visa statistique et de l'avis d'éthique de la part du Gouvernement.

4.4

PiN global désagrégé par genre, âge et zone géographique

ZONE GÉOGRAPHIQUE	PAR GENRE FEMMES / HOMMES (%)	PAR ÂGE ENFANTS / ADULTES / PERS. ÂGÉES (%)	AVEC UN HANDICAP (%)	RÉFUGIÉS	PDI
Bubanza	52 48 	56 41 3 	15	-	9 116
Bujumbura Mairie	55 45 	50 48 3 	15	40 530	27 682
Bujumbura	49 51 	57 39 4 	15	-	28 791
Bururi	49 51 	57 38 5 	15	-	1 865
Cankuzo	49 51 	58 38 4 	15	21 447	14 237
Cibitoke	50 50 	59 38 3 	15	-	11 324
Gitega	48 52 	54 41 5 	15	-	885
Karuzi	48 52 	59 37 4 	15	-	637
Kayanza	48 52 	56 39 5 	15	-	1 754
Kirundo	48 52 	57 39 4 	15	-	5 361
Makamba	50 50 	59 37 4 	15	-	5 190
Muramvya	48 52 	55 39 5 	15	-	602
Muyinga	49 51 	58 38 4 	15	9 415	7 314
Mwaro	47 53 	54 40 6 	15	-	169
Ngozi	49 51 	57 39 5 	15	10 099	693
Rumonge	50 50 	57 38 5 	15	-	7 701
Rutana	49 51 	58 37 4 	15	-	2 212
Ruyigi	49 51 	58 37 4 	15	13 509	5 803

4.5

Détails sur l'analyse des risques et suivi de la situation et des besoins

La définition des chocs et opportunités pour 2021 a été effectuée par l'ISC et approuvée lors de l'atelier de planification humanitaire des 27 et 28 octobre 2020.

Les données existantes sur les chocs précédents, les projections météorologiques et les analyses d'experts ont servi de base pour déterminer les zones sujettes à la survenance des chocs. Pour définir la sévérité des besoins que ces chocs pourraient créer, l'analyse de projection des risques a pris en compte la probabilité de survenance des chocs/opportunités, leurs impacts et les capacités du Gouvernement, des acteurs humanitaires mais aussi des populations à y faire face. Plus la probabilité de survenance d'un choc/d'une opportunité et son impact sur les populations sont importants et les capacités existantes insuffisantes, plus le score de sévérité est important.

Selon les projections du HCR, les retours des réfugiés burundais devraient continuer en 2021. Sur la base des données disponibles sur les zones avec une forte présence des rapatriés et les localités d'origine des réfugiés (zones de retour potentiel des 142 000 nouveaux rapatriés planifiés en 2021), les provinces de l'est et du nord sont celles susceptibles de recevoir le plus grand nombre de rapatriés. La sévérité des besoins que ces retours pourraient créer a été définie par province et selon le nombre de rapatriés attendus et les capacités existantes.

Les désastres naturels devraient continuer à impacter les communautés les plus vulnérables et engendrer comme en 2020 et les années précédentes des besoins importants. Ils devraient toucher l'ensemble du pays. Le déficit hydrique devrait concerner les provinces de l'est et du nord¹³³, les inondations pourraient toucher toutes les provinces et particulièrement celles de l'ouest et les glissements de terrain et vents violents toucheraient majoritairement l'ouest et le sud.

En raison de leur caractère endémique, les maladies à potentiel épidémique devraient également continuer à impacter les plus vulnérables avec des incidences élevées dans les provinces traditionnellement sujettes au paludisme et au choléra.

Avec une économie négativement impactée par la croissance démographique, les effets socio-économiques de la Covid-19 devraient exacerber les vulnérabilités existantes particulièrement pour les populations dépendant fortement des petits commerces dans les provinces frontalières avec la Tanzanie et la République démocratique du Congo (RDC) principalement.

4.6 Acronymes

AGD	Age, Genre et Diversité	FSMS	Enquête de suivi de la sécurité alimentaire des ménages
AGR	Activités Génératrices de Revenus	HCR	Agence des Nations Unies pour les réfugiés
ANA	Articles non alimentaires	HNO	Aperçu des Besoins Humanitaires
APV	Autres populations affectées par les urgences	HPC	Cycle de Programme Humanitaire
BAD	Banque Africaine de Développement	HRP	Plan de Réponse humanitaire
CLA	Chenille Légionnaire d'Automne	IGEBU	Institut Géographique du Burundi
CNDD-FDD	Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie	IIG	Indice de l'inégalité de Genre
CNDD-FDD	Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie	INFORM	Index for risk management
CNL	Congrès National pour la Liberté	IPC	Integrated Food Security Phase Classification
Covid-19	Maladie à Coronavirus 2019	IRC	International Rescue Committee
CVR	Commission Vérité et Réconciliation	ISC	Groupe Intersectoriel de Coordination
DHIS	District Health Information Software2	IST	Infections Sexuellement Transmissibles
DTM	Displacement Tracking Matrix	JIAF	Cadre d'analyse conjoint intersectoriel
EDSB III	Enquête Démographique et de Santé au Burundi	Km²	kilomètre carré
EHP	Equipe Humanitaire Pays	LTB	Logement, terre et bien
ENA/ES	Enfants Non Accompagnés ou Séparés	MAG	Malnutrition Aiguë Globale
ENAB	Enquête Nationale Agricole du Burundi	MAM	Malnutrition Aiguë Modérée
ENNSAB	"Evaluation de la	MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
Nutrition et de la Sécurité Alimentaire "		MII	Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide
FAP	Femme en âge de procréer	MIILDA	Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à longue durée d'action
FEFA	Femmes enceintes et femmes allaitantes	MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
FNG	Fill the Nutrient Gap	MSNA	Multi-Sector Needs Assessment
FOSA	Formations Sanitaires	mVam	Vulnerability Analysis and Mapping
		OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies

OIM	Organisation Internationale des Migrations	SIP	Système d'Information sur les Prix
OMS	Organisation Mondiale de la Santé	SISCA	Système d'information et de suivi de la campagne agricole
ONG	Organisation Non Gouvernementale	SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions - Suivi et évaluation standardisés des urgences et transitions
ONGE	Organisation Non-Gouvernementale Etrangère. A noter qu'au Burundi, la loi utilise la formule ONGE pour les ONG internationales	SNIS	Système d'Information Sanitaire
ONPRA	Office National de Protection des Réfugiés et Apatrides	SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
ONU	Organisation des Nations-Unies	SSN	Services de Supplémentation Nutritionnelle
PAM	Programme alimentaire mondial	SST	Services de Stabilisation Thérapeutiques
PDI	Personne Déplacée Interne	STA	Services Thérapeutiques Ambulatoires
PIB	Produit Intérieur Brut	UPHB	Union des Personnes Handicapées du Burundi
PIB	Produit Intérieur Brut	VBG	Violences Basées sur le Genre
PIN	Person in need/personnes dans le besoin	VBG	Violences Basées sur le Genre
PND	Plan National de Développement	WASH	Eau, Hygiène et Assainissement
PPE	Prophylaxie Post-Exposition	ZME	Zones et Moyens d'Existence
RDC	République Démocratique du Congo		

4.7

Notes finales

- 1 Elections présidentielle, législatives, communales en mai 2020 et locales en août 2020.
- 2 Les recours contre les résultats de l'élection présidentielle effectués devant la Cour Constitutionnelle ont été rejetés.
- 3 Constitution du Burundi : <https://www.assemblee.bi/IMG/pdf/constitution.pdf>; consultée le 29 septembre 2020
- 4 Lettre S/2020/766 - <http://UNDOCS.org/fr/S/2020/766>
- 5 Rapport du Secrétaire général sur la mission d'évaluation stratégique sur l'engagement de l'ONU au Burundi, 2 novembre 2020, P.13
- 6 Rapport du Secrétaire général sur la mission d'évaluation stratégique sur l'engagement de l'ONU au Burundi, 2 novembre 2020
- 7 Note verbale du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement (N204.01/MAECD/2020)
- 8 <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20201205-le-conseil-de-s%C3%A9curit%C3%A9-de-l-onu-retire-le-burundi-de-son-agenda-politique>, consulté le 14 décembre 2020.
- 9 RTNB, Adoption du projet de loi portant modification de la loi du 15 mai 2014 portant création de la CVR : <http://www.rtnb.bi/fr/art.php?idapi=2/7/146>, consultée le 08 octobre 2020.
- 10 IWACU, D'accord pour la prorogation du mandat , mais la réorganisation de la CVR s'impose, <https://www.iwacu-burundi.org/daccord-pour-la-prorogation-du-mandat-mais-la-reorganisation-de-la-cvr-simpose/>, article consulté le 8 octobre 2020.
- 11 En effet, le 18 juin 2020, lors de son investiture, le Président élu a indiqué que cette commission sera « soutenue de manière substantielle dans l'objectif de parachever sa mission » Idem, P 15
- 12 Discours de SE Evariste Ndayishimiye du 1er janvier (Message à la nation) et du 29 janvier 2021 (Echange de vœux avec le corps diplomatique).
<https://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2021/01/Message-a-la-Nation-Francais.pdf>
<https://www.presidence.gov.bi/2021/01/29/discours-de-se-evariste-ndayishimiye-lors-de-lechange-de-voeux-avec-le-corps-diplomatique/>
- 13 Les décisions portant sanction aux médias et la levée de deux de ces décisions se trouvent sur le site du Conseil National de Communication. CNC - Burundi | Conseil National de la Communication au Burundi | (cnc-burundi.bi)
- 14 Décret numéro 100/041 du 5 mars 2021 portant mesures de grâce
- 15 Dépêche de l'AFP du 12 février 2021 : Burundi : indignation après la condamnation de 34 opposants en exil - <https://www.africaradio.com/news/burundi-indignation-apres-la-condamnation-de-34-opposants-en-exil-180985>
- 16 Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD): Rapport sur le développement humain 2019. http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/BDI.pdf. À noter que le rapport sur le développement humain 2019 présente l'IDH de 2018.
- 17 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) : Rapport 2019 sur les pays les moins avancés, mise à jour du 19 novembre 2019: <https://unctad.org/fr/Pages/PressRelease.aspx?OriginalVersionID=539>. A noter qu'un pays remplit les conditions requises pour être ajouté à la liste des PMA si sa population n'excède pas 75 millions d'habitants et s'il atteint les seuils prévus à cet effet pour trois critères que sont : le revenu par habitant, le capital humain et la vulnérabilité économique.
- 18 Banque mondiale: Sub-Saharan Africa Macro Poverty Outlook, <http://pubdocs.worldbank.org/en/720441492455091991/mpo-ssa.pdf>, P. 208
- 19 Banque Mondiale, croissance du PIB (% annuel) - Burundi <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=BI>
- 20 Ibid
- 21 Banque mondiale : Burundi-Vue d'ensemble, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/burundi/overview>, mise à jour du 14 septembre 2020, consulté le 6 octobre 2020
- 22 Banque Mondiale, croissance du PIB (% annuel) - Burundi <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=BI>
- 23 La position extérieure reflète la situation patrimoniale d'une économie vis-à-vis de l'extérieur. Elle permet de mesurer le degré d'ouverture financière d'un pays et fournit des indications sur le caractère soutenable de sa dette extérieure. À ce titre, elle constitue un outil utile dans le cadre du suivi de la stabilité financière.
- 24 Banque mondiale: Sub-Saharan Africa Macro Poverty Outlook, <http://pubdocs.worldbank.org/en/720441492455091991/mpo-ssa.pdf>, Octobre 2020. P 210
- 25 Ibid
- 26 https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.POP.DNST?contextual=region&end=2018&locations=BI&most_recent_year_desc=false&start=2018&view=bar

- 27 Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique et l'Institut de Statistiques et d'Etudes Economique du Burundi, Projections démographiques au niveau communal 2010-2050, février 2020.
- 28 Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2008), Projections de la population.
- 29 Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la situation au Burundi, P.10
- 30 A noter que la loi prévoit une parité de 50%. Toutefois, le fait que certains sièges du Sénat soient réservés aux anciens Présidents de la République influe sur le nombre de femmes qui siègent dans cette institution. Document de Politique nationale genre du Burundi : [http:// www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2017/04/politique_nationale_genre_png_2012-2025.pdf](http://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2017/04/politique_nationale_genre_png_2012-2025.pdf)
- 31 PNUD, Rapport sur le développement humain 2019 : Burundi, P.6
- 32 Selon l'Enquête Démographique et de Santé 2016-2017, le rapport de mortalité maternelle est de 334 décès pour 100 000 naissances (<https://dhsprogram.com/pubs/pdf/SR247/SR247.pdf>, P. 33) contre une moyenne de 239 dans les pays en développement (<https://www.who.int/fr/newsroom/fact-sheets/detail/maternal-mortality>)
- 33 Ibid
- 34 Rapport World Bank, ZOA/Royaume des Pays Bas, La Gouvernance foncière au Burundi, 2017, <http://documents.worldbank.org/curated/en/941011504864703338/pdf/119610-WP-P095390-FRENCH-PUBLIC-7-9-2017-9-33-21-BurundiRapportfinalFrench.pdf>
- 35 Banque mondiale : Burundi-Vue d'ensemble, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/burundi/overview>, mise à jour du 14 septembre 2020. Ce taux brut d'admission, qui dépasse 100 pour cent, montre que les enfants admis en 1ère année sont encore en dehors de l'âge légal d'admission qui est de 6 ans.
- 36 Dans son discours d'inauguration le 18 juin, le président Ndayishimiye a présenté les six principales priorités de son gouvernement, à savoir (i) La bonne gouvernance (la corruption et le détournement de fonds publics doivent être interdits et sanctionnés) ; (ii) La santé publique (la pandémie COVID-19 est considérée comme le plus grand ennemi des Burundais et doit être éradiquée) ; (iii) L'agriculture et l'élevage (appeler tous les Burundais à contribuer au développement du pays en augmentant leur productivité) ; (iv) le chômage des jeunes (activités génératrices de revenus pour employer les jeunes) ; (v) la protection sociale des retraités (pensions et soins de santé gratuits pour les fonctionnaires et employés retraités) ; (vi) la paix et la réconciliation (engager des discussions et un dialogue pour la réinstallation des personnes déplacées et le retour des réfugiés et de tous les Burundais en exil)
- 37 Banque mondiale : Burundi-Vue d'ensemble, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/burundi/overview>, mise à jour du 14 septembre 2020
- 38 IPC 2016-2020, https://fscluster.org/sites/default/files/documents/ipc_burundi_insecurite_alimentaire_aigue_2019a.pdf, P. 3
- 39 Gouvernement du Burundi, Plan National de Développement du Burundi, PND Burundi 2018-2027, <http://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2018/08/PND-Burundi-2018-2027-Version-Finale.pdf>, P. 28
- 40 Sub-Saharan Africa Macro Poverty Outlook, précédemment cité à la note fin de page 11
- 41 Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2008), Projections de la population
- 42 Les deux centres étatiques de soutien aux personnes vivants avec handicap au Burundi sont : 1. Le Centre National d'appareillage et de Rééducation (CNAR) à Gitega ; 2. Le Centre National de Réadaptation socio-professionnelle (CNRSP) en Mairie de Bujumbura.
- 43 Le Burundi a ratifié en mars 2014 la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif. En janvier 2018, le pays a promulgué la loi N°1/ 03 consacrant l'égalité des droits contenus dans la Constitution.
- 44 ND-GAIN : Index pays, <https://gain-new.crc.nd.edu/ranking>. Ce classement résume la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et à d'autres défis mondiaux, en combinaison avec sa volonté d'améliorer sa résilience. Il vise à aider les gouvernements, les entreprises et les collectivités à mieux hiérarchiser les investissements pour une réponse plus efficace aux défis mondiaux immédiats à venir.
- 45 Ministère de l'Energie et des Mines, Etude Diagnostique du secteur de l'Energie dans le cadre de l'initiative du SG de l'ONU pour l'Energie durable (SE4All), 2013, P. 24
- 46 Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Burundi UNDAF 2019-2023, P. 17
- 47 Idem
- 48 République du Burundi, Ministère de Santé Publique et de la lutte contre le Sida, Plan stratégique nationale de la santé de la reproduction maternelle, néonatale, infantile et des adolescents, <https://share-net-burundi.org/wp-content/uploads/2019/07/PLANSTRATEGIQUE-NATIONAL-DE-LA-SANTE-DE-LA-REPRODUCTIONMATERNELLE-NEONATALE-INFANTILE-ET-DES-ADOLESCENTS.pdf>, P. 17
- 49 République du Burundi : Rapport de situation sur la réponse à la pandémie due au Coronavirus (Covid-19), Rédigé et publié le 29 novembre 2020. A noter qu'au 17 janvier 2021, 1 245 cas ont été confirmés dont 1047 guéris, 2 décès et 196 personnes sous traitement.
- 50 Ibid
- 51 Burundi : Plan national de développement du Burundi 2018-2027, <http://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2018/08/PND-Burundi-2018-2027-Version-Finale.pdf>; P. 20
- 52 Ibid
- 53 Ibid, P.21
- 54 Burundi : Plan national de développement du Burundi 2018-2027, P. 21

- 55 Ibid, P.20
- 56 Ibid
- 57 Ibid, P.22.
- 58 UNICEF Burundi: Result of the rapid assessment via U-Report (20-23 March 2020)
- 59 Burundi : Plan national de développement du Burundi 2018-2027, P. 23
- 60 OIM, Etude de marchés sur la faisabilité de monétisation des Articles Non-Alimentaires pour les retournés, décembre 2019.
- 61 Burundi : Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages au Burundi (ECVMB), 2014.
- 62 Burundi : Plan national de développement du Burundi 2018-2027, P. 22
- 63 INFORM est un moyen de mesurer le risque de chocs humanitaires dans une zone pour mieux les prévenir, les atténuer et s'y préparer. Il s'agit d'un indice de risque qui identifie les lieux où les chocs nécessitant une aide internationale peuvent se produire et analyse ce risque afin qu'il puisse être mieux géré par tous, y compris les Gouvernements.
- 64 Les risques naturels et d'origine humaine comprennent, par exemple, les sécheresses, la désertification, les inondations, les incendies, les tremblements de terre et la dispersion de gaz radioactifs dans l'atmosphère.
- 65 UNHCR Burundi : Statistiques mensuelles, 31 août 2021
- 66 A la date du 31 août 2020
- 67 République du Burundi, Rapport de situation sur la réponse à la pandémie due à la Covid-19, rédigé et publié le 29 novembre 2020
- 68 OIM Burundi: Tableau de bord des déplacements internes, décembre 2019. https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/DTM_Burundi_report_September_2019_compressed.pdf?file=1&type=node&id=7400
- 69 OIM Burundi: Tableau de bord des déplacements internes, septembre 2020. https://musercontent.com/cc2f3b17ed5cdbd65463d082e/files/4dabfb09-a455-412e-a5ff-886595a0af16/Tableau_de_bord_DTM_Burundi_Aout_2020.pdf
- 70 OIM Burundi: Tableau de bord des déplacements internes, septembre 2020 : https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/DTM_Burundi_Dashboard_September_2020.pdf?file=1&type=node&id=9966
- 71 PAM: FSMS, juillet 2020
- 72 UNHCR Burundi Protection Monitoring, Reintegration trends, january to june 2020
- 73 Monitoring de protection du HCR de janvier à juin 2020 et de novembre 2020
- 74 Voir le calendrier des saisons pour mieux comprendre les saisons culturelles au Burundi
- 75 Enquête nationale agricole du Burundi (ENAB), saison 2020B
- 76 Pour cette enquêtes, 2 720 ménages ont été sélectionnés au hasard dans 17 provinces et 8 zones de subsistance.
- 77 Ministère de l'Intérieur, de la formation patriotique et du développement local : Note verbale du 13 mars 2020 sur la suspension de la collecte des données de toutes les enquêtes autorisées par le décret N°100/261 du 31 octobre 2013 pendant la campagne électorale.
- 78 Burundi : Rapport de l'enquête modulaire sur les conditions de vie des ménages 2013/2014, P.52
- 79 Le secteur logistique qui fournit des services directs aux partenaires humanitaires et non aux populations, n'a pas participé à l'exercice définition des indicateurs de besoin.
- 80 Au Burundi, le JIAF était formé des coordinateurs de secteurs, les services techniques de l'État et des acteurs de développement.
- 81 La méthodologie utilisée est présentée dans les outils du cycle de programme humanitaire https://assessments.hpc.tools/sites/default/files/km/03.HPC_2021-JIAF_Guide.pdf
- 82 A noter que la classification IPC comprend cinq phases selon la situation d'insécurité alimentaire des populations : 1) Minimal, 2) Stress, 3)Crise, 4)Urgence et 5)Famine (aucune province du Burundi n'a atteint les deux dernières phases) selon les résultats du IPC d'août à décembre 2020. Dans le cadre de l'analyse des besoins humanitaires, les populations situées au niveau 3 et au-delà sont prises en compte.
- 83 Ruyigi accueille plus de 24 600 rapatriés (23 pour cent), Cankuzo plus de 10 400 (10 pour cet) et Kirundo plus de 8 100 (8%).
- 84 INEA-Atlas 2012-Burundi: Taux de couverture en eau potable Burundi (milieu rural), 2012 <http://ahamr-burundi.com/DocumentsPDFActualites/INEA%20ATLAS%202012.pdf>, P4
- 85 Selon l'analyse des besoins effectuées, la sévérité des besoins est évaluée sur une échelle de 1 à 5 : Normal, sous stress, sévère, extrême et catastrophique. L'ensemble des PDI se trouve aux niveaux sévère et extrême.
- 86 OIM : Enquête d'intention de retour https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/RIS_Report_Gatumba_Version3_3_.pdf?file=1&type=node&id=9257
- 87 OIM, Rapport de l'enquête des intentions de retour Gatumba : https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/RIS_Report_Gatumba_Version3_3_.pdf?file=1&type=node&id=9257, P. 1
- 88 OIM-Burundi: Matrice de suivi de déplacement, mars 2020 https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/Rapport_DTM_Burundi_Janvier_2020.pdf?file=1&type=node&id=7942
- 89 Rapport de l'évaluation conjointe et multisectorielle complémentaire au MIRA, Gatumba du 2 au 5 juin, effectuée sous la direction de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des catastrophes et d'OCHA
- 90 OCHA : Note de situation - Gatumba, 26 aout 2020
- 91 Ibid

- 92 OIM Burundi : Displacement Tracking Matrix (DTM), janvier 2020 https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/DTM_Burundi_report_January_2020.pdf?file=1&type=node&id=7940
- 93 Rapport de l'évaluation conjointe et multisectorielle complémentaire au MIRA, Gatumba du 2 au 5 juin, effectuée sous la direction de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des catastrophes et d'OCHA
- 94 Il s'agit d'un cumul des rapatriés de septembre 2017 à septembre 2020.
- 95 UNHCR : Résultats de l'exercice Age, genre et diversité (AGD) réalisés par le HCR auprès des rapatriés à Makamba, août 2020.
- 96 UNHCR: Burundi Protection Monitoring Reintegration trends, January to June 2020
- 97 UNHCR : Rapatriement Volontaire des Réfugiés - mis à jour le 31 août 2020
- 98 Ibid
- 99 Monitoring de protection du HCR de janvier à juin 2020 et de novembre 2020
- 100 Ibid
- 101 Dans cette catégorie de population, 54 pour cent ont des besoins normaux, 31 pour cent sont sous stress.
- 102 Banque mondiale : Burundi-Vue d'ensemble, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/burundi/overview>, mise à jour du 14 septembre 2020, consulté le 6 octobre 2020.
- 103 IPC 2016-2020, https://fscluster.org/sites/default/files/documents/ipc_burundi_insecurite_alimentaire_aigue_2019a.pdf, P. 3
- 104 Selon l'analyse IPC (août-décembre 2020). A noter que la classification IPC comprend cinq phases selon la situation d'insécurité alimentaire des populations : 1) Minimal, 2) Stress, 3) Crise, 4) Urgence et 5) Famine (aucune province du Burundi n'a atteint les deux dernières phases) selon les résultats du IPC d'août à décembre 2020. Dans le cadre de l'analyse des besoins humanitaires, les populations situées au niveau 3 et au-delà sont prises en compte.
- 105 Gouvernement du Burundi, Plan National de Développement du Burundi, PND Burundi 2018-2027, <http://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2018/08/PND-Burundi-2018-2027-Version-Finale.pdf>, P. 28
- 106 Gouvernement du Burundi : Résultats préliminaires de l'enquête nutritionnelle nationale SMART du Burundi, novembre 2020.
- 107 Ces critères d'appréciation vont d'une prévalence : Acceptable, précaire, sérieuse à critique selon les enregistrements.
- 108 Selon les résultats préliminaires de Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions (SMART)
- 109 PAM : Atelier de définition de recommandations dans le cadre de l'analyse Fill the Nutrient Gap « Comblant le déficit en nutriments », 5 juin 2019
- 110 PAM : Atelier de définition de recommandations dans le cadre de l'analyse Fill the Nutrient Gap « Comblant le déficit en nutriments »
- 111 Selon la base des données du Bulletin régional épidémiologique du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida (MSPLS).
- 112 République du Burundi : Troisième Enquête Démographique et de Santé au Burundi (EDSB-III), P.52-53
- 113 Données du Centre de développement familial et communautaire (CDFC) datant de 2016
- 114 UNICEF-Burundi: Covid-19 result of a rapid assessment, U-Report (17-21 April)
- 115 Institut statistique d'étude économique du Burundi : Etude d'impact de la pandémie de Covid-19 sur les activités des entreprises et les conditions de vie des ménages au Burundi en 2020, https://www.isteebu.bi/wp-content/uploads/2020/10/Etude-dimpact-de-la-pandemie-du-Covid-19-sur-les-activites-des-entreprises-et-les-conditions-de-vie-des-menages-au-Burundi-de-2020_Principaux-r%C3%A9sultats-de-la-premi%C3%A8re-vague.pdf
- 116 Institut statistique d'étude économique du Burundi : Etude d'impact de la pandémie de Covid-19 sur les activités des entreprises et les conditions de vie des ménages au Burundi en 2020 : les conditions de vie https://www.isteebu.bi/wp-content/uploads/2020/10/Etude-dimpact-de-la-pandemie-du-Covid-19-sur-les-activites-des-entreprises-et-les-conditions-de-vie-des-menages-au-Burundi-de-2020_Principaux-r%C3%A9sultats-de-la-premi%C3%A8re-vague.pdf
- 117 Ibid (rapport final en cours d'élaboration).
- 118 Makamba, Gitega, Cankuzo, Muyinga, Ngozi, Rutana et Ruyigi.
- 119 UNICEF-Burundi: Result of the rapid assessment via U-report (20-23 March 2020)
- 120 OIM - Displacement Tracking Matrix (DTM) - septembre 2020
- 121 Résultats préliminaires de l'étude sur les enfants et les adolescents en dehors de l'école (EADE) au Burundi - 2020 - Ministère de l'Éducation et de la Formation Technique et Professionnelle
- 122 Ibid
- 123 Enquête nationale de nutrition et de sécurité alimentaire (ENNSAB) - 2020 - Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida
- 124 Sur la problématique de l'obtention de la documentation civile par les rapatriés, voir la page 25 de ce HNO.
- 125 Rapport national sur l'état des Soins Obsétricaux et Néonataux d'Urgence) 2017
- 126 Troisième Enquête Démographique et Santé au Burundi (EDSB-III) - 2016-2017 - share-net-burundi.org/wp-content/uploads/2017/07/EDS-III.pdf (share-net-burundi.org)
- 127 Enquête nationale de nutrition et de sécurité alimentaire (ENNSAB) - 2020 - Ministère de la Santé Publique et de la Lutte

contre le Sida

128 https://assessments.hpc.tools/sites/default/files/km/03.HPC_2021-JIAF_Guide.pdf

129 Un élément ou une condition qui perturbe le fonctionnement d'une communauté ou d'une société et cause des pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales. - portée, intensité, emplacement (s) d'un événement ou d'une condition. Ceci devrait être localisé pour permettre l'estimation du nombre de personnes affectées et dans le besoin d'assistance humanitaire

130 Les principaux effets de l'événement / choc sur la population, les systèmes et les services dans la zone touchée.

- Impact sur les personnes - pertes et dommages aux biens et aux capitaux, déplacements, violence, problèmes de mobilité et de moyens de subsistance, etc.
- Impact sur les systèmes - dommages aux infrastructures ou aux moyens de communication, perturbation de la cohésion sociale, des marchés, des services, etc.
- Impact sur l'accès humanitaire - obstacles ou défis pour les personnes dans le besoin d'accéder aux acteurs humanitaires ou pour les acteurs humanitaires d'accéder aux personnes dans le besoin et autres contraintes physiques.

131 Les situations humanitaires sont les conséquences de l'impact du choc/événement sur les personnes. Elles sont identifiées en termes d'ampleur et analysées en termes de gravité. La gravité des conditions humanitaires est estimée en tenant compte de trois niveaux conséquences humanitaires (sous-piliers, dans le JIAF):

- Niveau de vie : capacité de la population touchée à répondre à ses besoins de base en biens et services essentiels.
- Mécanismes d'adaptation : degré auquel les personnes font face à des défis. Les mécanismes d'adaptation peuvent être positifs ou négatifs.
- Bien-être physique et mental : mesuré en évaluant la santé physique de la population affectée ainsi que son bien-être mental, la morbidité ou la mortalité, la malnutrition, les traumatismes psychosociaux, les violations graves des droits humains.

132 Tel que décrit dans le document « 03 Joint Inter sectoral Analysis Framework, 2021 Humanitarian Programme Cycle, August 2020 » de la page 30 à la page 35 https://assessments.hpc.tools/sites/default/files/km/03.HPC_2021-JIAF_Guide.pdf

133 Concernant le déficit hydrique, la définition des zones affectées a été élaborée sur la base des données de l'IGEBU disponibles en octobre 2020. Ces données doivent faire l'objet de revue à la fin de la petite saison des pluies lors de l'évaluation de la performance des pluies. Il sera possible de hiérarchiser par ordre de sévérité les provinces sujettes au déficit hydrique sur la base de cette évaluation.

**APERÇU DES BESOINS
HUMANITAIRES**
BURUNDI

PUBLIÉ EN MARS 2021